

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983 (68^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

3^e Séance du Vendredi 12 Novembre 1982.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. BERNARD STASI

1. — Loi de finances pour 1983 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7098).

Défense et budget annexe des essences (suite).

M. le président.

MM. Dallet,

Niles,

Lancien, Le Drian, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la défense;

Gatel,

Bigeard,

Rimbault,

François Fillon,

Chauveau,

Mme Patrat,

MM. Mestre,

Boucheron (Ille-et-Vilaine),

Garmendia,

Tinaut,

Lefranc,

Desselin.

M. Harau, ministre de la défense.

Réponses de M. le ministre aux questions de :

Mme Florence d'Harcourt, M. Goulet, Mme Florence d'Harcourt, M. Branger.

Article 31 (p. 7121).

Amendement n° 144 du Gouvernement : MM. le ministre, Le Drian, rapporteur spécial; Aumont, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale. — Adoption.

Amendement n° 145 du Gouvernement : MM. le ministre, Le Drian, rapporteur spécial; Aumont, rapporteur pour avis; Toubon. — Adoption.

Amendement n° 151 de M. Lancien : MM. Lancien, Le Drian, rapporteur spécial; le ministre, Joxe. — Rejet.

Amendement n° 153 de M. François Fillon : MM. François Fillon, Le Drian, rapporteur spécial; le ministre. — Rejet.

Amendements n° 149 de M. Hamel et 154 de M. Lancien : MM. Hamel, Le Drian, rapporteur spécial; le ministre. — Rejet de l'amendement n° 149.

MM. Lancien, Le Drian, rapporteur spécial. — Retrait de l'amendement n° 154.

Adoption de l'article 31 modifié.

Article 32 (p. 7124).

Amendement n° 146 de M. Lancien : M. Lancien. — Retrait.

Amendement n° 147 de M. Lancien : M. François Fillon. — Retrait.

M. le ministre.

MM. Jean Brocard, le président.

Amendement n° 148 de M. Lancien : M. Lancien. — Retrait.

M. le ministre.

Adoption de l'article 32.

Etat D. — Adoption (p. 7126).

BUDGET ANNEXE DES ESSENCES

Crédits ouverts aux articles 34 et 35. — Adoption (p. 7126).

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat (p. 7126).

3. — Dépôt de projets de loi adoptés par le Sénat (p. 7126).

4. — Dépôt d'un projet de loi rejeté par le Sénat (p. 7126).

5. — Ordre du jour (p. 7126).

PRESIDENCE DE M. BERNARD STASI,
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.
M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1983 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983 (n^{os} 1083, 1165).

DEFENSE ET BUDGET ANNEXE DES ESSENCES (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la défense et du budget annexe des essences.

Cet après-midi, l'Assemblée a entendu les rapporteurs et le président de la commission de la défense nationale.

La parole est à M. Daillet, premier orateur inscrit.

J'invite tous les orateurs à respecter leur temps de parole afin de ne pas être obligé de les rappeler au respect des délais impartis. M. Daillet, j'en suis sûr, montrera l'exemple.

M. Jean-Marie Daillet. J'essaierai, monsieur le président.

Monsieur le ministre de la défense, mes chers collègues, avant d'entrer dans le vif du sujet, permettez-moi de présenter, au nom de l'opposition, de vifs compliments à M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées pour l'excellent numéro de comique troupier dont il a, tout à l'heure, gratifié la représentation nationale. (Protestations sur les bancs des socialistes.)

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Tant mieux, c'est moins compromettant !

M. Guy-Michel Chauveau. Ça commence mal ! Ce n'est pas risible !

M. Maurice Nilès. Ça vole bas !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Daillet.

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. L'opposition continue de se conduire de façon indigne.

M. Jean-Marie Daillet. Nous avons le droit de rire, mes chers collègues !

La réduction à contretemps des crédits militaires est la décision la plus lourde de conséquences qu'un gouvernement puisse prendre.

La France, il y a un demi-siècle, a été victime d'erreurs de ce genre, qu'elles fussent inspirées par un malencontreux souci d'économies, par la méconnaissance de la menace ou par la simple légèreté. La liberté, nous l'avons apprise de 1939 à 1945, ne coûte jamais si cher que quand on l'a perdue !

En démocratie, ce genre de mesures intervenant, de surcroît, comme c'est le cas aujourd'hui, en période de crise internationale durable — reconnue par les plus hautes autorités de l'Etat — ne saurait être prise sans qu'un débat suffisamment approfondi ne permette au Parlement, moyennant un dialogue prolongé et continu avec le Gouvernement, d'évaluer les enjeux, d'étudier les mesures à prendre et, en fin de compte, de fixer clairement pour l'opinion publique les responsabilités.

Or ce trop bref débat, sur un sujet de cette nature, montre que ce dialogue prolongé et continu, si nécessaire en l'occurrence, n'existe pas en dépit de l'ouverture d'esprit et de l'évidente bonne volonté qui sont les vôtres, monsieur le ministre. Ce n'est pas d'hier, il est vrai, que date la fâcheuse pratique du « domaine réservé », laquelle, s'agissant de la sécurité extérieure du pays, prive le Parlement de tout rôle actif dans l'élaboration de la politique de défense.

L'an dernier, le groupe Union pour la démocratie française, sans se départir d'une analyse politique générale qui lui interdisait de voter une loi de finances fort mauvaise et dont tout un chacun peut aujourd'hui déplorer les résultats, avait encouragé le Gouvernement sur le seul chapitre où ses propositions budgétaires fussent acceptables.

Nous vous disions alors qu'animés du souci premier de la sécurité extérieure du pays, et tout en vous exprimant un certain nombre de réserves — nous en faisons d'ailleurs à l'égard des gouvernements précédents — nous pouvions voter les crédits de la défense pour 1982, parce qu'ils nous paraissaient sinon suffisants, du moins en progrès réel sur l'exercice

précédent, comme cela était régulièrement le cas depuis les débuts de l'application de la loi de programmation militaire de 1976.

Considérant, pour notre part, que la sécurité extérieure du pays doit en tout temps, et surtout en période de crise, être la préoccupation première d'un gouvernement, quelles que soient son orientation politique et la majorité qui le soutient à l'Assemblée nationale, nous nous étions fait un devoir, en ce domaine capital, de vous faire confiance dans la mesure où tout indiquait que vous mainteniez la priorité à la défense nationale non seulement dans sa composante stratégique nucléaire, mais aussi dans un équilibre des moyens classiques et nucléaires constituant ensemble la capacité de dissuasion de la France à l'égard de l'adversaire potentiel, et cela dans le cadre de l'alliance à laquelle vous vous proclamiez hautement fidèle.

Par la suite, vos déclarations justifiaient la démarche de l'union pour la démocratie française.

Le 16 novembre 1981, devant l'Institut des hautes études de défense nationale, vous disiez : « Il me paraît clair que dans les années à venir nous allons assister à l'accroissement de l'instabilité du contexte international avec l'aggravation relative des risques courus par notre pays. » Parlant du « risque potentiel grave de rupture de l'équilibre au profit de l'U.R.S.S. vers le milieu de la décennie », rappelant que « les forces soviétiques dans leur ensemble s'appuient sur une doctrine militaire résolument opérationnelle », vous concluez fort logiquement que « l'effort de la France ne devrait pas se démentir » et même, balayant par avance les contraintes que vous acceptez aujourd'hui, vous déclariez que l'adoption, en période de difficultés économiques, d'un budget militaire en augmentation est un signe de la volonté de défense du pays !

Et comment ne pas citer aussi votre article des 30 et 31 janvier dernier, dans *Le Figaro* ? Ce texte, vous y attachiez manifestement une grande importance, puisque vous aviez pris soin de le faire reproduire et diffuser par vos services.

Je vous en rappelle les principaux passages : « Le budget de la défense pour 1982 augmentera de 17,63 p. 100 en termes courants, ou environ 4 p. 100 en termes réels, atteignant 3,89 p. 100 du produit intérieur brut marchand. D'après les engagements gouvernementaux », poursuiviez-vous, « cette proportion passera à 3,94 p. 100 en 1983, ce qui supposera une nouvelle et forte croissance du budget. »

Vous faisiez suivre cette annonce du commentaire suivant : « Cet effort continu est imposé à la nation par les périls extérieurs. En attendant un désarmement négocié et équilibré, il faut se donner les moyens de la défense de notre sécurité... C'est par un effort national vigoureux que pourra être préservée notre capacité dans un environnement dangereux. »

Je ne vous ferai pas l'injure de croire que sur le fond vous reniez aujourd'hui ce que vous signiez hier. Vous êtes d'ailleurs certainement d'accord avec ce qu'a dit M. le Premier ministre devant l'I.H.E.D.N. le 20 septembre dernier quant à l'interdépendance des alliés atlantiques et en particulier européens, quant à l'intérêt de l'arme nucléaire tactique et quant à l'absurdité, comme disait M. Mauroy, de « renoncer aux moyens ou à une partie des moyens » qui assurent la sécurité de la France.

Mais alors, pourquoi, quand vous êtes venu, le 30 septembre, devant la commission de la défense nationale et des forces armées, présenter votre projet de budget, avez-vous tenu un langage très sensiblement différent de celui qui était le vôtre naguère ? Vous avez lu un texte qui ne vous engage pas moins que les précédents. Or, il les contredit, non sans une habileté de présentation qui nous conduit à nous interroger sur la véritable nature du changement que vous tentez de faire passer pour un choix doctrinal.

Comme vous vous doutiez de l'étonnement que susciterait chez les députés qui ont de la mémoire, et en particulier ceux de l'U.D.F., un budget en peau de chagrin, vous vous êtes un peu trop habilement lancé dans l'assimilation d'un tel budget avec celui que vous aviez annoncé. Visiblement, vous avez cherché à faire croire en une continuité que les chiffres démentent. J'en veux pour preuve le passage suivant : « Un budget définit une volonté, une action, des choix. Celui que je vous présente les exprime. Ce n'est pas un budget subi, qui ne serait que la conséquence de la crise économique : il est la résultante du choix des missions, d'une stratégie dont les options auraient dû être rédéfinies depuis des années. »

Je ne saurais mieux faire que de reprendre, à ce point de mon propos, des remarques que M. Raymond Barre, au nom du groupe U.D.F., adressait au Gouvernement dans son discours sur le budget général, le 27 octobre dernier, et qui résumaient la situation dans sa brutale réalité : « Pour la première fois depuis 1976, note l'ancien Premier ministre, les crédits militaires progressent moins vite que l'ensemble du budget et leur part dans le produit national est au mieux stabilisée. Ainsi les engagements du Président de la République

et du Gouvernement à ce sujet ne sont-ils pas tenus. Avec la politique budgétaire menée en 1982 et celle annoncée pour 1983, c'est une régression de notre effort de défense qui s'amorce. Elle menace la sécurité du pays et l'influence de notre politique étrangère, qui dépend pour une large part de la crédibilité et de l'efficacité de nos forces militaires. Et M. Barre demandait à M. Fabius : « Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, que votre effort de compression des dépenses publiques aurait pu choisir d'autres domaines d'application que celui de la défense ? »

Le fait est que les économies dites « de rigueur », imposées par M. Fabius dans le projet de budget pour 1983, portent principalement sur les crédits d'équipement de la défense. A quoi il faut ajouter, naturellement, les coupes claires représentées par le gel, puis par l'annulation définitive de plus de 3 milliards de crédits de paiement et de plus de 13 milliards d'autorisations de programme, crédits que le Parlement avait pourtant votés pour 1982.

Une bien inconvenante affaire — l'adjectif n'est pas de moi — que ces annulations de crédits sans précédent, du moins en volume !

Un mot, d'abord, sur le procédé qui consiste à répondre évasivement à la commission, le 18 octobre, sur le sort des crédits gelés, quand nous apprenons, le lendemain même, au *Journal officiel* du 19, les énormes annulations qui, sans consultation du Parlement, rayent d'un trait de plume 25 Mirage 2000, 47 chars AMX 10, 26 batteries de 155 ! Nous ne pouvons croire que vous n'avez pas été informé en temps utile de cette publication. Ne vous étonnez pas de la consternation dans laquelle a été plongée notre commission après ce coup de force, à telle enseigne que, se faisant l'écho de l'état d'esprit de tous, son rapporteur socialiste s'écriait : « A quoi servons-nous ? »

Que ce fâcheux incident, qui ne doit plus jamais se reproduire, soit pour tous l'occasion de demander au Gouvernement de reconnaître sans ambiguïté à la commission de la défense nationale et des forces armées, la plénitude de ses pouvoirs de contrôle. Le meilleur signe en serait qu'à l'occasion, notamment, de l'examen des crédits de leurs budgets respectifs, les chefs d'état-major soient entendus et interrogés à loisir, comme cela se passe dans les grandes démocraties.

C'est d'ailleurs un fait sans précédent sous les gouvernements d'avant le 10 mai que, justement étonnée pour ne pas dire indignée d'un procédé qui en dit long sur l'embarras du Gouvernement, une délégation d'élus de la majorité soit allée demander des explications au Premier ministre. Le communiqué publié à l'issue de cette audience a fait état de l'intention, à vrai dire déjà connue de M. Mauroy, « de porter la progression des crédits d'équipement de la défense à 12 p. 100 dans le collectif de fin d'année », au lieu de 11,2 p. 100, ce qui ne fait jamais que 800 millions de francs.

Comment ne pas relever la contradiction flagrante que constitue la maigre concession ainsi faite aux élus socialistes par le Premier ministre et le caractère « voulu et non subi », selon nous, du budget tel que vous nous le présentez ? Le moins que l'on puisse dire est que tout cela donne une impression de flottement et non de rigueur, de tentative de camouflage et non de franchise. Et même l'argument suprême, sans doute le plus sincère, celui de l'austérité budgétaire motivée par la crise économique, n'est pas si bon que cela. Depuis quand le budget de la défense doit-il être l'objet d'une sorte d'échelle mobile quand on cherche à limiter un déficit qui, pour autant, reste insupportable et, en bien des domaines, lourd de gaspillages ? Il y a là, bel et bien, un choix politique, mais c'est un choix que vous vous obstinez à nier parce que évidemment il contredit vos bonnes intentions, vos engagements passés. La vérité, c'est que le Gouvernement socialiste n'accorde plus la priorité à la défense nationale.

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la défense. Ce n'est pas vrai !

M. Jean-Marie Daillet. On comprend qu'il s'efforce de le dissimuler, mais en vain.

Il est d'autres indices révélateurs de son embarras. Par exemple, votre refus de nous éclairer, sinon sur les orientations, du moins sur les principales réflexions qui inspirent vos études en vue de la future loi de programmation. Si nous en jugeons par la remise en cause de la décision, prise par vos prédécesseurs, de construire deux grands porte-avions à propulsion nucléaire ou si nous nous référons simplement à ce tournant que représente, pour garder l'exemple de la marine, votre aveu de Brest, le 3 novembre, sur le non-renouvellement de la flotte au rythme jusqu'à présent maintenu dans nos arsenaux, ne soyez pas surpris de notre opposition catégorique à

ce qui ressemble fort à un changement subreptice de stratégie.

Les armées, elles, ne s'y trompent pas, en proie aujourd'hui à un malaise que les bonnes paroles ne suffiront pas à dissiper : l'effort entrepris en 1976 est cassé. Le premier ministre, d'ailleurs, le confirme lorsqu'il dit, si j'en crois ses propos rapportés par M. Darinot, que les dépenses militaires seront « maintenues à 3,9 p. 100 du produit intérieur brut marchand durant la prochaine loi de programmation militaire 1984-1988 ».

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Au moins 3,9 p. 100 !

M. Jean-Marie Daillet. On ne saurait dire plus clairement que le Gouvernement est en train de programmer la stagnation de notre appareil de défense. Il suffit d'ailleurs pour s'en persuader, dès ce budget pour 1983, de considérer les autorisations de programme. Et quel P.I.B.M. nous garantissez-vous, avec la politique économique négative que vous assumez ?

J'entends bien que, dans cette pénurie que vous créez, vous vous flattez de préserver les forces stratégiques nucléaires qui, du même coup, prennent dans votre enveloppe une proportion très accrue. Ce n'est d'ailleurs pas pour nous rassurer, dans la mesure où il s'agit, en fait, d'un assèchement des équipements classiques et où vous rompez là un certain équilibre, à contre-courant, d'ailleurs, et du bon sens et des tendances observées chez nos principaux alliés.

Je résumerai la réflexion stratégique en cours chez eux par la formule suivante : « Le meilleur moyen, en l'état actuel des choses, de pallier les faiblesses de l'alliance en Europe, c'est de relever les forces classiques à un niveau suffisant de dissuasion... »

M. Jean Gatel. C'est ce que disent les Américains !

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. C'est le découragement !

M. Jean-Marie Daillet. ... pour que le recours initial à l'arme atomique ne nous soit pas imposé d'entrée de jeu ».

Eh bien, vous, vous marchez dans la direction opposée, c'est-à-dire vers le désastreux « tout ou rien nucléaire », qui d'ailleurs n'est pas crédible. La logique interne de cette option, c'est qu'il n'y a le choix qu'entre le suicide et la capitulation, et cela débouche à terme sur le neutralisme, l'isolement, et donc la perte de toute véritable indépendance.

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. La guerre sert à quoi ?

M. Jean-Marie Daillet. Et s'il faut féliciter le Président de la République, le Premier ministre et vous-même d'avoir amorcé un nouveau dialogue entre la France et la République fédérale d'Allemagne en matière de défense, nous serions bien étonnés que le projet, confirmé par M. Lemoine, de réexamen de la composition et des missions actuelles du corps de bataille français en Allemagne, s'il comportait la moindre réduction d'effectifs, soit vu d'un œil favorable par le gouvernement de M. Kohl, sans parler de nos autres alliés.

Attention à l'effet démoralisant pour toute l'alliance, et au fâcheux exemple pour l'administration et le Congrès des Etats-Unis — lequel est de plus en plus tenté par le désengagement en Europe — comme d'ailleurs pour les Britanniques, que constituerait une réduction, fût-elle minime, de la présence militaire française en Allemagne ! Là encore, il y aurait contradiction évidente et grave entre les intentions exprimées à l'égard de nos voisins et la posture militaire de la France. Toute l'alliance en subirait un choc funeste.

Faut-il rappeler qu'une meilleure défense de l'Europe passe obligatoirement par le renforcement de chaque contribution à la défense de l'Allemagne ? Avec l'assurance de notre maintien aux côtés de nos partenaires les plus directement menacés, il serait bon de confirmer à Bonn, et dans les termes les plus clairs, cette évidence que le territoire ouest-allemand fait partie de notre périmètre de sécurité.

Si les crédits que vous nous donnez ne vous permettent pas de maintenir l'armée de terre telle qu'elle est, au moins ne touchez pas aux grandes unités opérationnelles, à commencer par la 1^{re} armée, et en particulier à ses effectifs stationnés outre-Rhin.

Et comme nous ne voyons pas, dans votre budget, comment vous comptez équiper, développer, entraîner la force d'assistance rapide, force nous est d'observer que vous placez notre appareil de défense dans une incapacité grandissante de faire face aux missions qui sont aujourd'hui les siennes. Si vous continuez ainsi, ni les moyens navals ni les moyens aéroportés ne seront assez vite renouvelés et renforcés. Allez-vous donc, faute de savoir et vouloir adapter les moyens à l'ambition, ce qui était recherché depuis 1976, devoir adapter l'ambition aux moyens ?

Résumons-nous. Vous nagez dans un océan de contradictions entre vos discours successifs, d'une part, et entre vos intentions proclamées et les moyens obtenus, d'autre part. Faisant de nécessité vertu, vous tentez de camoufler votre attitude soit sous l'uniforme de la continuité...

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Uniforme ?

M. Jean-Marie Daillet. ...soit sous le treillis gris horizon des tristes nécessités économiques, soit encore sous la tenue léopard, certes plus présentable, d'un choix stratégique nouveau. Mais il vous reste à nous dire quel il est.

Serait-ce donc vous faire un procès d'intention que de hausser le sourcil quand, après avoir maintes fois souhaité le déploiement des Pershing en Europe, faute de retrait des SS 20, vous paraissez vous opposer, en la caricaturant, à toute recherche d'une concertation européenne en matière de défense, sous prétexte que « certains » — qui donc ? — songeraient à une défense européenne unifiée ?

Seriez-vous donc plus atlantiste qu'euro-péen ? Et votre dialogue avec votre collègue ouest-allemand M. Woerner ne serait-il que de précaution avant des retraits d'unités françaises, ou une recherche de redistribution des rôles par spécialisation nationale ? Dans ce dernier cas, il ne faudrait plus parler d'indépendance.

Nous ne voulons en rien tenir, sur un sujet aussi grave, de propos polémiques. La défense nationale ne devrait jamais faire l'objet d'attaques partisans.

M. Luc Tineau. Que faites-vous ?

M. Jean-Marie Daillet. C'est pourquoi nous ne vous avons jamais accusés de « brader nos forces armées ». Nous constatons simplement que vous les appauvrissez et les déséquilibrez durablement. Dans le contexte international que vous savez, ce n'est certes pas le moment ! Retarder une deuxième fois en 1983, après les annulations de 1982, l'équipement de nos forces, c'est bel et bien abaisser la garde de la France.

C'est la représentation nationale tout entière qui devrait rejeter ce budget dangereux. L'U.D.F., en tout cas, et pour la première fois, refusera de voter les crédits militaires, car elle ne saurait s'associer à cette première atteinte portée à la sécurité du pays. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Plusieurs députés socialistes. Lamentable !

M. le président. La parole est à M. Nilès.

M. Maurice Nilès. Monsieur le ministre, votre projet de budget s'inscrit dans le budget d'Etat pour 1983, qui a été présenté comme un budget de rigueur, un budget qui tient compte des difficultés économiques résultant du passif très lourd légué par la droite et de la crise internationale.

Dans le même temps, ce budget traduit une volonté de redressement, exprimée à travers le soutien de l'investissement productif, l'effort pour l'emploi et la formation des hommes, ainsi que pour la reconquête du marché intérieur.

Tout cela pour dire que si la défense prend sa part à l'effort de rigueur, elle bénéficie, également, de l'effort de redressement national.

Je vous rejoins totalement, monsieur le ministre, lorsque vous affirmez que la défense nationale ne peut être séparée d'une politique d'indépendance nationale dans le domaine économique. Elle ne peut être séparée d'une politique de justice sociale qui, seule, renforce l'adhésion du peuple à la nation et lui donne des raisons profondes de s'organiser pour faire obstacle à toute menace extérieure qui peut surgir.

Le problème n'est pas tant de dépenser plus, mais de dépenser mieux. En effet, la question essentielle n'est plus de savoir si le ministère de la défense doit s'associer ou non à l'effort de rigueur budgétaire que s'impose l'ensemble de la nation, mais plutôt de savoir si les choix opérés répondent efficacement aux impératifs de la défense nationale.

En préalable à mon intervention, je souhaiterais dénoncer cette conception de la défense, qui consiste à opposer les dépenses d'investissement à celles de fonctionnement, et qui conduirait à envisager une politique de réduction des effectifs, pour mieux équiper l'armée. Cette conception erronée, soutenue par la droite, s'inscrit dans une démarche pour tendre vers une armée de métier, voire une armée européenne supra-nationale.

Mon ami Jean Combastell, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale a fait la démonstration qu'une utilisation optimale de la conscription permettrait de réaliser un effort accru en faveur de notre équipement et assurerait une efficacité encore plus grande de notre potentiel de défense.

J'axerai mon propos, monsieur le ministre, sur cette idée centrale : une armée est avant tout constituée d'hommes, des hommes équipés, certes, mais suivant la place et le rôle accordés aux effectifs, cette armée saura, ou non, assurer avec efficacité l'indépendance de notre nation et sa sécurité.

Si je note que votre budget ne comporte aucune mesure de réduction d'effectifs, je déplore, toutefois, que les mesures catégorielles, en faveur du personnel, actifs et retraités, y soient peu nombreuses.

De même, si l'on peut se réjouir de voir la hiérarchisation du prêt des appelés se poursuivre en 1983, afin d'inciter les jeunes à prendre plus de responsabilités, il est à déplorer que le relèvement du prêt de seconde classe soit faible. Le relèvement survenu l'année dernière et celui prévu cette année, ne permettront pas de combler la baisse, en francs constants, intervenue depuis plusieurs années.

A ce propos, monsieur le ministre, le groupe communiste a déposé une proposition de loi tendant à indexer le prêt sur le S.M.I.C.

Vous savez que le prêt est une aide financière qui s'avère souvent nécessaire pour bien des jeunes, surtout les plus défavorisés d'entre eux. L'adoption d'une telle mesure serait donc justice. Elle protégerait les appelés contre la régression de la solde et ne grèverait pas outre mesure votre budget.

Le poids financier du contingent est relativement faible dans les dépenses militaires. Pour 63 p. 100 des effectifs, les soldes ne représentent que 8,2 p. 100 du total des rémunérations et charges sociales de l'armée de terre. Pour l'ensemble de l'armée, les soldes du contingent ne représentent que 3,3 p. 100 des rémunérations et charges sociales et 1,2 p. 100 du total du budget de la défense.

En ce qui concerne le service national, nous nous prononçons, vous le savez, pour la mise en œuvre d'un ensemble de mesures qui permettraient d'améliorer le contenu du service militaire.

Nous nous sommes félicités des trente mesures prises en ce sens au lendemain du 10 mai 1981, auxquelles sont venues s'ajouter d'autres dispositions annoncées le 14 juillet dernier et qui donnent aux appelés plus de garanties et de droits, notamment par une ouverture sur le droit à l'expression et le droit de réclamation.

Vous avez également engagé une expérimentation pour rechercher un nouveau mode de désignation, plus démocratique, des membres des commissions régimentaires. Je souhaiterais en connaître les résultats et les conséquences que vous comptez en tirer, pour l'avenir.

Parmi les mesures qui restent à prendre, il en est une qui se rattache au problème des libertés civiques et qui touche au droit, pour les appelés, d'adhérer aux associations politiques, philosophiques ou religieuses de leur choix, lors de l'accomplissement du service militaire.

Là aussi, l'adoption rapide de cette mesure favoriserait le rapprochement de l'armée et de la jeunesse, condition essentielle du bon fonctionnement du service militaire.

Sortant de l'armée, le jeune appelé est, de nouveau, confronté aux réalités de la vie sociale et au marché du travail. Il serait illusoire d'attendre du citoyen qu'il remplisse ses devoirs à l'égard de la collectivité nationale si celle-ci n'assume pas ses obligations envers lui, comme celle de lui garantir son droit au travail.

Or, pour bon nombre d'entre eux, l'accomplissement des obligations militaires est sanctionné à la sortie par le chômage. Il me semble que certaines lacunes du code du travail devraient être comblées en ce domaine.

Les garanties pour le jeune appelé de retrouver la situation professionnelle qu'il a quittée ne sont pas suffisantes actuellement.

J'en viens à présent aux projets de réforme du service militaire, forme essentielle du service national.

Pour nous, il ne saurait être question de remettre en cause le principe de la conscription, garantie essentielle d'une défense au service de la nation. Ce principe n'exclut pas qu'un effort permanent d'adaptation soit poursuivi, pour rendre le service militaire actif et enrichissant.

Mais permettez-moi, monsieur le ministre, de vous faire part des inquiétudes que soulève le projet d'un service national différencié, annoncé par M. le Premier ministre.

Ce service à la carte ne conduirait-il pas, à terme, aux dangers soulignés par M. le Premier ministre dans son discours devant l'Institut des hautes études de défense nationale, à savoir la création progressive de deux armées, l'une active ou semi-active, rompue aux techniques les plus avancées, et l'autre de conscription au rabais, fournissant les valets d'armes ?

La question est posée lorsque l'on sait que moins de 10 p. 100 du contingent choisiraient la formule du service à dix-huit mois. Cette question préoccupante mérite réflexion.

Une nécessaire rénovation et démocratisation du service national est à entreprendre, en amont et en aval, de la préparation militaire aux réserves. Je formule le vœu que les travaux fournis par les communistes sur cette question soient pris en compte afin d'approfondir la réflexion sur la durée du service national.

C'est par un effort accru en faveur des conditions de vie et de formation du personnel militaire que l'on s'assure d'une défense efficace, apte à répondre aux formes nouvelles de menaces. Parmi celles-ci figure le terrorisme.

A cet égard, la gendarmerie joue un rôle accru et le projet de budget pour 1983 prévoit la création de 1 000 postes de gendarmes d'active supplémentaires.

Je ne peux, toutefois approuver la mesure qui consiste à transformer en postes de gendarmes auxiliaires affectés à des gardes statiques de bâtiments publics les 2 000 postes d'appelés de l'armée de terre. Même si la surveillance de ces bâtiments publics est impérativement nécessaire, je souhaite que ces jeunes appelés ne passent pas la totalité de leur service militaire à monter la garde.

Si notre défense est constituée avant tout d'hommes, elle l'est par des hommes équipés.

De ce point de vue, le projet de budget pour 1983 comble les retards accumulés depuis 1977, et la plupart des grands programmes inscrits dans la loi de programmation seront réalisés.

Il est prévu d'accroître à nouveau le niveau d'activités des unités, ce qui concourra à une revalorisation du service militaire.

S'agissant de l'armement nucléaire, l'effort est maintenu. Il est primordial, pour nous, que cet armement réponde uniquement à une conception nationale de dissuasion et de défense.

Nous enregistrons avec satisfaction vos propos, monsieur le ministre, mettant l'accent sur ce caractère national de notre force de dissuasion. Nous considérons que dans ce cadre la politique de dissuasion et de défense de la France ne doit, en aucun cas, inciter au surarmement.

La sagesse commandée de s'en tenir aux besoins de la France en dotant notre pays des seules armes dont il a besoin pour assurer la crédibilité de sa politique de dissuasion nucléaire et conventionnelle. La France, par cette action et par ses choix, doit contribuer à la réduction des tensions, qui se nourrissent de la course aux armements.

Le budget de la défense pour 1983 constitue la charnière entre la loi de programmation militaire de 1976 et la loi de planification militaire. Cette loi, qui sera discutée l'année prochaine dans cette enceinte, permettra de décider des grandes orientations et des choix stratégiques nécessaires à une défense moderne et efficace. Les communistes entendent apporter une contribution constructive à ce débat.

Monsieur le ministre, 1983 restera donc encore une année de transition durant laquelle l'exécution de la loi de 1976 sera poursuivie.

Une année supplémentaire s'est révélée nécessaire pour remplir des objectifs qui, à l'origine, étaient quinquennaux. Nous pouvons mesurer là le caractère négatif de la gestion de la droite. D'ailleurs ses propos démesurés et ses manœuvres de procédure à l'égard du projet de budget qui nous est soumis relèvent plutôt de préoccupations de politique intérieure.

M. François Fillon. Vous n'avez pas le droit de dire cela !

M. Maurice Nîles. Au demeurant, ces déclarations alarmistes portent atteinte à la crédibilité de notre défense nationale. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. Yves Lencien. Farceur !

M. Maurice Nîles. En matière militaire, quand on veut défendre le pays, il existe des continuités, des réalités durables dont la politique de défense doit tenir compte. C'est ce que fait votre projet de budget, qui maintient l'accent sur la conscription tout en assurant la capacité de dissuasion nucléaire.

De même il tient compte de la situation économique et sociale dans laquelle le pouvoir précédent a laissé la France. En affaiblissant le potentiel industriel, en désorganisant la recherche et l'enseignement, la droite a, du même coup, affaibli la capacité de défense de la France. (Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

La politique de redressement du Gouvernement de la gauche se doit de déboucher au mieux dans la paix pour la défense et la sécurité.

Certes, les obstacles ne manquent pas, mais nous avons la volonté de les surmonter. L'action pour la défense nationale et pour une armée démocratique est partie intégrante de la bataille générale pour le changement et, plus généralement,

de notre combat pour la paix et le bonheur des peuples. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Lencien.

M. Yves Lencien. Mesdames, messieurs, je ne crois pas être le seul sur ces bancs, côté majorité comme côté opposition, à m'être posé la question de savoir « à quoi bon un tel débat ? », dès lors — le précédent budget pour 1982 l'a démontré — que les engagements qui y sont pris par le Gouvernement devant la représentation nationale ne sont pas toujours tenus, dès lors, et pire encore, que les crédits que nous sommes appelés à voter peuvent être en partie annulés d'un trait de plume en cours d'exercice.

M. Emmanuel Hamel. Eh oui !

M. Yves Lencien. Il y a là plus que de la désinvolture à l'égard de notre assemblée et je vous poserai donc d'emblée deux questions très précises auxquelles je souhaiterais que vous répondiez avec clarté, monsieur le ministre.

Première question : aviez-vous, oui ou non, donné votre accord à votre collègue du budget avant signature de l'arrêté d'annulation du 18 octobre et saviez-vous, oui ou non, le 19 octobre, lors de votre audition par la commission de la défense nationale, que cet arrêté était paru le matin même au *Journal officiel* ?

M. Gilbert Gantier. Oui !

M. Yves Lencien. Deuxième question : dans la mesure où le projet de loi de finances pour 1983 prévoit que 20 milliards de francs seront soumis à une régulation budgétaire spécifique, pouvez-vous, oui ou non, nous donner l'assurance que le budget de la défense pour 1983 ne sera pas amputé, ni en autorisations de programme, ni en crédits de paiement, comme l'a été le budget de 1982 par le biais de l'arrêté précité ?

M. Gilbert Gantier. Non !

M. Yves Lencien. Il est certes regrettable que nous soyons ainsi conduits à la suspicion, mais nous avons tous encore dans l'oreille les engagements que vous avez pris à cette tribune il y a un an.

Je cite, par exemple : « Je m'engage dès aujourd'hui à inscrire dans le projet de budget pour 1983, budget qui sera donc — si j'ose dire — l'écho de celui de 1982, les commandes suivantes : 50 AMX 30 ; 63 AMX 10 RC ; 20 postes de tir Roland ; 43 000 fusils d'assaut Famas ; 4 160 véhicules tactiques terrestres et 270 véhicules de l'avant blindés.

Or voici la réalité : AMX 30, zéro au lieu de 50 ; AMX 10 roues-canon, 44 au lieu de 63 ; Roland, 15 au lieu de 20 ; fusils d'assaut Famas, 20 000 au lieu de 43 000 ; véhicules tactiques terrestres, 3 000 au lieu de 4 160 ; véhicules de l'avant blindés, 225 au lieu de 270 !

Nous nous souvenons tout aussi bien vous avoir entendu dire : « Le Premier ministre a décidé que le budget de la défense atteindra au moins 3,94 p. 100 du P.I.B.M. en 1983. » Or vous nous présentez aujourd'hui un projet de budget qui n'en représente que 3,895 p. 100 !

Je serais, par ailleurs, assez curieux de savoir comment vous entendez justifier la référence à l'article 13 de l'ordonnance du 2 janvier 1959, en vertu duquel a été pris l'arrêté d'annulation de 13,4 milliards de francs d'autorisations de programme et de 3,2 milliards de francs de crédits de paiement sur le budget 1982, dès lors que celui-ci stipule que l'annulation doit viser des crédits devenus sans objet en cours d'année.

Serait-il sans objet, dans ce cas, pour l'armée de l'air de commander des avions de combat, pour l'armée de terre des blindés et des canons, pour la marine des avions de patrouille maritime — pour nous en tenir aux seuls super-programmes annulés ?

N'aurait-on pas recouru plutôt, par un détournement de procédure, à une opération massive d'amputation n'ayant rien à voir ni avec un cas de force majeure ni avec une quelconque régularisation d'écriture, mais imposée par nos partenaires européens lors de la première dévaluation d'octobre 1981, et conséquence directe d'une mauvaise gestion économique ?

Fallait-il alors que la défense fasse, et de loin, les frais de cette opération puisqu'aussi bien elle supporte plus de la moitié des annulations en crédits de paiement et plus de 60 p. 100 des annulations en autorisations de programme ?

La question doit donc être posée : en cette affaire, la défense a-t-elle vraiment été défendue ? Ou n'a-t-on pas plutôt choisi la solution de facilité : celle qui supprime les dépenses en capital ?

Cela conduit à se poser certaines questions : d'abord, sur la signification réelle des propos récents de M. le Président de la République faisant des investissements un objectif tout à fait

prioritaire; ensuite, sur la portée des déclarations et analyses sur les problèmes de sécurité que nous avons entendues durant les premiers mois du septennat et que nous avons d'autant moins oubliées qu'elles paraissaient alors aller dans le bon sens.

Ainsi, dans sa première conférence de presse, le 24 septembre 1981, le chef de l'Etat, s'exprimant sur les rapports Est-Ouest et la politique de défense de la France, déclarait-il sans ambages : « Je ne peux accepter sans intervenir qu'il y ait un déséquilibre militaire. »

Ce que, au niveau des responsabilités qui sont les vôtres, vous traduisiez en ces termes le 16 novembre 1981 devant l'I.H.E.D.N. : « Il n'y a pas de défense sans volonté, sans esprit de défense. L'adoption en période de difficultés économiques d'un budget militaire en augmentation est un signe de cette volonté. »

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Yves Lencien. Aujourd'hui, nous cherchons cette volonté. Nous avons eu le verbe; nous attendons toujours le complément.

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Pas mal, ça !

M. Yves Lencien. Non pas que nous mettions en doute vos propres sentiments, à vous, Charles Hernu. Nous vous avions plutôt crédité autrefois des efforts que vous aviez faits pour provoquer chez vos propres amis des conversions bien nécessaires : conversion à la dissuasion, conversion aux forces d'intervention, par exemple. Vous y aviez d'autant plus de mérite que vous reveniez de loin.

Mais aujourd'hui, nous attendons de vous tout autre chose. Les forces armées attendent bien davantage de leur ministre : nous attendons tous que la voix du ministre de la défense se fasse véritablement entendre dans les conseils du Gouvernement.

Ne nous opposez pas la rigueur des temps. Vous savez bien, pour avoir entendu certains d'entre nous s'exprimer sous le septennat précédent, que nous sommes conscients des possibilités et que nous ne prétendons jamais qu'on puisse tout faire. D'où la nécessité de faire des choix.

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Très bien !

M. Yves Lencien. Mais de là à laisser faire, ou plutôt à laisser défaire, il y a plus qu'une nuance.

Et vous ne nous convaincrez jamais que la défense est à sa juste place quand elle est moins bien traitée en pourcentage d'augmentation du budget que l'environnement, le temps libre et les anciens combattants.

Venons-en maintenant aux chiffres avant d'aborder les réalités.

Les répercussions des annulations nous amèneront à englober les deux budgets, 1982 et 1983, et ce d'autant que vous aviez vous-même déclaré que les deux exercices formeraient un tout au regard du Plan intérimaire et de l'achèvement de la loi de programmation 1977-1982.

Je ne m'attarderai pas sur les références au P.I.B.M. ou au P.I.B., dans la mesure où, chacun le sait, les évaluations initiales doivent toujours être corrigées. Que signifie, dans ces conditions, prétendre conserver le même pourcentage quand le produit intérieur chute ? Cela revient à réduire l'effort de défense.

Déjà plus significatif, le pourcentage du budget de la défense s'établit désormais autour de 15 p. 100 du budget national, loin par conséquent des objectifs de la loi de programmation précédente, qui prévoyait 20 p. 100 en 1982. Il va de soi que nous raisonnons là sur le budget hors pensions, le seul qui puisse servir utilement de comparaisor. Laissons donc une fois pour toutes de côté cette présentation fallacieuse d'une augmentation de 10 p. 100 de 1983 sur 1982 fondée exclusivement sur les majorations des pensions, 15,03 p. 100, et du fonds spécial des ouvriers de l'Etat, 55,30 p. 100.

La seule progression, si j'ose dire, dont il convienne de parler, c'est celle de budget hors pensions, soit 8,44 p. 100. C'est si vrai que l'on a toujours opéré ainsi jusqu'alors et que les rapports du titre III par rapport au titre V ou les pourcentages du nucléaire que vous indiquez vous-même seraient tout autres si vous deviez les calculer par rapport au budget avec pensions.

Une remarque au passage sur le rapport du titre III par rapport au titre V : pour la première fois, le rapport s'inverse au bénéfice des dépenses de fonctionnement : 8,62 p. 100 contre 8,22 p. 100. Cela se vérifiera aussi sur le budget de 1982 après annulations.

Cette évolution est d'autant plus préoccupante que nous avons tout lieu de craindre que le taux de 8,9 p. 100 d'inflation en 1983 ne puisse être tenu, ce qui nécessiterait cette fois des transferts en sens inverse du titre V vers le titre III pour faire face aux dépenses incompressibles de fonctionnement.

Mais, au-delà, il y a ceux points sur lesquels je veux appeler tout spécialement l'attention de l'Assemblée.

D'abord, la part du nucléaire. Il faut savoir que le nucléaire a été, lui aussi, touché par les annulations de 1982 : 1 323 millions de francs en crédits de paiement et 2 001 millions de francs en autorisations de programme.

Et voilà, au surplus, que, pour donner l'apparence, dans un budget médiocre, d'avoir au moins préservé le nucléaire, on a fait passer de 1982 à 1983, tant en ce qui concerne l'armée de l'air que l'aéronavale, des crédits importants du chapitre classique au chapitre nucléaire. S'agissant des vecteurs aériens de l'arme nucléaire tactique, il n'y a certes pas plus d'objection à classer ces avions polyvalents dans le nucléaire plutôt que dans le classique.

Mais cela n'autorise pas, s'agissant d'une modification des structures budgétaires, qui n'interviendra d'ailleurs qu'une fois à brandir haut et fort des taux d'augmentation — 24,56 p. 100 en autorisations de programme et 14,03 p. 100 en crédits de paiement — qui auraient plafonné sans cet artifice de présentation aux alentours de 10 p. 100.

En définitive, le plus préoccupant — et nous touchons là au fond du problème — c'est que vous baissez les bras en ce qui concerne les études, recherches et prototypes : 2,26 p. 100 seulement d'augmentation en francs courants !

Ni l'atome, plus 6,30 p. 100, ni les engins, plus 6 p. 100, ni les forces aériennes stratégiques, moins 7,21 p. 100, ni l'arme nucléaire tactique, plus 1,36 p. 100, ni l'armée de l'air, moins 19,59 p. 100, ni les forces terrestres, moins 12,97 p. 100, ni même la marine, plus 9,06 p. 100 — mais sans la F.O.S., ces crédits du titre V n'augmentent que de 1,26 p. 100 — n'y trouveront leur compte, et ce d'autant que l'augmentation du coût des matériels de pointe est bien supérieure au taux moyen de l'inflation.

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Yves Lencien. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Le Drian, rapporteur spécial, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Mon cher collègue, j'aimerais savoir à quoi correspond la diminution de 19 p. 100 dont vous parlez pour l'armée de l'air. Je conçois que vous recherchiez des effets de tribune par une énumération de chiffres, mais, étant rapporteur spécial de la commission des finances, j'aimerais que vous nous précisiez ce que recouvre ce chiffre. (Protestations sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)

M. Gabriel Kaspereit. Cette conversation est courtoise. Restez-le !

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Je fais mon travail de rapporteur, monsieur Kaspereit.

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie. Poursuivez, monsieur Lencien.

M. Yves Lencien. Nous reviendrons sur ce point dans la suite de la discussion.

Le Gouvernement vit sur la lancée — les livraisons — et ne lance presque plus rien comme études et comme commandes. Voilà où est le plus grand péril.

Ce qui marche encore aujourd'hui, même s'il y eut hier aussi des insuffisances que nous n'avons pas hésité à dénoncer en leur temps, c'est en fait l'héritage. Et ce qui inquiète, c'est l'avenir. L'avenir, c'est-à-dire le début de la décennie quatre-vingt-dix.

Voilà par conséquent deux années compromises déjà, alors que la défense exige continuité, et nos craintes sont grandes — mais ce sera un autre débat — que les perspectives de la loi de programmation 1984-1988 ne consacrent des retards irréparables auxquels personne n'échappera :

Ni l'armée de terre qui ne commandera plus de blindés à partir de 1984, se contentant des refontes sur un A.M.X. 30 bien vieillot, qui ne recevra les 155 G.C.T. qu'au compte-gouttes et dont les moyens anti-aériens de franchissement, d'acquisition des objectifs ou d'aéromobilité restent bien modestes ;

Ni l'armée de l'air, qui, à ce rythme, devra réduire encore sa flotte de combat entre 1990 et 1995 — deux escadrons et peut-être plus ;

Ni la marine, qui attend toujours que soit traduite dans les faits la décision prise en 1980 de construire deux porte-avions nucléaires et que soient commandés les avions de patrouille maritime de nouvelle génération ;

Ni la force de dissuasion qui, de glissement en glissement — et c'est toujours vers le bas qu'on glisse — voit tous ses programmes majeurs se perdre dans la nuit des temps : le septième S.N.L.E. en 1995, le S.X. en 1996, le M5 en 1999.

Pour autant, il n'y a toujours pas de décisions prises pour la fabrication de l'arme à rayonnement renforcé, pour le S.A.M.R.O., pour le radar aéroporté de détection à basse altitude, pour l'A.C.T., pour l'avion gros porteur, pour la deuxième génération de S.N.A., pour le char futur ou pour l'hélicoptère antichars.

Vous nous parlez d'étaler dans le temps, mais c'est déjà renoncer. Chaque année doit apporter son lot, sauf à créer à terme une situation inextricable. C'est précisément ce qui est en train de se passer.

Et tout cela à un moment — la mort de Brejnev ne venant que renforcer ce sentiment — où tout commanderait au contraire de redoubler d'efforts :

Le déploiement des SS20 a accentué le déséquilibre des forces en Europe, déséquilibre qui sera sans doute encore renforcé par le rapprochement avec la Chine.

Certains de nos partenaires, et en premier lieu la République fédérale d'Allemagne, flirtent avec la tentation du neutralisme, nouvel avatar du nationalisme allemand, ce qui n'est pas sans conséquence sur l'évolution que nous voyons se dessiner dans la stratégie américaine de moins en moins tournée vers un engagement nucléaire déterminé en Europe.

Voilà qui devrait inciter notre pays à prendre des initiatives dans le cadre de l'alliance atlantique et de la défense de l'Europe. Monsieur le ministre, vous semblez vous-même en être convaincu, mais de quels moyens d'incitation disposerez-vous si nous baissions notre garde, cessant ainsi de donner l'exemple à nos partenaires ?

Le moment paraît venu également de tirer tous les enseignements des récents conflits des Malouines, du Liban et d'Irak-Iran, qui ont plus notamment en valeur l'importance du facteur technologique comme la qualité des troupes. N'est-ce pas là d'ailleurs le dernier message laissé par Brejnev à ses maréchaux ?

Il y a par conséquent beaucoup à faire, monsieur le ministre, pour redonner à la défense la place qui doit être la sienne et pour opérer les choix nécessaires, choix qui s'imposeront d'autant plus que l'effort global sera plus faible.

Autant dire par conséquent que la défense gardera une place éminente dans nos préoccupations dans les semaines et dans les mois à venir. Nous aurons alors l'occasion de développer nos propositions et de confronter nos points de vue au fil des débats qui nous attendent.

Sans tarder, vous le savez, interviendra la discussion d'une motion de censure destinée à alerter l'opinion et à sensibiliser le Gouvernement dans son ensemble, puis, au-delà du collectif, la discussion de la loi de programmation. Ce sera le grand rendez-vous, le dernier aussi.

Alors, retrouvez vos manches, monsieur le ministre, faites le siège du Président de la République et faites en sorte qu'un débat aussi capital puisse avoir ses prolongements à la radio et à la télévision. Votre responsabilité est grande.

Quant à nous, nous prendrons la nôtre en refusant aujourd'hui ce projet de budget notoirement insuffisant et en votant demain la motion de censure, afin de témoigner à tous ceux, de carrière et appelés, ou encore personnels civils ou des industries travaillant pour la défense nationale, que nous savons parfaitement ce qu'ils apportent d'essentiel à la valeur de notre outil de défense. A charge pour les responsables politiques que nous sommes de ne pas laisser s'affaiblir, en ces temps incertains, notre effort de défense faite d'une volonté politique lucide et courageuse. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Gatel.

M. Jean Gatel. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, tout faire pour que la France existe, forte et indépendante, telle est la volonté des socialistes, et sur le plan économique — avec notre effort de redressement industriel — et sur le plan politique et diplomatique, et sur le plan culturel, et donc sur le plan militaire.

Pour exister, pour parer à toute menace, nous devons constamment opérer les choix nécessaires car il est démagogique de faire croire que l'on peut tout faire.

La France, puissance moyenne, doit déterminer sa défense à partir de choix politiques clairs effectués non en fonction d'une certaine organisation, mais en fonction d'une volonté.

La structure de notre armée doit être la conséquence de choix stratégiques et non leur cause. Il faut déterminer notre rôle dans le monde, déterminer les menaces qui pèsent sur nous et en déduire notre défense, et non faire l'inverse.

Je crains qu'il n'y ait là entre la droite conservatrice et la gauche volontariste un clivage autrement plus important que les faux procès de ces derniers jours.

Il ne serait pas bon de garder une organisation de défense qui ne soit plus adaptée aux réalités du monde. La France ne nous le pardonnerait pas.

Enfin, rien n'est plus faux que l'idée complaisamment entretenue selon laquelle en dépensant plus on se défend mieux. Tout dépend des choix effectués. Ces choix, la gauche les a faits. Ces choix sont imposés par les risques de conflit Est-Ouest.

Quelle est, dans ce type de relations, la place de la France ? D'une part, les deux supergrands ont choisi la course aux armements.

M. Jean-Marie Daillet. L'U.R.S.S. !

M. Jean Gatel. Je doute que l'on songe ici à y entraîner notre pays.

D'autre part, déséquilibre et instabilité prévalent en Europe par le surarmement conventionnel soviétique et par l'installation des SS20, mais aussi par la nouvelle politique américaine de repli et d'isolement, ainsi que par la montée du pacifisme en Europe de l'Ouest.

M. Emmanuel Hamel. Ne le favorisez pas par votre comportement.

M. Jean Gatel. Face à ces déséquilibres déstabilisants, la France ne peut avoir qu'une réponse : priorité absolue à la dissuasion. Tous nos efforts doivent tendre à rendre la guerre impossible, et ce par le couplage entre nos forces nucléaires stratégiques anti-cité et nos forces tactiques, placées sous la décision politique et par leur nécessaire complémentarité avec les forces conventionnelles destinées à obliger l'agresseur à dévoiler ses intentions et à empêcher la contournement de la dissuasion.

Où sont dès lors en 1983 les renoncements ?

La dissuasion nucléaire est plus que jamais l'élément déterminant de notre défense : 24 p. 100 d'augmentation en autorisations de programme, 14 p. 100 en crédits de paiement. La part du nucléaire dans le projet de budget d'équipement passe de 27 à 32 p. 100. Les efforts continuent pour les S.N.L.E., le M4 et les crédits de recherche.

J'irai plus loin. Alors que toute la stratégie américaine semble être un encouragement au gel des programmes nucléaires hors de son territoire, et en particulier en Europe, alors que l'on assiste un peu partout autour de nous à un développement des armements conventionnels et des armes tactiques, c'est-à-dire d'un « nucléaire banalisé », alors que tout cela semble sous-entendre la possibilité d'un conflit limité en Europe, certains responsables politiques de l'opposition prendraient-ils le relais de ces thèses qui vont à l'opposé de toutes les conceptions de défense de la France depuis vingt ans ? (Exclamations sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Quant à moi, je le dis tout net, il n'est pas question de rendre la guerre possible. Aujourd'hui encore, il vous faut résister, monsieur le ministre. Priorité au nucléaire stratégique : c'est le choix de votre budget.

La France ne peut pas avoir d'autre stratégie. Cela signifie que le nucléaire tactique ne peut être conçu que comme l'ultime semence précédant la riposte totale, vous l'avez répété.

Il n'est pas question pour la France de riposte graduée : le maniement du tactique, c'est la démonstration pour l'agresseur que l'on est prêt à préserver à tout prix notre indépendance et notre liberté.

Cette position étant réaffirmée, le perfectionnement du nucléaire tactique par l'A.S.M.P. et par le Hades rend notre dissuasion encore plus crédible.

Elle apporte aussi un élément de sécurité supplémentaire pour la République fédérale d'Allemagne, étant bien précisé que l'axe Paris-Bonn est l'élément essentiel de la sécurité du monde occidental et qu'il pourrait être à l'avenir le fondement d'une politique de sécurité indépendante pour l'Europe.

J'en viens maintenant à la place de nos forces conventionnelles. Cet été, vous écriviez à leur sujet, monsieur le ministre, qu'il ne fallait « pécher ni par défaut, ni par excès ». Vous ajoutiez : « Développer exagérément les forces conventionnelles serait nous comporter comme si le nucléaire n'existait pas, c'est-à-dire faire douter de notre volonté de nous en servir, comme si l'on pouvait avoir été une nation nucléaire et ne plus l'être. »

Les responsables de droite qui, sans nuance, dénoncent je ne sais quel manquement voudraient-ils que notre pays ne soit plus une puissance nucléaire ? (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Gilbert Gantier. Nous n'avons jamais dit cela !

M. Jean Gatel. L'abandon n'est peut-être pas dans le camp que l'on croit ! (Très bien ! Très bien ! sur plusieurs bancs des socialistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Antoine Gissingier et M. Philippe Mestre. Les socialistes n'ont jamais voté les crédits militaires !

M. Gabriel Kaspereit. M. Gatel n'est pas sérieux !

M. le président. Laissez conclure M. Gatel.

M. Jean Gatel. Personne ne remet en cause notre présence en République fédérale d'Allemagne. Personne ne remet en cause l'efficacité et le rôle de notre première armée ; elle est celle qui subit le choc, teste le niveau de l'agression, étant entendu que notre politique est de ne pas être nous-mêmes l'agresseur.

Et votre analyse est juste, monsieur le ministre, qui consiste à dire que notre puissance conventionnelle réside moins dans le nombre que dans la qualité de l'équipement et l'entraînement de nos forces.

Ces forces doivent être mobiles, d'utilisation souple, polyvalentes, dotées d'un matériel de haute technicité. Je pense en particulier à l'effort entrepris pour le nouvel hélicoptère et pour les missiles.

En vérité, contester votre projet de budget, n'est-ce pas contester la priorité au nucléaire, n'est-ce pas privilégier les glissements vers la riposte graduée, n'est-ce pas accepter à la suite des Etats-Unis la priorité donnée aux forces conventionnelles en Europe, n'est-ce pas préparer l'abandon de la dissuasion ?

Notre deuxième choix s'inscrit dans le rapport Nord-Sud.

Les socialistes ont à défendre la place de la France dans le monde : fidèles à nos traités de coopération et d'assistance, garants de la sécurité de nos ressortissants, protecteurs de l'intégrité des départements et des territoires d'outre-mer, prêts à servir nos idéaux de paix, de justice, partout où le besoin existe, nous devons, pour desserrer les contraintes Est-Ouest, être présents partout où l'on a besoin de la France, et partout où la France peut éviter à un peuple l'alignement sur l'un des deux blocs.

Tel est le rôle des forces d'assistance rapide. Elles doivent donc être dotées de matériels adéquats.

Notre troisième choix concerne la lutte contre tout ce qui peut être contournement de la dissuasion ; je n'y reviens pas.

La gauche a eu le courage de faire des choix. Je viens de les énumérer.

M. Gilbert Gantier. Ce ne sont que les vôtres !

M. Jean Gatel. Ce sont plus que jamais les choix de l'indépendance nationale et de la présence de la France dans le monde.

Rien n'est plus démagogique que de dire tout ce qui aurait dû être fait ou acheté sans le lier à une mission précise.

Rien n'est plus démagogique que d'aligner des chiffres dans l'absolu, comme si gérer ce n'était pas toujours choisir le possible par rapport au souhaitable.

Rien n'est plus démagogique que de critiquer sans rien proposer.

Aujourd'hui, seule la gauche a une politique de défense cohérente et responsable. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Gatel.

M. Jean Gatel. Enfin, je ne crois pas que toutes ces outrances verbales déversées depuis quelques semaines sur la défense de la France soient très responsables ni même très civiques ; l'outrance est toujours nuisible. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. Gabriel Kaspereit. Vous en apportez la preuve car vous la pratiquez !

M. Luc Tinseau. Un peu de pudeur. (Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.)

M. Guy-Michel Chauveau. Qui dirige les débats, monsieur le président ?

M. le président. Poursuivez, monsieur Gatel !

M. Jean Gatel. Et quand il s'agit de problèmes aussi graves que notre volonté de défense, l'outrance est même dangereuse.

La France a surtout besoin, sur les problèmes essentiels, de se rassembler. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Bigeard.

M. Marcel Bigeard. Je dirai quelques mots sur la situation internationale, je terminerai par l'Europe et au milieu je glisserai ce que je pense de votre budget, monsieur le ministre. (Rires.)

La situation internationale reste pour le moins inquiétante. Notre planète est une véritable poudrière. On y meurt, on s'y entretue un peu partout : plus de vingt guerres et guerillas dans le monde, qu'il est bon de rappeler.

Au Proche-Orient — Israël, Syrie, Liban, Palestine — la situation paraît éclaircie aujourd'hui mais chacun sait qu'il suffit d'une étincelle pour ranimer l'incendie.

Au Moyen-Orient, c'est la guerre Iran-Irak, avec déjà 200 000 morts, et le conflit intérieur, avec le carnage de milliers d'Iraniens.

En Asie, c'est l'Afghanistan, où la résistance refuse de mourir, dans l'indifférence de l'Occident. C'est aussi le Cambodge, le Laos, le Viet-Nam, ce Sud-Est asiatique qui vit dans la souffrance, l'oppression et la guerre depuis des décennies. Et toujours le calvaire de ceux qui cherchent la liberté dans la fuite.

En Afrique, cette immense Afrique avec ses quelque quarante Etats et ses 350 millions d'habitants sans cesse en ébullition, c'est le Maroc avec le Polisario, le Tchad, la Somalie, l'Ethiopie, l'Ouganda, l'Angola, le Mozambique, cette Afrique convoitée par ceux qui n'ignorent pas ses richesses. Dans la Lettre d'Afrique, des chefs d'Etat africains s'inquiètent et semblent maintenant s'orienter plus volontiers vers le dollar que vers notre franc.

En Amérique latine, c'est le Salvador, le Nicaragua, le Guatemala, le Pérou, l'Argentine, la Colombie, où les affrontements et les incertitudes quant au lendemain sont monnaie courante.

Quant à l'Europe, elle est loin d'être privilégiée. Nos amis polonais souffrent, serrent les poings, face à un Occident satisfait de ses discours et de ses défilés. Il y a la Grande-Bretagne et l'I.R.A., la Yougoslavie et ses courants autonomistes, l'Italie et les organisations anarchistes. En Allemagne, c'est une bande à Baader qui paraît à bout de souffle, mais une action en force des pacifistes. Et notre patrie, la France, est désormais ouverte aux activités terroristes.

Budapest, Prague, Berlin-Est, Kaboul vivent sous la botte, mais qui se soucie de l'Ethiopie serrée à la gorge, de l'Angola dépecé, d'Aden occupé, et j'en passe ?

Il y a quelques minutes, le successeur de M. Brejnev vient de déclarer à la radio : « L'invincibilité de notre armée assurera la paix ».

C'est dans ce contexte que l'austérité va frapper durement nos armées. « Une année noire pour la défense », alors que nous avons besoin plus que jamais d'une défense forte, non pour attaquer, mais pour parler et œuvrer pour la paix.

M. Raymond Barre a dit récemment...

Un député socialiste. Quelle référence !

M. Marcel Bigeard. Oui, je m'y réfère, avec fierté d'ailleurs.

M. Raymond Barre, disai-je, déclarait récemment ceci : « Le budget 1983 présenté comme un budget de rigueur apparaît plutôt comme l'illustration d'une mauvaise gestion avec en plus le sacrifice de l'effort de défense. » J'ajouterai que la santé du pays se mesure à la solidité du franc. C'est un franc malade qui nous conduit là où nous sommes, dans tous les domaines, y compris celui de la défense.

Depuis 1976, un effort progressif avait été fait pour nos armées, et je sais de quoi je parle : budget augmentant d'année en année ; réorganisation de nos forces en vue de les rendre plus souples, plus légères, plus manœuvrières. C'est d'ailleurs pourquoi je suis un régime à 1 200 calories pour retrouver moi aussi la ligne ! (Rires.)

L'héritage dont vous avez bénéficié était de grande qualité, monsieur le ministre, et je devine que, sportivement, car vous êtes sportif, vous vous en êtes rendu compte. Je sais aussi que vous êtes fier de la discipline, de la cohésion, du patriotisme de nos armées. Mais pour les maintenir telles qu'elles sont, en leur donnant des matériels à la pointe de la technique, c'est une question de budget.

Alors, où en sommes-nous ?

1981 : contrairement à ce que j'ai entendu dire tout à l'heure, le budget des armées, sous le précédent gouvernement, était le premier de l'Etat.

1982 : vous l'avez porté à 3,895 p. 100 du P.I.B.M., en augmentation de 17,63 p. 100, alors que le budget de l'Etat augmentait, avec vos largesses incontrôlées, à 27 p. 100. La défense n'était plus parmi les budgets privilégiés. En 1982, si le Gouvernement Barre était resté au pouvoir, nous aurions obtenu 3,94 p. 100 du P.I.B.M., soit 1 419 millions de plus que vous.

1983 : seuls quelques budgets sont plus mal lotis que le vôtre. Vous reconduisez, comme l'an dernier, votre budget à 3,895 p. 100 du P.I.B.M. C'est la stagnation, malgré des crédits de paiement annoncés en augmentation de 8,6 p. 100 : sait-on de combien sera l'inflation ?

Lorsque vous étiez dans l'opposition, vous n'avez jamais voté le budget de la défense.

M. Antoine Gissinger. Très juste !

M. Marcel Bigeard. Il faut bien le dire : jamais ! Et pourtant M. Mauroy est fier de plonger en sous-marin, et vous de faire des bislades en avion avec nos pilotes de chasse ! (Rires et applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.) Le budget de la défense, vous le jugiez alors insuffisant. Vous le premier, monsieur Darinot, reconnaissez qu'il fallait arriver à 4,50 p. 100 du P.I.B.M. d'ici à 1983. Nous avons travaillé quatre ans ensemble et j'avoue que je n'ai pas compris votre propos excessif, tout à l'heure. C'était mal venu. Je ne vous ai pas formé comme cela, monsieur Darinot ! (Rires et applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. C'est un jugement qui m'honore !

M. Marcel Bigeard. Votre camarade Le Drian ne réagit pas comme vous, lui ! Il ne faut pas être aussi excessif, monsieur Darinot.

Si l'on consulte le *Journal officiel* de 1980, on s'aperçoit que lors de la discussion du budget de 1981, les membres de la commission de la défense nationale, de droite ou de gauche, étaient d'accord pour reconnaître qu'il fallait d'ici à 1985 arriver à 4,50 p. 100 du P.I.B.M. si l'on voulait poursuivre l'amélioration de nos armées — terre, air, mer, gendarmerie et force nucléaire — fournir des réserves rapidement mises sur pied, continuer à faire progresser les avantages pour nos appelés et satisfaire les souhaits de nos retraités.

Avec votre budget de stagnation pour 1983, qui n'augure rien de bon pour 1984, vous allez faire de l'équilibrisme et il ne ne vous sera pas possible d'améliorer nos armées.

Comment ces forces resteraient-elles à la pointe de la technicité et répondraient-elles « au top » aux différentes menaces, alors que des milliards en autorisations de programme et en crédits de paiement ont été gelés au budget par l'arrêté du 18 octobre 1982 ?

Comment ferez-vous pour remplacer en temps voulu nos porte-avions, fournir le *Atlantic* nouvelle formule pour l'aéronavale, doter l'armée de l'air des *Mirage* nécessaires — sur deux années, nous aurons cinquante avions en moins — et forcer sur le sous-marin nucléaire d'attaque, si précieux aux Malouines ?

Je ne rapporterai pas dans le détail les inquiétudes de nos forces terrestres, dont le budget augmente seulement de 7,7 p. 100 ni celles de notre marine nationale, dont les crédits ne progressent que de 7,06 p. 100.

Sur votre effort pour le nucléaire, on est d'accord, c'est sûr. Mais d'ici au septième S.N.L.E. au milieu de la prochaine décennie, en 1996 ou en 2000, il se passera bien des choses ! L'histoire tourne vite, n'est-ce pas, monsieur le ministre ? Vous êtes là, après avoir été dans ma commission, et je ne suis plus rien. La roue tourne ! (Rires.)

Le nucléaire n'est pas tout. N'avez-vous pas dit récemment : « Je considère que la dissuasion militaire française peut être contournée par l'agression que constitue le terrorisme national » ?

Moi-même, je disais à M. Bourges, en 1976, qu'une subversion, que des agressions terroristes bien pensées et bien menées pouvaient paralyser notre force stratégique. Personnellement, j'y ai beaucoup pensé et je devine ce qu'il est possible de faire pour arriver à ce résultat. Je sais ce que je ferais si j'étais de l'autre côté ! Il y a des hypothèses à faire étudier par l'Ecole de guerre ! Vous verrez qu'ils trouveront des formules !

C'est pourquoi il faut une diversification de nos forces réparties à l'intérieur du territoire. D'où mon souci, alors secrétaire d'Etat, parce que j'ai eu cet honneur, et pour un militaire cela compte, d'avoir regroupé en divisions légères nos sous-sièges de régiments de D.O.T., divisions qui devaient avoir l'allure d'unités parachutistes.

Un court rappel me permet de dire avec conviction que de 1976 à 1980, nos armées n'avaient cessé de progresser, monsieur le ministre. Le calme y était revenu, l'entraînement activé, ica

Aujourd'hui, vous possédez un outil dont vous pouvez être fier, et je sais que vous en êtes fier. L'allure de nos paras, l'allure de nos chasseurs quand ils montent dans leurs avions et l'allure de nos légionnaires au Liban, tout cela situe le degré de préparation de notre force d'intervention. Et dire qu'en 1986 je m'étais battu à la commission parce que la gauche voulait dissoudre la Légion ! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Antoine Gissinger. Très juste !

M. Marcel Bigeard. La Légion, on est bien content de l'avoir au Liban ! Pantalons serrés à la cheville, roulement des mécaniques, dans tout cela il y a du Bigeard, j'y suis pour quelque chose. Je suis fier de les voir. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Cette armée française est bien ce qui tourne le plus rond dans notre France. Vous connaissez ses problèmes. Aussi je devine combien, personnellement, vous avez dû débattre pour obtenir un budget supérieur à celui que vous avez obtenu, pour essayer de satisfaire les besoins de vos chefs d'état-major.

Monsieur le ministre, il a fallu six années pour mettre en musique une certaine réorganisation de nos armées. On l'a fait tout de suite. Arrivée en 1975 avec Bourges, c'est la division légère de nos armées des années 1975-1980. Je dis : attention ! les idées peuvent fuser, mais vous verrez qu'entre le rêve et la réalité les années passent vite. Cette armée a déjà eu à subir tellement d'épreuves en quelques décennies ! Je vous parle ici, monsieur le ministre, plutôt en soldat qu'en homme politique, parce que les politiques je les ai connus : un jour c'était blanc, le lendemain c'était noir, ...

M. le ministre de la défense. Ça n'a jamais été rose. (Sourires.)

M. Marcel Bigeard. ... on transforme et on repart.

Quoi qu'il en soit, regardez-la, notre armée, elle a toujours de l'allure ! Elle se tient !

Vous avez supprimé les T.P.F.A., la sécurité militaire et, pour montrer qu'il y a du changement, vous nous servez quelques amuse-gueule : des femmes parachutistes, des gendarmettes, les trente mesures pour le service national, mesures sympathiques que personnellement j'approuve. Bouvard, dans *France-Soir*, m'avait demandé mon avis, je lui avais dit que j'étais d'accord avec les gendarmettes de M. Henu et avec les femmes paras (Rires.) Je trouve toute cela très bien, mais le problème n'est pas là. Ce qui compte, c'est le moral de nos armées et le budget qui leur est alloué.

Monsieur le ministre, je sais que vous faites l'impossible pour « défendre et maintenir », mais vos difficultés sont grandes pour faire face aux exigences de bon nombre de vos amis de la gauche !

L'an passé, votre budget pouvait être considéré comme un budget d'attente, d'observation. L'essentiel était maintenu dans tous les domaines, et l'U.D.F. avait voté votre budget. Mais aujourd'hui, nous ne pouvons être les complices de déficits aussi importants qu'il faut maintenant essayer de combler : budget de la sécurité sociale, U.N.E.D.I.C., commerce extérieur en chute libre, largesses inconsidérées et sans mesure depuis le mois de juin 1981.

Les armées doivent aussi payer la facture alors qu'une bonne gestion depuis votre arrivée au pouvoir vous aurait permis, monsieur le ministre, d'obtenir un budget supérieur. Sous l'ancien régime, je le répète, il devait augmenter annuellement de 0,09 p. 100, soit 3,94 p. 100 en 1982 et 4,03 p. 100 en 1983.

Vous ne pouvez maintenir nos armées en l'état. Il vous faudra sans utiliser certains artifices pour masquer une vérité criante ? Vous ne pouvez maintenir nos armées en l'état. Il vous faudra pratiquer une opération chirurgicale quelque part — j'ai l'impression qu'elle se prépare, d'ailleurs — ou reconsidérer son organisation dans son ensemble. C'est sans doute ce qui va se faire. Ce sera peut-être le nouveau modèle d'armée annoncé par le Premier ministre en septembre dernier.

J'ai l'occasion de rencontrer de hauts responsables de nos forces et des cadres aux échelons plus modestes. Croyez-moi, l'inquiétude est grande. Ils semblent paralysés et se posent la question : que va-t-il se passer ? Ils n'ont rien contre votre personne, moi non plus, monsieur le ministre, et vous le savez, mais ils attendent que vous leur disiez au plus vite ce que vous comptez faire.

Par ailleurs, nous sommes actuellement dans les brumes et en plein mystère concernant l'orientation de la défense de la France. Il serait souhaitable que, le plus tôt possible, un grand débat sur la défense, éclaire vos intentions « vraies ».

Où allez-vous et comment y allez-vous ?

Tous les jours, je reçois un paquet d'articles et de journaux. Il y a la grogne des sous-officiers, certes, mais on dit aussi que vous auriez proposé, courant octobre, de faire de la France et de l'Allemagne les deux piliers d'une défense de l'Europe, la France fournissant l'atome, l'Allemagne les forces classiques.

M. Woerner est un ami. Pour moi, c'est aussi un bon camarade. Lorsqu'il était président de la commission de la défense de son pays et que je me trouvais à Berlin, il l'a su et a pris un avion pour venir me saluer. Devenu ministre de la défense de l'Allemagne de l'Ouest, on dit qu'il est contre l'axe Paris-Bonn. Pour ma part, je préfère quand même les bombinettes américaines !

Vous êtes un adversaire déclaré de la bataille de l'avant, et vous l'avez dit. Nos trente-deux lanceurs Pluton qui sont derrière le Rhin ont une portée de 120 kilomètres. Cela fait quand même trente-deux Hiroshima sur l'Allemagne de l'Ouest !

Les fusées Hadès, d'une portée de 350 kilomètres, prévues pour 1991 — c'est loin — sont d'une conception plus réaliste s'il y a bataille derrière le Rhin. C'est la fameuse défense du sanctuaire.

Je pense que là-dessus il faut que nous réfléchissions tous. Après la défense du sanctuaire, on a parlé de la bataille de l'avant. Qu'en est-il ? Je crois qu'il faut être beaucoup plus souple et voir avec vos amis européens ce qu'il est possible de faire. Il ne faut pas se retrancher derrière de faux problèmes.

Qui peut prévoir ce que pourrait être un éventuel conflit ? Certes, des hypothèses sont prévues — je les connais — mais je sais par expérience que celle qui se joue, c'est toujours la surprise, ce n'est jamais celle qu'on a prévue.

J'estime qu'un ennemi puissant et astucieux fera tout pour nous empêcher d'utiliser notre arsenal nucléaire — subversion, terrorisme, pourrissement de la nation, tout est possible. Dans une nation qui n'y croit plus, une nation avec des terroristes partout, croyez-vous que ce sera facile de presser sur le bouton ? Je pose la question.

M. le président. Concluez monsieur Bigeard ! Sinon, c'est moi qui vais presser sur le bouton. (Rires.)

M. Marcel Bigeard. Monsieur Bernard Stasi, une minute ! Je vais terminer. (Sourires.)
1940, six ans d'Indochine...

M. le président. Je n'en doute pas, mais la question n'est pas là !

M. Marcel Bigeard. Je vais conclure.

M. le président. Je vous remercie de donner l'exemple, une fois de plus !

M. Marcel Bigeard. Pierre d'Harcourt écrit dans *Le Figaro* du 21 octobre dernier : « L'armée de terre perdrait 10 p. 100 de ses effectifs. On parle d'une déflation de 45 000 hommes dans les trois armées... de compression étalée sur six ans ou de suppression de grandes unités. »

A propos du service national, vous dites : « La réforme à l'étude ne peut être improvisée et la conscription reste la base de nos armées. » Il y a dix-huit mois que vous êtes en place, jusqu'à quelle date allez-vous réfléchir, alors que vous laissez dans l'inquiétude nos cadres et la jeunesse de France ? Faites vite, les législatives de juin 1986, c'est déjà demain ! Il est vrai que la planification de 1983 définira la nouvelle orientation. Tant mieux !

Je lisais aussi : « Le Président de la République reconnaît que de l'homme de troupe au général, on est proche les uns des autres, beaucoup plus que de son temps. Je peux affirmer que cela ne daté pas de l'après 10 mai. »

L'an dernier, vous étiez resté dans la ligne à 90 p. 100, j'avais donc personnellement voté votre budget. Cette année, les données sont de loin différentes. C'est pourquoi je ne le voterai pas, pour trois raisons essentielles : son insuffisance, une certaine orientation lénifiante prise en souplesse depuis un an et un flou pernicieux quant à l'avenir de la défense.

Ayant débuté mon exposé par la situation internationale, je conclurai par quelques mots sur l'Europe.

Notre Europe, celle du monde libre, jouit encore d'un niveau de vie envié par des milliards d'hommes. Elle devrait relever la tête, se débarrasser, par son courage, de cette épée de Damoclès brandie au-dessus de nos têtes, sinon nous glisserons vers le déclin de l'Occident où pourtant on a la chance de vivre libre.

La liberté n'a pas de prix, elle se paie par l'effort, le courage, le sens des réalités, le don de soi, face à une puissance colossale qui dépense quelque 15 p. 100 de son P.I.B. pour être la première force militaire au monde, en se jouant des droits de l'homme et en se moquant de nos palabres occidentales.

M. Gilbert Gantier et M. Loïc Bouvard. Très bien !

M. Marcel Bigeard. J'ai toujours prêché l'union du monde libre car sans cette union nous risquons de payer cher les illusions, les rêves de ceux qui préconisent le désarmement pour obtenir la paix.

Certes, les esprits sont axés sur le chômage, l'inflation, la tenue du franc, le changement de société ; en revanche les menaces de conflit, la grave situation internationale, c'est du superflu, et on a le temps de voir venir !

Alors qu'une mise en garde se révèle nécessaire pour faire comprendre que nous sommes encore des privilégiés et que tout reste à faire pour unir les pays épris de liberté qui, hélas ! dans le contexte actuel, semblent parler un langage différent, c'est le chacun pour soi.

La détente a été un vain mot qui nous a chloroformés et a permis à ceux que vous savez d'arriver là où ils sont.

La situation est sérieuse, l'Europe, vieille dame décontractée, insouciance dans ses pantoufles, devrait se réveiller et s'imposer les sacrifices nécessaires. Unie, elle pourrait présenter une force indiscutable, prise au sérieux, au service de la paix et de la liberté dans le monde.

Et c'est là où la France a un très grand rôle à jouer. Mais elle n'en prend guère le chemin avec votre projet de budget et les mesures que vous allez prendre.

Je suis inquiet aussi, monsieur le ministre, et là je le dis sincèrement, de vos rapports avec le parti communiste. Vous n'avez quand même pas le même langage sur Varsovie, sur Kaboul, et le reste ! Alors vous bluffez, vous trichez entre vous. Ce n'est pas net, et vous le savez bien.

J'ai fini. Vive la liberté et vive la France ! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Rimbault.

M. Jacques Rimbault. Monsieur le ministre, j'ai lu attentivement les indications que vous avez fournies lors de votre conférence de presse de mardi dernier, concernant l'annulation des crédits et des autorisations de paiement alloués à votre ministère au titre de l'exercice budgétaire 1982, et son incidence, d'une part, sur l'équipement de nos armées et, d'autre part, sur le plan de charge de nos arsenaux et établissements d'Etat.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'annonce de cette annulation et la rigueur budgétaire prévue pour 1983, notamment dans le domaine des équipements conventionnels, toutes deux évoquées par l'ensemble des rapporteurs, provoquent des inquiétudes et des interrogations parmi les travailleurs de l'Etat.

Leurs inquiétudes sont d'autant plus profondes que l'heure actuelle seulement une faible proportion de la fabrication des matériels militaires leur est confiée et qu'une bonne partie de leurs capacités technologiques sont inutilisées.

Cette situation résulte, il est vrai, d'une politique délibérée d'abandon national pratiquée pendant des années par la droite et qui s'est traduite notamment par la privatisation accélérée des fabrications d'armements ainsi que par leur européanisation.

Il est évident que deux lois de finances ne peuvent pas par un coup de baguette magique redresser cet état de choses. Les obstacles, cependant, ne sont pas uniquement d'ordre financier ou temporels. Ils sont également conceptuels.

Il nous semble qu'aujourd'hui une réflexion s'impose sur la finalité et l'orientation de la politique en matière d'armement ainsi que sur le rôle respectif et l'articulation nouvelle à trouver entre les arsenaux, établissements d'Etat, et l'industrie d'armement dans laquelle l'Etat détient désormais la majorité et dont la nationalisation est prévue par le programme gouvernemental.

Une harmonisation de la politique en matière d'études et de fabrications entre les deux secteurs qui permettrait de mettre fin aux dépenses inutiles faisant double emploi est nécessaire.

Nous estimons surtout que le succès de la politique de redressement économique entreprise par le Gouvernement dépend étroitement du développement de la responsabilité des travailleurs dans la production et de leurs droits démocratiques comme de leur participation à la gestion des entreprises.

Cette proposition générale s'applique, à notre avis, aux secteurs travaillant pour la défense nationale.

En ce qui concerne les établissements d'Etat, le concours des travailleurs est indispensable pour assurer le contrôle démocratique de l'application des orientations et des plans décidés par la représentation nationale.

Or, à l'heure actuelle, aucun organisme en place dans ces établissements ne leur permet d'assumer ce rôle. Les commissions d'information sur les conditions de travail et les comités mixtes à la production permettent aux représentants syndicaux d'obtenir tout au plus, de temps à autre, des informations très générales sur la nature, le volume, l'ampleur des plans de charge, mais ils n'ont aucune possibilité de participer véritablement à la gestion des établissements.

Certes, il ne s'agit pas pour nous d'ignorer ou même de sous-estimer les spécificités et les impératifs du secteur défense, mais il nous semble inacceptable que les établissements d'Etat n'entrent pas dans le champ d'application du projet gouvernemental concernant les droits des travailleurs du secteur public.

Il serait incompréhensible que des salariés des sociétés nationalisées ou sous contrôle de l'Etat, notamment celles participant à l'effort de défense nationale, bénéficient des droits nouveaux alors que leurs camarades des arsenaux en seraient écartés. Il y aurait là une injustice incontestable que ne sauraient comprendre ces derniers.

Je tiens également, monsieur le ministre, à vous faire part de l'inquiétude des travailleurs de l'Etat concernant la perte de leur pouvoir d'achat.

Non seulement le projet de budget pour 1983 ne contient aucune mesure spécifique pour les différentes catégories de personnels civils actifs et retraités, mais de surcroît il laisse intact le contentieux salarial qui porte en particulier sur le paiement des sommes dues depuis 1977.

Or, si les décrets salariaux sont rétablis depuis le 1^{er} novembre 1982, il n'en demeure pas moins que leur non-application pour les deux premiers trimestres de 1982 se traduit par une amputation très importante du pouvoir d'achat de ces personnels, amputation dont les conséquences sociales et économiques sont évidentes.

C'est pourquoi nous souhaiterions, afin de régler définitivement ce dossier, que la négociation soit poursuivie.

Par ailleurs, votre projet qui tend à accorder une réduction du temps de travail pour les travaux insalubres, dangereux et pénibles, se traduira, semble-t-il, par l'annulation des rémunérations. Il risque même d'aggraver les conditions de travail et d'accentuer les inégalités dont sont victimes en particulier les catégories les plus défavorisées.

Cet aspect négatif du projet sera sans doute renforcé par l'absence de toute mesure d'augmentation des primes liées à ces travaux. C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous souhaiterions que le Gouvernement dépose un amendement pour satisfaire la demande de majoration des primes exprimée par l'immense majorité des intéressés.

La déception des travailleurs de l'Etat est d'autant plus grande qu'ils estiment que la satisfaction de l'essentiel de leurs revendications n'implique pas nécessairement un accroissement des dotations budgétaires pour la défense mais uniquement une plus grande rigueur de gestion au sein des établissements afin de mettre fin à certains gâchis qui grèvent leur fonctionnement.

Plusieurs exemples sont cités dans les documents syndicaux pour critiquer en particulier la sous-utilisation des capacités matérielles et humaines des arsenaux. Ils dénoncent le fréquent manque de rentabilité d'investissements destinés à l'achat de machines, à l'installation d'ateliers ou des bancs d'essais, soit parce que les travaux sont sous-traités, soit parce que les fabrications sont achetées au secteur privé ou à l'étranger, soit parce que ces investissements ne correspondent pas aux besoins réels de l'établissement.

De même, selon les syndicats représentatifs, l'embauche d'intérimaires et de vacataires ainsi que la passation des marchés de travaux, qui sont pratiqués couramment dans les établissements d'Etat, reviennent plus cher à ceux-ci que l'intégration des travailleurs hors statut.

La pratique de la sous-traitance coûteuse résulte parfois du manque de personnels dans certains secteurs où la direction, faute de postes budgétaires, ne peut avoir recours à l'embauche quand le besoin s'en fait sentir.

Cette situation préjudiciable financièrement pour les établissements l'est encore plus du point de vue de la lutte contre le chômage qui est un des axes prioritaires de l'action gouvernementale.

A cet égard, je voudrais me féliciter de la décision ministérielle d'ouvrir les établissements aux stages de formation professionnelle. Plus de 1 000 stagiaires seront ainsi formés. Je souhaite, monsieur le ministre, qu'à la fin de leur stage un effort soit fait dans la mesure des possibilités budgétaires pour les intégrer aux postes correspondant à leur qualification. Ce sera sans doute la meilleure façon de rentabiliser leurs acquis professionnels.

Enfin, monsieur le ministre, vous avez indiqué, en commission de la défense nationale, que les plans de charge des arsenaux et établissements d'Etat pour 1983 seront assurés grâce aux commandes nationales et aux commandes étrangères. Au-delà de cette année, le maintien des plans de charge supposera nécessairement de nouvelles commandes à l'exportation. Vous avez ajouté que la part des exportations dans l'activité de nos arsenaux serait amenée à s'accroître de façon notable, les contrats en vue à l'heure actuelle devant compenser la baisse des commandes nationales.

Or le marché d'exportation dans ce domaine reste très aléatoire et de surcroît, chacun le sait, il pose des problèmes politiques et moraux. En effet, la moitié de nos exportations d'armes sont destinées à l'une des régions les plus névralgiques du monde, le Moyen-Orient, où par ailleurs le Gouvernement français mène une action positive pour rétablir la paix.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, l'idée de l'exploitation, dans un premier temps, des capacités non utilisées des établissements et arsenaux pour des fabrications civiles, mérite, je crois, attention. Elle permettrait de rentabiliser le parc machines

par sa pleine utilisation et d'appréhender plus tard, d'une façon nouvelle, les questions relatives au commerce des armes et, le moment venu, celles concernant le désarmement.

Il va de soi que la combinaison des productions militaires et civiles dans une même entreprise nationale ou d'Etat ne devrait être envisagée que dans des proportions qui ne nuisent pas à la défense nationale.

Pour conclure, je dirai que le budget de l'Etat pour 1983 s'inscrit dans la priorité donnée par le Gouvernement de gauche au renforcement de l'appareil productif national.

Il traduit la volonté de redressement économique exprimée à travers l'effort pour l'investissement productif, pour l'emploi, pour la formation des hommes ainsi que pour la reconquête du marché intérieur. Votre ministère pourrait sans doute jouer un rôle exemplaire pour le succès de cette politique qui correspond aux légitimes aspirations des travailleurs de l'Etat. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. François Fillon.

M. François Fillon. Monsieur le ministre, il y a exactement un an, à l'occasion du débat budgétaire pour 1982, alors qu'une très large majorité de cette assemblée vous considérait comme l'homme d'une certaine continuité, j'avais eu l'audace de craindre que vous ne fussiez en fait l'homme d'une progressive, mais, hélas, indiscutable rupture. Rupture avec un effort financier patient et soutenu qui a donné à nos armées les moyens de leur modernisation, rupture avec des choix clairs sur la politique de défense.

Vous m'avez, monsieur le ministre, alors accusé d'être de mauvaise foi. Vous étonnerai-je aujourd'hui, en vous disant combien j'aurais souhaité que vous ayez raison, et que mon discours n'eût été que l'expression d'une certaine impatience due à ma jeunesse ?

Oui, monsieur le ministre, j'aurais souhaité que les faits ne vinssent pas confirmer mon analyse.

Que vous avais-je dit ?

Que votre budget était un demi-budget par rapport à ce qu'il aurait dû être si vous aviez respecté les engagements du gouvernement précédent et qu'il était muet sur vos intentions. Je n'imaginai pas à l'époque que le budget de la défense pour 1982 serait amputé sans que le Parlement ne soit consulté, de 18,5 p. 100 en autorisations de programme et de 6 p. 100 en crédits de paiement.

M. Gilbert Gantier. Décision scandaleuse !

M. François Fillon. L'importance de cette annulation intervenant à l'intérieur d'un budget qui était déjà un demi-budget et la procédure utilisée par le Gouvernement au mépris de la représentation nationale ont conduit l'opposition à décider le dépôt d'une motion de censure.

L'image de la continuité de l'action gouvernementale en matière de défense a définitivement laissé la place à celle de la rupture.

L'arrêt ministériel annulant les crédits du ministère de la défense est un véritable coup d'Etat budgétaire et je voudrais que vous puissiez, au cours de ce débat, nous assurer qu'il ne sera pas permanent (Rires et applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Gilbert Gantier. Très bien !

M. François Fillon. Non, monsieur le ministre, je n'étais pas de mauvaise foi en novembre 1981. J'avais trop d'estime pour vous et pour nos armées pour me livrer à de quelconques affirmations polémiques.

Le budget de 1982 et ses aventures annonçait celui pour 1983. Dans un climat d'euphorie, où les dépenses de l'Etat augmentaient de 27,5 p. 100, les arbitrages budgétaires ne vous avaient pas été favorables. Cette année, vous avez été sacrifié sur l'autel de la nouvelle religion du Gouvernement : l'austérité.

En effet, votre projet de budget confirme que la défense n'est plus vraiment la priorité au sein du budget de l'Etat puisque la croissance du budget militaire n'est que de 8,46 p. 100 seulement contre 11,76 p. 100 pour les budgets civils ; puisque sa part dans le budget de l'Etat tombe de 15,50 p. 100 à 15,12 p. 100 — en 1981, elle était de 17 p. 100 ; puisque les dépenses en capital du budget civil progressent en autorisations de programme de 22 p. 100 alors que celles du budget de la défense ne progressent que de 8,5 p. 100.

La progression du budget militaire par rapport aux budgets civils le place juste avant — on l'a dit — ceux de l'environnement, du temps libre et des anciens combattants.

Quant à la référence au produit intérieur brut marchand, outre qu'elle ne m'a jamais paru significative, elle consacre surtout l'appauvrissement de notre pays sous votre gestion.

Au sein de votre budget, les priorités ne sont plus tout à fait les mêmes que sous vos prédécesseurs.

Les dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que les dépenses d'investissement : elles représentent, en 1983, 54,3 p. 100 contre 54,2 p. 100 en 1982.

Les crédits pour rémunérations du titre III, pour des effectifs constants, augmentent de 8 p. 100. Même en l'absence de tout dérapage, on considère dans une circulaire du Premier ministre qu'une augmentation de 8 p. 100 équivaut à 8,3 p. 100 en masse. Dans ces conditions, vous devrez choisir entre des transferts de crédits du titre V vers le titre III ou bien des réductions d'effectifs.

Plus grave est la réduction des crédits d'études, recherche et développement dont on sait qu'ils conditionnent très largement le futur.

En ce qui concerne les forces conventionnelles, les crédits d'études dégagés au profit des trois armées ne progressent que de 4,3 p. 100 en crédits de paiement.

Les crédits de développement, quant à eux, sont en baisse de 13,5 p. 100 pour les crédits de paiement et n'augmentent que de 0,2 p. 100 pour les autorisations de programme. Cette évolution a fait dire à Jean-Yves Le Drian dans son rapport : « La direction suivie en 1983 dans le domaine des études ne sera sans doute pas la meilleure qui conviendrait ».

Les crédits du commissariat à l'énergie atomique dans leur ensemble n'augmentent que de 6,6 p. 100 et leur progression, dans le cadre de l'ensemble des budgets, sera en 1983 de 8 p. 100.

Dans ces conditions, l'avenir est largement compromis et vous ne serez pas en mesure, monsieur le ministre, de laisser à la France à la fin de ce septennat l'appareil de défense dont vous avez hérité.

M. Jean-Marie Daillet. Hélas !

M. François Fillon. Votre projet de budget tourne ensuite le dos aux objectifs annoncés lors du vote du projet de loi de finances pour 1982.

Les retards pris par le précédent gouvernement dans l'exécution de la loi de programme vous conduisaient, disiez-vous, à étaler sur deux ans le rattrapage. Or qu'en est-il ?

De 1976 à 1981, les retards cumulés se sont élevés à environ huit milliards de francs. Ils sont aujourd'hui de seize milliards. Vous avez doublé en dix-huit mois les retards d'application de la loi de programme.

Votre budget devait ensuite participer à la lutte contre le chômage. Cet objectif vous a même conduit à déclarer au *Figaro Magazine* que vous étiez « content de vendre des armes ». Je vous rappellerai simplement, monsieur le ministre, comment Jean-Yves Le Drian, lorsqu'il était député de l'opposition, avait l'habitude d'interpeller M. Yvon Bourges, ministre de la défense. Il lui disait : « Monsieur le ministre du commerce des armes. » (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Antoine Gissinger. Bien envoyé !

M. François Fillon. En fait, sous le double effet de l'annulation des crédits du budget de 1932 et de la faiblesse du projet de budget pour 1983, plusieurs milliers d'emplois seront supprimés dans l'industrie d'armement. Des chiffres circulent que je ne citerai pas.

Les priorités de votre projet de budget, telles que vous les avez énoncées dans votre présentation, ne sont que des demi-priorités.

La progression des crédits consacrés au nucléaire est artificielle. Elle tient pour une large part à un changement de structure budgétaire qui a conduit à intégrer dans les crédits nucléaires ceux consacrés au Mirage 2000 porteur de l'A.S.M.P. et à l'arme nucléaire tactique, les Super Etendard de la marine.

Dans leur définition habituelle, les crédits d'équipement nucléaire progressent de 9,7 p. 100 en crédits de paiement et de 10,4 p. 100 en autorisations de programme. C'est mieux que le reste du budget, mais c'est loin d'être la priorité absolue que vous affirmez, d'autant que l'analyse des principaux programmes nucléaires est préoccupante.

Le chapitre 51-88 « Atome » n'augmente que de 6,8 p. 100 en autorisations de programme et le chapitre 51-89 « Engins » que de 3,5 p. 100.

La vérité, monsieur le ministre, est que le Gouvernement dissimule ses hésitations en ce qui concerne la politique de défense derrière l'affirmation, en partie exacte seulement, de la priorité qu'il donne à la dissuasion.

En effet, dans ce domaine, votre projet de budget ne comporte aucun effort nouveau. Vous vous contentez de mener à leur terme les programmes engagés avant vous. Vous repoussez vers des horizons toujours plus lointains le SX et le septième sous-marin nucléaire lanceur d'engins.

Enfin, vous abandonnez le projet de satellite d'observation Samro.

Le Gouvernement dispose aujourd'hui d'un appareil de défense relativement satisfaisant grâce à l'action persévérante de ses prédécesseurs qui ont su surmonter votre opposition politique pour faire entrer la défense de la France dans le monde moderne.

A moins de procéder à une destruction volontaire de cet outil, le pays demeurera, en dépit des restrictions budgétaires, protégé jusqu'à la fin du septennat. Il s'agit donc pour vous et pour votre majorité d'assumer une responsabilité historique qui transcende les querelles partisans : laisser à vos successeurs les moyens de préserver l'indépendance nationale.

Pour cela, le Gouvernement doit inscrire ses choix budgétaires dans un cadre prospectif, clair et précis. Jean-Yves Le Drian écrivait lui-même dans son rapport sur le budget de 1982 :

« On peut considérer que ce budget pour satisfaisant qu'il soit est un budget de transition dans l'attente de choix plus fermes qu'inévitablement le Gouvernement devra formuler sans trop tarder. »

Dans son rapport sur le projet de budget pour 1983, il réitère prudemment sa remarque. Ce projet de budget, écrit-il, « s'inscrit sous des auspices moins prometteurs, auspices au sein desquels la nécessaire rigueur n'est pas la seule raison ». M. Le Drian ajoute : « Il prend place à un moment où rien ne laisse encore entrevoir quels seront les choix définitifs qui caractérisent la politique de défense de la France pour les cinq ans qui viennent. »

M. Daniel Goulet. Voilà qui est très équivoque !

M. François Fillon. D'autant plus que l'attitude de vos alliés communistes, monsieur le ministre, est pour le moins troublante.

Solidaires du Gouvernement, ils ont organisé, le 20 juin dernier, une manifestation « pacifiste » dirigée contre l'impérialisme et le militarisme américains.

Le président Reagan y a été traité d'assassin alors que l'on n'y a pas entendu de slogans sur l'U.R.S.S...

M. Gilbert Gantier. Ni sur l'Afghanistan !

M. François Fillon. ...dont les SS 20 constituent pourtant la plus grande menace qui pèse sur l'Europe libre. (Très bien ! sur les bancs du rassemblement pour la République et plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.)

Ils ont ensuite proposé innocemment au Gouvernement de participer aux négociations nucléaires soviéto-américaines, participation dont le seul résultat serait d'enfermer notre force de dissuasion actuelle au-dessous du seuil minimal de crédibilité, c'est-à-dire sous des plafonds issus des négociations S.T.A.R.T.

M. Jean-Marie Daillet. Très juste !

M. François Fillon. Enfin, l'opposition du parti communiste à la bombe à neutrons est pour le moins suspecte.

Arme du défenseur, capable de stopper une offensive de blindés, elle ne devrait guère inquiéter l'Union soviétique, si celle-ci n'a aucune velléité d'agression.

Deux années d'ambiguïté et de relâchement de l'effort financier laisseront, à n'en pas douter, des traces profondes dans notre défense.

Cependant, il n'est pas encore trop tard pour réagir : tel est l'enjeu de la loi de programmation. Seul son contenu nous permettra d'apprécier votre politique.

Il s'agit bien, monsieur Le Drian, de la dernière chance pour notre défense !

Cette loi devra répondre à quatre questions fondamentales : la dissuasion nucléaire, le rôle de la France dans la défense de l'Europe, la défense des départements et des territoires d'outre-mer et l'adaptation du service national.

A propos de chacune de ces questions, nous éprouvons des inquiétudes, monsieur le ministre.

Pour la dissuasion, en raison de l'affaiblissement des crédits n'études et des incertitudes qui pèsent sur la modernisation des forces.

Pour le service national, parce que le Premier ministre, dans un discours à l'Institut des hautes études de la défense nationale, après avoir laissé entrevoir les grandes lignes de votre projet, a indiqué qu'il convenait d'attendre que la loi de programmation soit votée pour soumettre au Parlement une réforme de la conscription, ce qui est mettre la charrue devant les bœufs !

La loi de programmation doit répondre simultanément à trois interrogations essentielles : quelle défense ? Quelle conscription ? Quel effort financier ?

Pour ce qui concerne la défense de l'Europe, la réduction des effectifs de la 1^{re} armée a été évoquée par des membres du Gouvernement et par M. Sarre. Oublie-t-on que la France est une nation européenne ?

La présence permanente de nos forces armées et leur modernisation, en République fédérale d'Allemagne, illustrent notre volonté d'assumer en toute responsabilité nos engagements et apportent à la dissuasion nucléaire nationale une composante non négligeable.

Certes, penser que la valeur de notre engagement se mesure à l'aune de la puissance de nos trois corps d'armée serait une vue trop simpliste : encore faut-il que l'équipement de ces armées leur permette de survivre dans l'environnement nucléaire d'un affrontement moderne.

Le maintien de la 1^{re} armée à un niveau d'équipement et d'entraînement homogène avec les meilleures troupes du continent doit demeurer une constante de la politique de défense.

Aucun arbitrage ne doit remettre en cause la crédibilité de notre engagement aux côtés de nos alliés, particulièrement de la République fédérale d'Allemagne.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. François Fillon. Enfin, et ce sera ma conclusion, le problème de la défense des départements et des territoires d'outre-mer est d'actualité, après le conflit des Falkland.

Si les porte-avions, dont la construction avait été étudiée par le précédent gouvernement, ne sont pas mis en chantier dès maintenant, la France ne disposera, dans les années 1990, d'aucun moyen d'intervention pour assurer la défense des départements et des territoires d'outre-mer.

La signification politique de la décision qui sera prise dans les prochains mois sera très grande. Il s'agira rien de moins que du maintien de ces collectivités territoriales au sein de la République.

En outre, il y aurait quelque cohérence à doter la France de moyens aéronavals capables de soutenir l'action de nos forces légères d'intervention rapide dont personne aujourd'hui, par miracle, ne remet plus en cause l'utilité.

Tels sont, monsieur le ministre, les enjeux de cette loi de programmation que nous réclamons depuis un an. C'est pour nous la dernière chance.

Saurez-vous la saisir ? Vous en avez la volonté, je le sais. Je ne doute ni de votre sincérité personnelle, ni de votre attachement à nos armées, mais je vous répète, comme l'an dernier, que je crains que vous ne soyez moins entendu dans la majorité que dans l'opposition ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Chauveau.

M. Guy-Michel Chauveau. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je profite de ce débat budgétaire pour vous faire part de quelques remarques et interrogations concernant la formation des hommes et des femmes qui ont la charge de la défense de notre pays.

Dans ce projet de budget, comme dans les précédents, la contribution aux différentes actions de formation n'est pas négligeable. Elle représente, en effet, plus de 8 p. 100 des crédits de paiement — passant de plus de 10 milliards en 1982 à près de 11 milliards en 1983.

Les données fournies par les différents chefs d'état-major ne sont pas toutes calculées selon les mêmes critères, et il est difficile d'avoir une approche exacte et comparative des éléments statistiques. Malgré tout, on peut estimer que les organismes de formation, lycées militaires, écoles de base, écoles d'application, écoles de spécialisation ou centres d'instruction emploient plus de 80 000 personnes, soit plus de 10 p. 100 des effectifs globaux, qui se répartissent ainsi : 45 000 personnels d'active, 31 000 appelés et 5 500 personnels civils.

Ainsi, pour l'armée de terre, l'effectif en formation représente 32 000 personnes pour un effectif budgétaire total de 357 000 personnes, militaires et civils. Dans la marine, 22 p. 100 du personnel, élèves compris, est immobilisé par la mise en œuvre de la politique de formation — soit environ 15 000 personnes pour un effectif d'un peu moins de 70 000 personnes.

Ces quelques éléments donneront, je crois, un aperçu de l'effort accompli dans ce domaine.

Ma seconde remarque porte plus spécialement sur les caractéristiques de cette formation et sur sa finalité.

Conscient de l'importance de ce sujet, notre commission m'a chargé d'un rapport d'information dont la première partie vient d'être publiée.

A l'occasion de mes visites dans les écoles et lycées militaires, j'ai pu m'entretenir avec l'ensemble des personnels.

Je tiens à vous faire part, monsieur le ministre, de l'excellent accueil que j'ai reçu et aussi du sérieux de la formation dispensée. J'ai pu le constater moi-même.

En général, la formation initiale des cadres vise à développer, conformément à notre stratégie de dissuasion, les aptitudes et à faire acquérir les compétences indispensables à l'accomplissement des missions ainsi qu'à l'exercice des premières responsabilités.

Sachant l'importance de la qualité de la formation initiale de nos colonels de l'an 2000, vous avez, monsieur le ministre, pris des dispositions concernant la durée, mais aussi le contenu et les moyens de cette formation.

Les structures de concertation que vous avez créées permettront de mener à bien cette réforme et d'en assurer le suivi.

Cependant, la politique de formation est très imbriquée avec la politique de gestion des personnels, qui doit intégrer trois paramètres : le volume et la qualité du recrutement, la durée de carrière et l'avancement.

Le décret du 10 septembre 1982 et la réorganisation de certains concours devraient favoriser le recrutement, toujours tributaire, en temps de paix, de l'évolution des notions de sécurité et de défense.

Mais le recrutement n'est-il pas aussi fonction des perspectives de carrière des officiers ? En effet, nombreux sont ceux qui, dans la société civile, disposent très jeunes des leviers nécessaires pour transformer des situations.

Or qu'en est-il dans l'armée de terre par exemple ? Les nouveaux statuts de 1976 assurent un léger rajeunissement dans l'avancement ; il n'en reste pas moins qu'un seul saint-cyrien sur trois assurera un commandement opérationnel, avec pleine responsabilité, en devenant chef de corps, mais seulement à l'âge de quarante-cinq ans !

Une question se pose : ne faut-il pas instaurer une gestion plus dynamique des carrières des officiers ?

L'engagement possible de nos jeunes ne dépend-il pas aussi de l'image déformée qu'ils perçoivent de l'armée et de ses cadres ?

A présent, la société s'organise de plus en plus sur des bases contractuelles. Elle ne conçoit plus l'autorité de la même façon. Les cadres militaires doivent se montrer réceptifs tout en restant persuasifs !

Les valeurs propres aux armées, ordre, discipline, service et désintéressement, doivent être enrichies par l'esprit de dialogue, par le partage des responsabilités et par la capacité d'adaptation aux situations nouvelles.

L'effort entrepris depuis déjà quelques années pour un nouveau style de commandement a-t-il atteint le but visé ?

Enfin, les futurs cadres de nos armées, citoyens à part entière — M. le président Darinot l'a rappelé ce soir — doivent intégrer, non seulement notre stratégie de défense, mais aussi l'évolution économique, politique et sociale du monde moderne, sans perdre pour autant l'esprit d'innovation et de recherche, l'habitude de penser et d'imaginer.

Cette approche de la connaissance de l'homme et du monde moderne contribuera, je le pense, à renforcer les liens fondamentaux entre l'armée et la nation.

Monsieur le ministre, on vous a longuement parlé ce soir des plans de charge, des études, des fabrications et des choix stratégiques. Pour ma part, j'ai préféré dire quelques mots des hommes. En effet, que serait notre armée, si sophistiquée soit-elle, si elle n'avait à sa tête les hommes qu'elle mérite ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à Mme Patrat.

Mme Marie-Thérèse Patrat. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, chargée d'un rapport d'information sur le service national, je désire intervenir à ce sujet.

D'abord, il convient de réfuter certaines contrevérités concernant le service national.

Les jeunes Français se soucient moins de la durée du service national que de son contenu.

En outre, ils sont très sensibles à diverses mesures prises pour rendre le sens des responsabilités aux jeunes du contingent et pour leur demander de participer à la vie de leur unité. Parmi les détracteurs du service national, revient souvent le mot ennui.

Au fait, s'agit-il de détracteurs du service national, ou de propagandistes adroits de l'armée de métier ?

Les propositions du R. P. R. visant à réduire le service national à quatre mois n'ont pas été déposées sous la sixième législature et je suis étonnée que les jeunes giscardiens n'aient proposé eux aussi que tout récemment de réduire notablement la durée du service national !

Ennui, dites-vous ? Inutilité affirment certains ! C'est oublier un peu vite les tâches de commandement confiées aux appelés : 2 700 aspirants représentent 25 p. 100 des officiers titulaires chargés de ces fonctions ; 17 000 sergents-chefs de groupe représentent 30 p. 100 des sous-officiers occupant ces postes ; enfin, 30 000 appelés exercent les fonctions de caporal-chef et de caporal.

A cet égard, les mesures prises pour hiérarchiser les prêts des appelés se poursuivront en 1983. Elles ne pourront qu'inciter ces derniers à exercer encore davantage de responsabilités. C'est par des mesures de ce genre, et non pas de beaux discours, que l'on pourra encore mieux faire en sorte que les jeunes prennent en main la défense de leur pays.

Au 1^{er} juillet 1983, les soldes des appelés seront relevées dans les proportions suivantes : aspirant, 15,7 p. 100 ; sergent, 30,2 p. 100 ; caporal-chef, 24,2 p. 100 ; caporal, 24,1 p. 100 ; première classe, 14,3 p. 100 ; deuxième classe, 8,7 p. 100.

En ce qui concerne le travail des appelés dans l'utilisation de nombreux matériels de haute technicité, il ne faudrait pas ignorer que, par exemple, dans l'armée blindée-cavalerie, sont des appelés : 38 p. 100 des pilotes AMX 30 ; 53 p. 100 des opérateurs radio ; 83 p. 100 des pilotes AMX ; et 10 p. 100 des tireurs AMX 30.

Parmi eux, on trouve 2 500 tireurs de Milan ; 3 500 pilotes d'engins blindés.

Le génie n'hésite d'ailleurs pas à confier aux appelés une centaine de ponts automoteurs. J'ajoute que 160 000 permis de conduire sont délivrés aux appelés dans leur travail. Le brevet de secouriste est décerné à 17 000 jeunes.

Outre cette responsabilisation des jeunes appelés, auxquels des tâches importantes sont confiées, un travail considérable est entrepris en ce moment pour faire participer le ministère de la défense et les armées à une mission de formation des jeunes appelés.

Avant le service, les centres de sélection participent, en liaison avec l'A.N.P.E. et l'A.F.P.A., à l'information des 400 000 jeunes qui passent chaque année chez eux.

Pendant le service national, diverses possibilités sont ouvertes. D'abord, les stages de formation : 4 000 jeunes en ont suivi un ; 16 000 autres ont suivi un stage de l'association pour la formation professionnelle des adultes.

Des facilités sont offertes pour suivre des cours par correspondance ; 25 000 appelés en bénéficient chaque année.

Cet effort doit être poursuivi. Bien sûr, il n'est pas question que l'armée se substitue à l'éducation nationale — mais, hélas, celle-ci a été victime d'une politique de sabotage systématique pendant plus de vingt ans, et cette politique portera ses fruits longtemps encore, malheureusement. Il est juste que l'armée participe en fonction de ses moyens et à sa manière à l'effort de solidarité nationale dans le cadre du plan seize-dix-huit ans et au-delà.

On peut donc affirmer qu'un effort considérable a été consenti ces dernières années pour rendre attractif, autant que faire se peut, le contenu du service national. Il faudrait que celui-ci s'accompagne, par exemple, d'une priorité pour l'accès aux stages de formation professionnelle à l'issue du service. Pour autant, devons-nous en conclure que tous les appelés sont concernés ? A l'évidence non !

Tout le monde est bien conscient du fait que pour certains douze mois sous les drapeaux ne sont pas nécessaires.

Cependant, dans d'autres emplois, douze mois ce n'est pas suffisant pour former des cadres et des spécialistes.

Nous comprenons bien, à l'analyse, le danger que pourrait représenter une réduction pure et simple du service national à six mois.

Ce serait courir le risque que les appelés du contingent soient transformés en valets d'armes, confinés dans des emplois subalternes, alors que l'armée de métier se chargerait des tâches nobles.

Cette optique est contraire à la pensée populaire et à l'égalité des citoyens devant le service national. Elle entraînerait la disparition de la conscription.

En ce qui me concerne, je trouve sages les orientations du Gouvernement. Elles consistent à attendre, au travers de la planification militaire 1984-1988, les définitions d'un nouveau modèle d'armée.

C'est en fonction des missions confiées à l'armée qu'il sera possible d'étudier les orientations à prendre dans ce sens. Les propositions avancées lors des élections à la Présidence de la République ne sont pas abandonnées, je le constate.

J'ai dit en commençant que les jeunes sont très attachés à leurs sens des responsabilités et à leur désir démocratique de participer à la vie de leur caserne. Ils se sentent citoyens, même sous l'uniforme, et ils acceptent difficilement une res-

triction de leur liberté. Une meilleure diffusion de la presse d'information et d'opinion dans les casernes doit être favorisée.

Monsieur le ministre, vous avez donné des ordres pour que, pendant six mois, ait lieu une expérimentation des modes de désignation des membres des commissions participatives faisant appel aux choix des intéressés. Tous les jeunes sont attentifs à cette expérience dont ils attendent beaucoup, soyez en certain.

De la même façon, ils observent avec intérêt une autre expérience que vous avez lancée concernant le problème des affectations rapprochées. Car on touche là une des inégalités criantes des jeunes devant le service national.

Cette expérimentation est donc très importante et, parallèlement, la mise en place du système informatique de gestion des personnels appelés, efficace et juste, sera d'un grand secours.

Mais il reste un point sur lequel ne peuvent rien toute volonté de justice, toutes mesures pour le transport ou tout effort pour augmenter le nombre des voyages gratuits.

Considérons le cas, par exemple, de trois appelés lyonnais : l'un accomplit son service national au 99, à Sathonay camp, le deuxième dans la région de Dijon et le troisième à Metz. Il y a égalité devant la loi puisque chacun des trois bénéficie du même temps de permission, mais il y a inégalité totale financièrement : un quart de place Metz-Lyon coûte nettement plus cher que le quart de place Dijon-Lyon.

Expliquer aux jeunes appelés les nécessités de la défense et de son organisation, en fonction de la répartition de la population française, est aisé pour peu qu'on en prenne le temps. Mais l'intéressé qui se trouve affecté à Metz devient brutalement « abscons » quand il fait une comparaison financière !

Compte tenu de ces observations, et du contrat passé avec le ministère des transports par le biais de la S.N.C.F., n'y aurait-il pas moyen d'étudier un système plus équitable, sous la forme d'un forfait financier ? L'appelé affecté à Dijon payerait peut-être plus cher, mais celui de Metz y gagnerait sûrement. L'un perdrait en argent ce qu'il gagne en temps, dans la mesure où il est plus près de sa demeure.

Je souhaite également que des dispositions soient prises pour que les jeunes poursuivant des études longues aient des facilités pour aller au régiment. Ils devraient par exemple avoir la possibilité de faire leur service immédiatement après le bac.

Je ne doute point, monsieur le ministre, que, pas à pas, nous arrivions sous peu à rendre à l'armée de conscription son sens, alors qu'en laissant se dégrader la situation des appelés, la droite avait petit à petit préparé le terrain à l'armée de métier.

Notre collègue Jacqueline Osselin souhaite souligner les services que pourraient rendre également les appelés dans le cadre de missions d'intérêt général, en liaison, en particulier, avec les institutions chargées de la protection civile.

Enfin, j'aborde le problème de l'entrée des femmes dans les forces armées.

M. le président. Brièvement, ma chère collègue !

Mme Marie-Thérèse Patrat. J'en termine, monsieur le président.

Quel chemin parcouru ! La commission d'études prospectives de la femme militaire, dont j'ai fait partie, se félicite du contenu des mesures qui ont été prises à la suite du rapport qui vous a été remis ainsi que de la rapidité de leur exécution. Ces décisions reflètent fidèlement la volonté d'intégration progressive et continue des militaires féminins dans les armées, à l'exception, peut-être, de l'école de l'air, et elles constituent une étape historique. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Mestre.

M. Philippe Mestre. Monsieur le ministre de la défense, vous présentiez, le 7 octobre dernier, à la commission des finances votre projet de budget pour 1983.

Au cours de votre audition, vous n'avez fait aucune allusion aux arrêtés que le *Journal officiel* devait publier les 18 et 19 octobre sous la signature de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget. Ces arrêtés amputaient le budget de la défense en cours d'exécution de 13,5 milliards de francs en autorisations de programme, soit environ 20 p. 100 de sa dotation annuelle, et de 3,5 milliards de francs en crédits de paiement.

Je n'insisterai pas sur le caractère déplaisant de votre silence, devant les commissaires des finances, sur cette importante décision que vous n'ignoriez pas, alors, puisqu'elle ne pouvait intervenir sans votre accord préalable. Je crois devoir vous dire que nous avons été profondément choqués par ce procédé

où la rétention de l'information s'apparente quelque peu au mensonge par omission. Ce sentiment, beaucoup de députés qui ne siègent pas sur les bancs de l'opposition, l'ont éprouvé et le partagent avec nous.

Mais ce qui est plus grave, ce sont les conséquences de cette décision d'annulation de crédits sur les programmes militaires qui ne seront pas exécutés en 1982, sur la crédibilité de votre projet de budget pour 1983, sur les orientations nouvelles de la politique de défense de la France.

Limitant mon propos, je vous poserai donc trois questions.

Quel est le sort réservé aux programmes militaires qui correspondaient aux crédits annulés en 1982 ? Sont-ils passés par profits et pertes et définitivement abandonnés ? Ou bien sont-ils, comme cela paraît plus probable et comme vous l'avez d'ailleurs laissé entendre, échelonnés dans le temps ?

Dans ce cas, et ce sera ma deuxième question, n'estimez-vous pas indispensable de modifier le projet de budget pour 1983, que vous aviez arrêté et déposé, avant de laisser procéder aux annulations des 18 et 19 octobre dernier ? Cela pour les deux raisons suivantes : d'abord, parce que la crédibilité de votre projet de budget pour 1983 implique que vous y fassiez figurer tout ou partie des programmes annulés en 1982. Ensuite, parce que certains propos tenus, récemment encore et ici même, par M. le ministre chargé du budget, mériteraient quelques éclaircissements de votre part, ou de la sienne. Répondant à notre collègue Emmanuel Hamel le 8 novembre dernier, M. le ministre chargé du budget justifiait ses arrêtés d'annulation par la nécessité d'assurer la régulation du budget de l'Etat en général, et celle du budget de la défense en particulier. Il ajoutait qu'une semblable régulation — toute naturelle à ses yeux — devrait être envisagée pour le prochain exercice. Dans ces conditions, nous souhaiterions savoir — avant de nous prononcer par un vote, et non après — la portée de cette régulation en 1983 et ses conséquences pratiques sur l'exécution, ou la non-exécution des programmes militaires que prévoit votre projet de budget. (Très bien ! sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

Enfin, ma troisième question sera l'expression d'une profonde inquiétude. Nous croyons que les orientations générales de la politique de défense de notre pays sont subrepticement et peu à peu modifiées. Cela, non pas pour des raisons stratégiques ou politiques, dont le Gouvernement et le Parlement auraient eu à connaître et à débattre, mais pour des motifs strictement financiers. Nous craignons que, cédant à la facilité, votre Gouvernement, à la recherche fébrile d'économies massives qu'exige aujourd'hui sa politique incohérente et dispendieuse, ne les trouve dans le budget de la défense en prenant sans le dire le risque de rendre ainsi, à terme, la France dramatiquement vulnérable.

Le débat budgétaire vous donne l'occasion de vous en expliquer. Nous souhaitons que vous le fassiez clairement — plus clairement que d'habitude — car, sur la politique de défense, vous parlez beaucoup. Le Premier ministre s'exprime souvent et le Président de la République intervient lui-même quelquefois. Ce qui nous frappe, c'est que tous ces beaux développements oratoires manifestent, en général, des intentions louables, se réfèrent à des principes que nous approuvons, confortent une politique qui a été la nôtre et que nous serions disposés à soutenir, si la réalité de vos actes correspondait vraiment aux propos que vous tenez.

M. Jean-Marie Daillet et M. Loïc Bouvard. Très bien !

M. Philippe Mestre. Nous sommes un certain nombre, dans l'opposition, à l'avoir cru, en toute bonne foi, l'année dernière...

M. Gilbert Gantier. Pas moi !

M. Philippe Mestre. ...et nous avons été trompés, puisque vous avez gravement amputé — ou laissé amputer — le budget de 1982 que nous avions approuvé.

M. Gilbert Gantier. J'ai voté contre !

M. Philippe Mestre. Nous ne pouvons pas l'accepter, pas plus que nous ne pouvons accepter la régression que consacre votre projet de budget pour 1983. Vous vous efforcez, bien sûr, d'élever un rideau de fumée fait de paroles apaisantes et d'engagements plus ou moins vagues, afin d'essayer de cacher la dangereuse réalité de cette régression de notre effort militaire. Mais nous ne nous y laisserons pas prendre et nous ne voterons pas le budget de la défense, car, dans ce domaine si essentiel, qui conditionne la véritable indépendance de la France et aussi, pour une part, la paix du monde, nous ne saurions nous contenter du verbe, fût-il socialiste, c'est-à-dire souvent rempli de contradictions dont nous avons d'ailleurs eu un véritable festival aujourd'hui. Nous nous en tiendrons aux faits et aux chiffres.

C'est pourquoi, je vous le demande, monsieur le ministre, avec toute la gravité et la conviction qui m'animent s'agissant de la sécurité, de l'avenir, de la vie de notre pays : faites-nous, s'il vous plaît, moins de discours et plus de canons ! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine).

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, à l'heure où nous discutons d'un budget marqué par la rigueur nécessaire, en ces temps difficiles, personne ne comprendrait que le budget de la défense échappât totalement à l'effort demandé à chacun.

L'important, monsieur le ministre, est le constat que la défense de la France n'est pas atteinte dans le court ou dans le long terme par votre effort d'économie. L'autorité de notre pays ne sera nullement entamée par un budget de rigueur, certes, mais qui garantit le renforcement de la sécurité de notre pays.

Ce choix difficile pourrait inquiéter les personnels qui travaillent dans l'armement si une analyse minutieuse de ses conséquences prévisibles n'était de nature à les rassurer quant au plan de charge de leurs établissements, quant à leur situation, quant aux modalités nouvelles mises en place dans le domaine des financements et dans celui de la coopération internationale.

En ce qui concerne les plans de charge, les prévisions pour l'an prochain portées à notre connaissance nous conduisent à constater la stabilité du volume d'heures de travail des établissements de l'armement, compte non tenu des commandes nouvelles qui pourraient intervenir et dont l'effet serait immédiat.

En raison des autorisations budgétaires, des commandes à l'exportation, ainsi que de l'évolution du potentiel de chaque établissement — variation des effectifs, de la durée du travail — l'appel à la sous-traitance devra être régulièrement adapté, de façon à assurer au mieux l'emploi du potentiel humain et matériel des établissements de l'Etat.

Certains établissements relevant de la direction technique des armements terrestres pourraient connaître une croissance d'activité. L'équilibre entre l'évolution des effectifs et celle de la sous-traitance sera donc respecté, si l'on tient compte et des besoins à court terme, et des perspectives à moyen et à long terme.

Pour ce qui est de la D.T.C.A., la direction technique des constructions et armes navales, et de la D.T.C.N., la direction technique des constructions navales, les prévisions pour 1983 donnent un nombre d'heures de travail comparable à celui de cette année. Sur huit établissements relevant de cette dernière, cinq seront, de ce point de vue, totalement stables ou en légère progression.

Dans cet ordre d'idées, le pourcentage sera de l'ordre de 107 p. 100 par rapport à 1982, pour la D.T.A.T. Sur dix établissements, six connaîtront la croissance, deux la stabilité.

Une concertation est en cours à propos de la situation des personnels de l'armement. En présence de son président, M. Darinot, la commission de la défense nationale a rencontré les syndicats, le 20 octobre dernier. Le ministre lui-même a eu l'occasion de présider au cours du mois d'octobre des réunions relatives à la sortie du blocage.

Divers accords sont intervenus sur les problèmes de formation, d'absence en cas de maladie, d'information dans les établissements de plus de 1 000 salariés, sur le temps partiel et l'amélioration des carrières.

En décembre, une commission paritaire étudiera les problèmes de titularisation des personnels non titulaires. Le 1^{er} novembre, une augmentation exceptionnelle est intervenue en faveur des personnels ouvriers.

Il est bien évident, et M. le ministre l'a rappelé à plusieurs reprises, que les exportations devront, dans une certaine mesure, participer à l'équilibre général des plans de charge à moyen et à long terme. Ces exportations se maintiendront ou seront développées dans le cadre strict des principes qu'a posés le Président de la République relativement aux pays destinataires et à la nature des armes vendues.

A l'heure actuelle, les exportations du G.I.A.T. — le groupement industriel des armements terrestres — qui dépend de la D.T.A.T., atteignent 29 p. 100 en moyenne du chiffre d'affaires, ce pourcentage étant de 50 p. 100 pour certains établissements.

Pour la D.T.C.N., il est de 4 p. 100 en moyenne, mais il s'élève à 27 p. 100 pour certains établissements. Pour la D.T.C.A., en revanche, ce taux reste très faible.

C'est dire que nos établissements de la défense sont parés, outillés et qu'ils savent travailler pour l'exportation.

En fait, deux procédures devront être développées, de façon à stabiliser les plans de charge.

Dans un marché international tenu à 70 p. 100 par les deux superpuissances, ces exportations, qui représentent 5 p. 100 de l'ensemble des exportations françaises, concernent directement ou indirectement un tiers du personnel de l'armement. Pour neuf des douze sociétés françaises concernées, elles représentent plus de 30 p. 100, parfois 96 p. 100 du chiffre d'affaires.

Vous connaissez la procédure dite de l'article 62 de la loi de finances de 1979. Elle permet au G.I.A.T. de dégager 50 p. 100 de ses bénéfices nets au profit de financements d'études d'industrialisation orientées vers des exportations, et de dégager les approvisionnements pour anticiper sur des programmes à cycle long et pour écarter les variations de la conjoncture budgétaire et celle du marché.

Par ailleurs, le développement de la coopération, notamment avec nos partenaires européens, s'affirme comme une nécessité. Il faut cependant en marquer les limites technologiques et politiques afin de garantir notre indépendance. Ainsi pouvons-nous nous réjouir qu'aujourd'hui plus d'une dizaine de programmes importants fassent l'objet de négociations bilatérales ou trilatérales.

Le groupement européen indépendant des programmes permet de détecter les coopérations possibles et d'en mettre au point les procédures. En outre, des économies substantielles peuvent être dégagées par l'allongement des séries et par la mise en compatibilité des matériels.

Enfin devront être envisagées les productions de substitution qui pourraient permettre d'harmoniser les plans de charge et de participer à d'éventuelles conversions susceptibles de développer l'emploi de cet important outil industriel.

Monsieur le ministre, la loi de programmation devra aussi s'intégrer dans le Plan et, bien évidemment, tenir compte des objectifs déterminés par le ministre de la recherche et de l'industrie. Il y a, là encore, des économies considérables à réaliser.

Vous nous présentez le meilleur projet de budget possible dans le contexte actuel. La loi de programmation, établie en concertation avec la commission de la défense nationale, permettra, en harmonie avec le Plan et les objectifs industriels civils, je le résume, d'établir une nouvelle cohérence dans les domaines de l'économie et de la défense de nature à renforcer notre indépendance.

Ces objectifs, monsieur le ministre, sont aussi les nôtres. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Garmendia.

M. Pierre Garmendia. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à l'intérieur même de leur communauté nationale, les Français ressentent le besoin de la sécurité. Sans alourdir artificiellement un climat d'insécurité, il nous faut donc rassembler les moyens propres à assurer la protection de notre société contre les désordres que provoque sa propre évolution.

Depuis le xvi^e siècle, il est, en France, une force militaire chargée des fonctions de police. Cette arme, que la Révolution décida d'appeler « gendarmerie nationale » reste, de nos jours, apte à garantir la sécurité des personnes et des biens. Son histoire est la preuve de la confiance que lui fait le pays, et vous le savez bien, monsieur le ministre, puisque, dans votre projet de budget, la gendarmerie a la priorité.

Elle bénéficiera de 12,509 milliards de francs de crédits de paiement qui correspondent à une progression de 13,8 p. 100, soit davantage que l'augmentation moyenne du budget, et de 1,245 milliard de francs d'autorisations de programme, soit une progression de 8,30 p. 100.

Ainsi la part de la gendarmerie dans le budget de la défense, qui est de 7,61 p. 100 en 1982, s'élèvera-t-elle à 7,87 p. 100 en 1983. Les dépenses de fonctionnement augmenteront de 14,54 p. 100 en raison de 1 018 emplois créés, 1 000 de sous-officiers, 17 pour la délégation générale pour l'armement et un de général de brigade.

En outre, 2 000 appelés supplémentaires seront affectés à la gendarmerie, ce qui portera leur nombre à 8 698. Ainsi le taux maximum de 10 p. 100 autorisé par la loi sera-t-il atteint, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Cet effort particulier prolongera la tendance actuelle.

Il convient de rappeler que, depuis le 10 octobre 1981, les gendarmes bénéficient tous d'un repos de 48 heures par semaine et que chaque brigade compte désormais six gendarmes. En 1981-1982, d'ailleurs, près de 1 800 emplois avaient été créés, entraînant le renforcement de plus d'un tiers de ces brigades.

De plus, le projet de budget pour 1983 satisfait une très ancienne revendication des organisations de gendarmes retraités, puisque la pension de réversion des veuves de gendarmes tués en service est portée de 50 p. 100 à 100 p. 100.

Cet effort particulier, et dont nous ne pouvons que nous féliciter, correspond à un accroissement significatif des missions de la gendarmerie.

De par sa dispersion sur l'ensemble du territoire national, sa réelle intégration dans la population, la prépondérance d'unités largement polyvalentes, son rôle primordial dans la mise en œuvre de la défense civile, la gendarmerie constitue l'arme la mieux adaptée à la défense en profondeur de la population. Elle est la plus sécurisante pour les citoyens qui en apprécient l'efficacité, en particulier dans les zones rurales.

Notre stratégie de dissuasion ne doit pas pouvoir être contournée. Elle doit donc être complétée par des forces capables de garantir en toute situation, et notamment en cas de crise, la sécurité publique.

Par ailleurs, d'autres menaces se sont fait jour, tel le terrorisme, qui requièrent pour être efficacement combattues des unités disponibles en permanence. Ces missions ne peuvent être assurées que par des gendarmes d'active, les auxiliaires de gendarmerie étant affectés à des missions de sécurité sur les routes, les plages, en montagne, et dans les zones suburbaines. La protection des points sensibles ne peut, en effet, relever que de gendarmes ayant reçu une formation particulière. Néanmoins, il est important que les auxiliaires de gendarmerie reçoivent une formation spécifique dans des centres d'instruction.

J'aimerais connaître vos intentions à cet égard, monsieur le ministre.

En terminant, je vous demanderai quelles sont les orientations de votre politique de modernisation des casernements de gendarmerie. En effet, ne serait-il pas possible, au terme d'une étude fondée sur la visite des logements anciens, de dégager les priorités et un plan de résorption des logements insalubres ou une mise à niveau de l'équipement sanitaire, afin de donner de meilleures conditions de vie et de travail au personnel de la gendarmerie nationale ?

Plus que jamais nous devons aider la gendarmerie dans sa volonté permanente de faire prévaloir l'intérêt général et la défense du public, et je suis persuadé, monsieur le ministre, qu'à travers vos réponses et vos initiatives, vous apporterez l'apaisement au sein des populations auxquelles nous devons assurer de bonnes conditions de vie.

Ainsi nous maintiendrons le prestige, le respect et l'efficacité de cette arme. L'estime dont elle n'a jamais cessé de bénéficier dans notre peuple lui permettra d'assurer, avec succès, la tranquillité publique. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Tinseau.

M. Luc Tinseau. Il y a un an, monsieur le ministre, vous receviez les louanges de l'ensemble des membres de la commission de la défense nationale et des forces armées. Cette année, l'opposition a choisi de provoquer, si je puis dire, un véritable tir d'artillerie sur votre projet de budget. Faut-il que certains d'entre eux aient la mémoire courte, mais nous en reparlerons tout à l'heure !

M. François Fillon. Voilà un deuxième provocateur !

M. Luc Tinseau. Bien que j'aie parlé de tir d'artillerie, j'axerai mon propos sur les crédits de la section air.

Il convient d'abord de souligner qu'avec 28 619 millions de francs en crédits de paiement et 22 609 millions de francs en autorisations de programme, la section air voit sa part augmenter dans l'ensemble du budget de la défense. Cet effort supplémentaire démontre, s'il en était besoin, le rôle important dévolu à notre aviation tant sur le plan tactique que sur le plan stratégique, dans le cadre de la défense de notre pays. La section air, qui représente 21,47 p. 100 de l'ensemble du budget, n'avait, au cours des années précédentes, jamais tenu une telle place. Les députés socialistes considèrent qu'il faut souligner cet effort avec beaucoup de vigueur.

Les critiques de M. Bouvard, rapporteur de la commission de la défense pour la section air, ont porté, en particulier, sur le fait que l'augmentation des crédits ne dépasse pas 8 p. 100. Or ce chiffre correspond au taux d'inflation retenu par le projet de budget pour 1983 ; mais nos collègues de l'opposition refusent de le prendre en compte.

Il est vrai — vous savez, monsieur le ministre, que les communistes socialistes le regrettent — qu'un certain nombre de commandes d'avions de combat n'ont pas été faites comme nous le souhaitions et comme vous le souhaitez. Nous sommes cependant tous conscients de l'effort de rigueur qui doit être consenti à tous les niveaux.

Nos collègues de l'opposition crient très fort, réclament beaucoup mais, en même temps, ils refusent de voter les recettes de l'Etat. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. François Fillon. Vous avez donné l'exemple !

M. Jean Brocard. Qu'avez-vous fait pendant vingt-trois ans ?

M. Luc Tinseau. Je souhaiterais savoir où est la cohérence dans vos propos.

M. Jean Brocard. Où est la vôtre ?

M. Gabriel Kaspereit. Nous ne votons ni les recettes ni les dépenses ; comme cela tout est simple !

M. Luc Tinseau. Or, en ce domaine particulier de la défense, la cohérence des propos est plus que partout ailleurs nécessaire.

M. Philippe Mestre. La paille et la poutre !

M. Luc Tinseau. Avoir un peu de mémoire enrichirait certainement le débat et le rendrait plus serein.

M. Antoine Gissinger. Relisez donc les débats.

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues, cessez d'interrompre M. Tinseau.

M. Luc Tinseau. Il faut souligner l'effort entrepris en ce qui concerne l'entretien du matériel dont les crédits sont en progression de 14,75 p. 100 par rapport à 1982, ainsi que le soin apporté par l'ensemble des personnels à cet entretien et à la maintenance du matériel.

L'équipement de l'armée de l'air se poursuit et la commande de trente Mirage 2000 était tout à fait indispensable, surtout compte tenu du retard pris par nos prédécesseurs dans la mise en œuvre de la loi de programmation militaire. Cela était d'ailleurs souligné par M. Bouvard, déjà rapporteur pour avis sur ce sujet pour le projet de loi de finances pour 1981 ; il déplorait en effet qu'un retard sensible ait été enregistré en matière d'équipements et de crédits par rapport aux prévisions de la loi.

Cette commande était également indispensable pour doter notre aviation d'appareils particulièrement performants.

Enfin, toujours en ce qui concerne le programme de commandes des Mirage 2000, doit-on rappeler que ce que nos collègues de l'opposition qualifient aujourd'hui de scandale était pudiquement appelé, dans la conclusion que donnait M. Bouvard à son rapport en novembre 1980, « une pause en matière de programme » ? (*Sourires sur les bancs des socialistes.*)

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées. Très bien !

M. Luc Tinseau. Tout est critiquable, certes, et tout peut être critiqué. Il faut cependant tenir compte, lorsque l'on parle de budget, d'une part, du potentiel économique, d'autre part, des efforts demandés à l'ensemble du pays.

Il convient donc, pour que ces critiques soient positives et recevables, de les accompagner d'une cohérence indispensable et — j'y insiste — il faut, en réclamant des dépenses nouvelles, proposer aussi des recettes nouvelles ou, pour le moins, ne pas s'opposer au vote des recettes de la nation.

Monsieur le ministre, le groupe socialiste reconnaît les efforts que vous consentez dans le cadre de la loi de finances pour 1983 et il votera votre projet de budget. Mais permettez-moi, compte tenu de l'importance, tant des crédits nécessaires à la recherche qu'aux investissements qui en découlent, de vous demander si vous n'estimez pas qu'il serait indispensable de développer au niveau de la coopération européenne, dans ce secteur de l'armée de l'air, un effort encore plus grand que celui que nous réalisons aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Lefranc.

M. Bernard Lefranc. Dans notre dispositif de défense nationale, l'armée de terre représente la composante la plus importante de nos armées. En effet, le personnel de l'armée de terre compte dans ses rangs 312 000 personnes — dont 6 000 femmes — parmi lesquels les personnels de carrière sont 115 000 et les personnels du contingent 197 000.

La 1^{re} armée française a une mission essentielle puisque ses capacités sont déployées de part et d'autre du Rhin.

Nous sommes attachés à l'existence des moyens conventionnels dotés de la puissance de feu nécessaire pour être suffisamment dissuasifs, afin de pouvoir tester les intentions réelles de l'adversaire, de lui manifester notre détermination à ne pas subir sa loi, de lui prouver par notre combat et, si nécessaire, par l'emploi de l'arme nucléaire tactique, qu'il s'est trompé sur notre résolution, en un mot de lui adresser un ultime avertissement avant le recours aux armes nucléaires stratégiques.

Elle constitue donc une force fondamentale de notre dispositif de défense, lequel donne au président de la République la liberté de décision quant à l'action de la force nucléaire stratégique. Compte tenu du rôle que l'armée de terre est appelée à jouer en cas d'agression contre notre territoire national, il est normal qu'elle tienne la première place en volume dans le projet de budget qui nous est soumis.

Ainsi, nous notons qu'elle absorbe 40 milliards de francs et 30 p. 100 des crédits militaires, soit une augmentation de 8,01 p. 100 par rapport à 1982. Il convient de souligner que le poids financier du contingent est relativement faible dans les dépenses militaires. Alors que les appelés représentent 63 p. 100 des effectifs, leur prêt ne constitue que 8,2 p. 100 du total des rémunérations et des charges sociales de l'armée de terre. Par rapport à l'armée dans son ensemble, il représente 3,3 p. 100 et seulement 1,2 p. 100 du total du budget de la défense.

Aussi ne peut-on que se féliciter des mesures envisagées à partir du 1^{er} juillet 1983 pour la hiérarchisation du prêt des appelés, afin d'inciter ces derniers à acquiescer des grades — donc à être plus responsables pendant la durée de leur service militaire — et à assumer pleinement le rôle de citoyen soldat.

On peut affirmer que le projet de budget pour 1983 préserve les conditions d'activité et de vie de nos forces ; il les améliore même sensiblement.

Certes, il y aura une progression moindre des crédits, notamment dans le titre V ; ce n'est, en tout état de cause, pas très grave si l'on en tient compte expressément lors de l'élaboration de la loi de programmation 1983-1988. En effet, des efforts particuliers doivent être faits en matière d'armement, notamment en ce qui concerne la lutte anti-aérienne des régiments d'infanterie dotés de V. A. B. C'est, à ce niveau, une priorité absolue. L'effort est également soutenu pour l'acquisition et la dotation des unités de la nouvelle jeep et de véhicules tactiques indispensables à une meilleure efficacité dans la mobilité.

Le projet de budget qui vous est présenté, mes chers collègues, est certes rigoureux, mais il ne met absolument pas en péril notre capacité de défense, malgré ce que certains voudraient laisser croire. Il est exagéré et peu sérieux de dramatiser à ce point le débat politique. Ces arguments manquent d'objectivité et les déclarations alarmistes que nous entendons ne sont pas fondées.

A cet effet, restriction ne veut pas dire déflation ou dégraisage des effectifs. Le Président de la République a parlé à Canjuers de redéploiement, ce qui est tout à fait réaliste en fonction des avancées technologiques. Les forces terrestres françaises, dotées d'une puissance de feu accrue et rendues plus souples, plus rapides et polyvalentes dans leurs mouvements, par le développement d'unités aéromobiles, pourront ainsi, selon les spécialistes, faire l'objet d'un redéploiement de leurs effectifs.

La meilleure preuve que cela est nécessaire, c'est qu'Américains et Russes ont déjà commencé ces modifications de structures à l'échelle de la division. On est en droit de se demander si ceux qui seraient, ou qui seront prêts, dans ce débat, à nous reprocher ces conceptions nouvelles, agiront de même vis-à-vis des Américains, dont le modernisme ne saurait être remis en cause et se féliciteront que les Russes en fassent autant !

Très objectivement, mes chers collègues, je vous demande de donner votre approbation au projet de budget pour 1983 qui vous est présenté. Il permettra à la France de garder un instrument militaire fiable et capable d'assurer son indépendance nationale et la liberté des Français, sur leur sol comme dans les territoires extérieurs à l'Hexagone.

Monsieur le ministre, je tiens, avant de conclure mon propos, à dénoncer ce que je qualifierai de mise en œuvre d'une véritable entreprise de déstabilisation de nos forces armées.

En effet, les rumeurs les plus fantaisistes courent dans les rangs des personnels militaires, jetant le trouble, voire l'émotion quant à leur avenir, tant sur le plan de leur carrière que dans le domaine des moyens nécessaires à l'exécution de leurs missions de défense.

A titre d'exemple je citerai un hebdomadaire national qui annonçait cette semaine, « selon des sources militaires dignes de foi », la dissolution prochaine de régiments et l'abandon de garnisons et donnait toute une liste de villes concernées par ces prétendues mesures.

En outre, bon nombre d'officiers et de sous-officiers reçoivent directement à leur domicile des brochures émanant du centre national des indépendants. Cette publication tendancieuse met gravement en cause la politique du Gouvernement en matière de défense ; elle prétend que le changement va provoquer « une désorganisation, un affaiblissement et une politisation de l'armée ».

Cette affirmation est dangereuse. Elle est la preuve d'un manque de civisme, car elle risque d'être perçue hors de l'Hexagone comme un signe de faiblesse et de porter atteinte à la sécurité de la France.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je crois nécessaire d'affirmer notre pleine confiance dans votre politique pour assurer la défense de la France. Il convient également de soutenir l'immense majorité des cadres militaires, fidèles au sens de l'honneur et du devoir vis-à-vis de la nation. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes)

M. François Fillon. Etre dans l'opposition, c'est manquer de civisme. Dans la majorité on est civique; dans l'opposition on est incivique !

M. le président. La parole est à M. Dessein, dernier orateur inscrit.

M. Jean-Claude Dessein. Nos concitoyens nous posent, en cette période difficile où la crise est mondiale, des questions graves sur la façon dont le Gouvernement entend assurer leur sécurité, le mot sécurité étant pris, bien sûr, au sens large. Mais il est vrai que au delà de l'efficacité de nos armes, la sécurité de nos concitoyens tient d'abord à leur fermeté d'esprit, en un mot à l'esprit de défense.

Nous rejoignons là le grand projet de la gauche de construire une société de liberté, unie et rassemblée, donnant à chacun le sentiment profond d'appartenir à la communauté nationale.

Notre pays subit, depuis quelques mois, une forme d'agression particulièrement odieuse et, de surcroît, difficile à combattre : le terrorisme qui tend à déséquilibrer notre société.

Vous avez pris, monsieur le ministre, pour ce qui vous concerne et dans le cadre global de l'action gouvernementale, des mesures qui conviennent pour le traquer. L'effort opiniâtre que vous poursuivez depuis juin 1981 afin de doter la gendarmerie nationale des moyens qui lui sont indispensables n'est pas démenti par le projet de budget pour 1983. Je me bornerai à citer la création de plus de 1 000 postes d'active et la mise à la disposition de la gendarmerie de 2 000 appelés volontaires supplémentaires. Ces jeunes appelés auront ainsi, outre l'occasion de servir activement le pays, la possibilité d'effectuer un temps de service formateur et fécond.

C'est avec juste raison, monsieur le ministre, que vous envisagez de vous donner les moyens de porter à 15 p. 100 des effectifs globaux le nombre des appelés dans la gendarmerie.

Une question se pose d'ailleurs, quoique la réponse relève de la compétence de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation : ne serait-il pas possible d'étudier l'opportunité de mettre en place une formule comparable dans le cadre de la police nationale ?

Monsieur le ministre, j'avais insisté, dans mon intervention du 14 novembre 1981, sur le rôle fécond que devrait jouer le service national dans la formation civique et professionnelle de nos appelés. Alors que 30 p. 100 de nos jeunes ne font pas de service national ; alors que les avancées techniques permettent d'envisager la réduction de la durée du service et, en revanche, une présence plus longue sous les drapeaux des spécialistes nécessaires à l'utilisation d'armements sans cesse plus perfectionnés, une difficulté surgit : celle de concilier ces deux options avec le principe du service militaire universel et égal pour tous.

Dans l'éventualité d'un service national prolongé — par exemple à dix-huit mois — pour une minorité de spécialistes indispensables, ne serait-il pas possible de le rendre incitatif en prenant en compte le temps de service pour la carrière civile des techniciens d'E.D.F., des P.T.T., des arsenaux, pour ne citer que ceux-là ?

En évoquant le rôle que peut jouer l'armée dans la formation civique des jeunes appelés, complémentaire de l'action de la famille et de celle de l'école, je me plais à souligner un événement dont l'importance pour l'avenir n'a peut-être pas été suffisamment soulignée en son temps et aujourd'hui même dans cet hémicycle.

Attentif aux problèmes de la défense nationale et enseignant de profession, je suis particulièrement sensible au protocole d'accord que vous avez signé, monsieur le ministre, avec M. le ministre de l'éducation nationale. Grâce à M. Savary et à vous-même, deux grands corps de l'Etat, garants s'il en est de l'avenir de la nation, conscients de leurs traditions, pourront, chacun pour ce qui le concerne, et en liaison, contribuer à faire de nos jeunes des citoyens responsables.

Ce protocole du 23 septembre 1982 est un événement d'importance et les perspectives qu'il ouvre vont contribuer puissamment à forger la communauté nationale.

Je voudrais, en terminant, évoquer les leçons de la mission parlementaire dans l'océan Indien à laquelle j'ai eu l'honneur de participer en janvier dernier.

Cette mission a permis à mes collègues et à moi-même de mesurer combien est souhaitable et souhaitée la présence française dans cette partie du monde instable où peuvent surgir à tout moment des événements d'importance capitale.

La nécessité pour la France de pouvoir efficacement et dans les moindres délais protéger ses intérêts là ou ailleurs justifie l'attention particulière que vous accordez aux forces d'assistance rapide.

S'il en était besoin, la dignité et l'efficacité avec lesquelles nos forces remplissent leur mission d'interposition au Liban souligneraient le rôle important qu'elles peuvent être appelées à jouer dans le rétablissement de la paix, en plus des missions qui leur sont habituellement confiées.

Je sais, monsieur le ministre, que vous avez commencé à mener une expérience d'incorporation de volontaires de différentes unités dans les forces d'assistance rapide et que vous y accordez tous vos soins. Les socialistes sont profondément attachés à la défense de la patrie.

M. François Fillon. Très bien !

M. Jean-Claude Dessein. Ils n'ont certes pas le monopole de cet attachement, car la défense nationale est bien sûr l'affaire de tous les Français...

M. François Fillon. Très bien !

M. Jean-Claude Dessein. ... mais ils sont sensibles à l'action que vous menez depuis dix-huit mois. C'est la raison pour laquelle ils voteront le projet de budget que vous leur présentez. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je répondrai comme toujours à tous avec le respect dû à la représentation nationale.

Mon langage sera celui de la vérité. Je répondrai avec précision, sans rideau de fumée, sans tenue de camouflage, convaincu que dans cet hémicycle il y a non pas de bons ou de mauvais patriotes, mais des Français.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. le ministre de la défense. Je n'entrerai pas non plus dans le jeu de ceux qui parlent du malaise de l'armée. C'est un langage dangereux. Néanmoins quelques-uns n'ont pas hésité à le tenir ; j'avais le sentiment, en les écoutant, qu'ils souhaitaient ce malaise. Or, l'armée est disponible ; elle est unie ; elle est enthousiaste ; elle est nécessaire ; elle est fondamentale. Il ne faudrait pas, par un esprit d'opposition systématique, souhaiter qu'elle se désagrège. Cela n'a jamais été mon cas, ni celui de mes collègues parlementaires, lorsque nous étions dans l'opposition. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Je répondrai sans polémiquer inutilement, conscient que le ministre de la défense du Gouvernement de la République doit avant tout protéger le couple armée-nation.

J'ai entendu plusieurs critiques que j'estime — pourquoi ne pas le dire ? — souvent non fondées, injustes et dont certaines m'ont même blessé dans la mesure où elles mettaient en cause ma bonne foi.

J'ai entendu aussi des conseils ; je les ai écoutés avec intérêt. Mon intention est de préciser les choix qui s'inscrivent — contrairement à ce qui a été dit parfois — dans la continuité, que je revendique dans ce qu'elle avait de bon et de mauvais, de la politique de défense menée depuis des années, mais qui annoncent des changements dans la vie de nos armées.

Je m'efforcerai donc de répondre précisément, et dans un délai que vous souhaitez bref, monsieur le président, aux questions qui ont été posées.

La politique de défense est définie par le Président de la République et conduite par le Gouvernement. Elle est marquée d'abord par une continuité. Laquelle ? Celle qui consiste à faire reposer la sécurité de la France sur la dissuasion. La dissuasion est une notion globale qui met en jeu toutes les composantes de notre système de forces. C'est pourquoi, si les forces nucléaires en assument la plus grosse part, la France conserve et conservera des forces conventionnelles importantes. N'en doutez pas ! Leurs missions sont, d'une part, de contraindre un adversaire d'un niveau élevé et d'un haut degré de technicité, qui chercherait à contourner nos défenses nucléaires — c'est, en effet, possible, monsieur Bigard — à préciser ses intentions, d'autre part, de soutenir notre position dans le monde : la France, grâce à ses armées et à sa dissuasion nucléaire, est la troisième puissance mondiale.

Mais peut-il y avoir dissuasion stratégique sans une politique de défense nationale et indépendante ? L'axiome est simple : la France n'est capable de vivre selon sa vocation que si elle bénéficie de l'autonomie de sa décision politique, et cela implique en priorité une stratégie nucléaire nationale.

Je sais qu'à toutes les époques des hommes et des femmes ont dénigré la volonté d'identité nationale, que des hommes et des femmes ont douté de notre capacité d'acquiescer notre liberté.

Je sais bien qu'une campagne électorale approche, que des joutes politiques se préparent. Qui peut honnêtement douter que le Gouvernement, celui auquel j'appartiens, n'a pas la volonté de conserver cette capacité d'indépendance et de défense ?

Je sais également que depuis longtemps la France n'a plus gagné une guerre toute seule. Je ne l'oublie pas et c'est pourquoi je crois à la vertu de l'alliance. Mais dans cette alliance, gardons notre espace de liberté, car notre dissuasion est fondée sur des principes différents de la dissuasion américaine : notre dissuasion est celle, rigoureuse, du faible au fort.

La France est le seul pays qui a osé en tirer toutes les conséquences pour son statut de puissance nucléaire : nous sommes une nation armée pour le nécessaire et non, comme les super-grands, surarmée pour l'impossible.

C'est sur cette base que notre projet de budget de 1983 — et c'est un choix volontaire — favorise les programmes d'armements nucléaires.

J'ai entendu plusieurs orateurs dire qu'à la suite des annulations de crédits qui ont affecté mon budget en 1982, il n'y a plus d'intérêt à donner la priorité aux forces nucléaires puisque la dissuasion n'aura plus l'appui de forces conventionnelles d'un niveau suffisant. On a dit également que ces annulations mettraient en péril la crédibilité de notre défense et que le Gouvernement braderait nos forces armées.

Je sais que l'opposition, avec cet argument, fourbit ses armes — si j'ose dire — mais il n'est pas pour autant recevable de faire de notre défense un enjeu partisan et il ne faut pas, dans ce débat, travestir — je ne le ferai point pour ma part — la réalité de reports ou d'étalements qui ne sont pas sans précédents, loin s'en faut, dans les précédentes décennies.

Je rappellerai donc les chiffres tels qu'ils figurent dans l'arrêté du 18 octobre : 3,3 milliards de francs de crédits de paiement inscrits au titre V de mon budget. J'observe que ces chiffres, qui peuvent paraître, c'est vrai, importants en eux-mêmes, le sont moins si on les rapporte à l'ensemble du budget militaire. Ils ne représentent, en effet, que 5,7 p. 100 d'un titre V qui s'élève à plus de 56 milliards de francs. Le titre V, après annulation, augmente néanmoins de 11,2 p. 100, soit sensiblement plus que la dérive monétaire prévue pour 1982. Par ailleurs, la loi de finances rectificative permettra des ouvertures de crédits de paiement au titre V portant la progression des dépenses d'équipement d'un exercice sur l'autre à plus de 12,4 p. 100.

Par conséquent, ceux d'entre vous qui ont voté mon budget l'année dernière devraient voter celui de cette année avec plus de conviction encore puisqu'il est en augmentation, même après ces annulations. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.) C'est incontestable ; d'ailleurs personne ne l'a contesté.

L'observation se vérifie mieux encore si l'on rapporte les annulations à l'ensemble du budget de la défense. Le budget — titre III plus titre V — enregistre une diminution de 2,6 p. 100 par rapport au budget initial. Il demeure que, même après annulation, son taux d'augmentation par rapport à 1981 s'établit à 15 p. 100, soit là encore un très net accroissement en pouvoir d'achat. On ne peut que constater que le budget militaire de la France connaîtra en 1982 une progression supérieure et de loin à l'engagement pris pour eux-mêmes par tous les pays membres de l'O.T.A.N. d'accroître de 3 p. 100 en termes réels leurs dépenses militaires. La France, qui n'est pas dans la structure militaire intégrée de l'alliance, fournit un effort supérieur aux pays de l'O.T.A.N. ; permettez tout de même au ministre de la défense de le rappeler. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

C'est un résultat que nos voisins nous envient ; lisez leur presse. C'est un résultat qui nous permet de remettre les choses à leur vraie place. On ne peut pas tromper l'opinion en l'alarmant à tort. D'ailleurs qui peut ici contester mes chiffres ?

La déduction est claire : le Gouvernement a poursuivi, poursuit et poursuivra son effort financier en faveur de notre défense, et ce, malgré la politique de rigueur budgétaire qu'il conduit afin de restaurer durablement les fondements de notre économie.

Pour répondre aux préoccupations notamment de M. Mauger et de M. Lancien, je confirme que les annulations de 1,2 milliard de francs des crédits de paiement des chapitres « Etudes spéciales Atome » et « Etudes spéciales Engins » ne remettent nullement en cause les programmes nucléaires tels qu'ils ont été décidés par le Président de la République. Le M4, le sous-marin de la nouvelle génération, le Hades pour lesquels les dates ont été arrêtées et rendues publiques — fait nouveau, je tiens à le souligner au passage — ne sont en rien affectés, je le confirme. Sont, en revanche, visées par les annulations de crédits des études générales non affectées à tel ou tel programme décidé.

J'ai souvent entendu parler, au cours de la discussion qui vient d'avoir lieu, de porte-avions, d'engins ou d'armements qui n'avaient pas été programmés par les précédents gouvernements — M. Raymond Barre ici présent le sait bien — ni même budgétisés, quand le conseil de défense précédent les avait envisagés dans la loi de programmation. Me reprocherait-on de ne pas avoir fait ce que le gouvernement de M. Barre n'avait pas décidé ? Tout de même, soyons sérieux ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

En ce qui concerne les commandes de matériel, je réponds fermement à M. Mestre que nous ne renonçons à rien. Nous étalons dans le temps, c'est vrai, des commandes et des livraisons. Si c'est cela que vous voulez que je vous dise, je le dis car telle est la vérité. D'ailleurs, je ne l'ai jamais caché lors de mes auditions devant la commission des finances ou devant la commission de la défense nationale de l'Assemblée.

Ainsi, pour l'armée de l'air il est exact que 25 Mirage 2000 ne seront pas commandés en 1982. Il reste que fin 1983, la loi de programmation militaire sera exécutée à 99 p. 100 en termes de livraisons au prix d'une substitution de Mirage 2000 par des Mirage F1.

M. Jean Brocard. Ce n'est pas la même chose !

M. le ministre de la défense. Vous ne pouvez pas aujourd'hui me le reprocher puisque ces Mirage F1 que je programme ont été décidés avant le 10 mai par le précédent gouvernement ! Soyez un peu logique et cohérent ! Je veux bien assurer la continuité mais ne me reprochez pas ce qu'on ne peut pas me reprocher.

Ainsi, pour l'armée de terre, il est exact, monsieur Lancien, que 6 AMX 30, 47 AMX 10 RC, 26 canons de 155 à grande cadence de tir, 50 véhicules de l'avant blindés ne seront pas commandés.

M. Yves Lancien. C'est l'essentiel !

M. le ministre de la défense. Est-ce que je le cache ? Je vous dis les choses telles qu'elles sont. Je suis un ministre de la défense de la vérité parce que nos armées et la nation ont droit à la vérité.

En revanche, puisque vous voulez en savoir plus — et vous avez raison — je ne touche pas aux commandes de missiles Hot ; je ne touche pas aux missiles Milan ; je ne touche pas aux fusils Famas ; je ne touche pas aux mortiers de 120. J'observe même que, fin 1983, les objectifs de la loi de programmation seront atteints dans l'ensemble et même dépassés. Ils seront dépassés pour les Famas qui seront livrés à 105 p. 100 ; ils seront dépassés pour les véhicules de l'avant blindés à 114 p. 100 ; ils seront dépassés pour les mortiers de 120 à 145 p. 100, pour le Milan à 118 p. 100, pour le Roland à 103 p. 100.

Alors, quand j'entends le langage alarmiste que l'opposition a bien le droit d'employer, je me dois de rétablir la vérité.

Il est vrai que les objectifs ne sont pas atteints pour les canons de 155...

M. Yves Lancien. Et de loin !

M. le ministre de la défense. ... et les véhicules tactiques parce que le retard — et vous le savez bien — était insurmontable lorsque j'ai pris mes fonctions.

Je ne veux pas polémiquer, mais enfin puisqu'on m'y oblige, je dois dire qu'en 1981 le programme d'acquisition des véhicules tactiques enregistrait déjà un retard de trois ans, et celui portant sur l'artillerie lourde un retard de cinq ans. Or il y a ici un certain nombre de parlementaires, qui sont aujourd'hui dans l'opposition mais qui le reprochaient déjà au précédent gouvernement et qui viennent aujourd'hui me demander des comptes à ce sujet.

M. Yves Lancien. Parce que cela empire ! (Rires sur les bancs des socialistes.)

M. le ministre de la défense. Je crois que c'est le meilleur aveu que l'on pouvait entendre. Je n'ai pas voulu insister sur ces retards jusqu'à aujourd'hui, mais sans élever le ton, je voulais au passage les mettre en évidence. Je ne refuse pas mes responsabilités, mais à chacun les siennes ! Il y avait des retards, je les ai aussi assumés.

En ce qui concerne notre marine nationale, il est exact que le budget de 1982 enregistra des étalements de fabrication qui se traduiront par des reports de livraison. Mais aucune commande de bâtiment n'est supprimée, ni même reportée. Là est l'important pour l'avenir.

Le Gouvernement, comme il en a le droit d'après l'ordonnance de 1950, a annulé un certain nombre de crédits. Il a souhaité ainsi, dans un effort de rigueur, auquel, contrairement

à ce qui a été dit tout à l'heure par quelques orateurs, le ministre de la défense s'associe totalement, limiter le déficit constaté dans l'exécution du budget. Trop souvent des gouvernements qui nous ont précédés ont présenté des budgets au déficit minoré, sachant parfaitement que leur exécution se traduirait par des déséquilibres plus graves. Le Gouvernement auquel j'appartiens présente des comptes sincères. Vous avez voté en 1981 un budget pour 1982 égal à 3,895 p. 100 du produit intérieur brut marchand. Après cette annulation en exécution, le budget atteint 3,905 p. 100. Ne trompons pas l'opinion !

M. Yves Lancien. C'est le P.I.B.M. qui baisse !

M. le ministre de la défense. A M. Le Drian, rapporteur spécial, et aux parlementaires qui m'ont posé une question très importante, je confirme qu'en application des décisions gouvernementales il y aura une réserve de régulation en 1983. Elle sera proposée et maîtrisée par le ministre de la défense qui en sera totalement responsable, à charge pour lui de la gérer en fonction des résultats de la conjoncture économique.

M. Yves Lancien. Ça promet !

M. le ministre de la défense. Pourquoi ? J'en suis bien capable, vous savez.

M. Yves Lancien. Oui, mais on perdra !

M. le ministre de la défense. Ce budget pour 1983 donnera la priorité aux forces nucléaires. C'est ainsi que, sur un titre V qui s'élève à 60 930 millions de francs de crédits de paiement, les forces nucléaires bénéficient de 19 299 millions de francs soit 31,6 p. 100 contre 30 p. 100 en 1982.

Les autorisations de programme, pour leur part, connaissent également une progression sensiblement plus forte que l'ensemble du titre V puisqu'elles sont en augmentation par rapport à 1982 de 24,6 p. 100. Leur part dans le total du budget d'équipement s'élève donc, passant de 27,8 p. 100 à 32 p. 100.

C'est à la force océanique stratégique, qui représente l'élément essentiel de la force nucléaire stratégique, que sont affectés les crédits les plus importants : 23,3 p. 100 de croissance en autorisations de programme et 26,2 p. 100 de croissance en crédits de paiement par rapport à 1982.

La construction du missile M. 4 à têtes nucléaires multiples qui renforcera substantiellement, en les plus que quadruplant, les capacités, le niveau et la signification de la dissuasion nucléaire française, sera poursuivie pour que les sous-marins nucléaires lance-engins, les S.N.L.E., commencent à en être dotés comme prévu en 1985. Le premier sous-marin doté de seize missiles M. 4, *L'Inflexible*, représentera à lui seul un potentiel de riposte supérieur à l'ensemble des cinq sous-marins actuellement en service.

C'est par de tels progrès que peut être maintenue intacte, à long terme, la crédibilité de notre force de dissuasion. Dès le début de l'année prochaine, trois S.N.L.E. seront en permanence à la mer, marquant ainsi que notre vigilance, fondement de la dissuasion, ne se relâche pas. J'ai décidé pour cela que les patrouilles seraient allongées, que les périodes d'entretien seraient réduites par une utilisation intensive des installations de l'Île Longue. Il fallait demander et obtenir plus des hommes et des matériels, je l'ai fait. Ceux qui nous reprochent aujourd'hui de brader la défense n'ont pas pris ces mesures simples qui font plus pour renforcer la crédibilité de notre dissuasion que des discours — dont on disait pourtant tout à l'heure que l'on y préférerait des canons — dans lesquels ils réclamaient, il n'y a pas si longtemps, quinze sous-marins nucléaires. Ils auraient peut-être mieux fait de se taire. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

L'armement nucléaire tactique a pris tout son développement au cours des dernières années. En 1983, les quatre milliards de francs en autorisations de programme et le milliard et demi en crédits de paiement qui lui sont affectés permettront de commander quinze avions Mirage 2000 version « nucléaire » qui, à partir de 1988, seront à même de délivrer le missile air-sol moyenne portée porteur d'une charge nucléaire tactique pouvant atteindre des objectifs situés à plus de 850 kilomètres de la base de départ de nos avions.

Les décisions qui ont été prises l'an passé par le Président de la République traduisent la poursuite de cet effort en faveur des forces nucléaires pour l'avenir. Le remplacement du Pluton par le Hades est à cet égard exemplaire. Ce système, opérationnel à partir de 1991, aura un effet militaire très significatif. Il permettra, mieux que le Pluton, de donner à l'adversaire l'ultime avertissement qui est la justification de l'armement nucléaire tactique. Sa portée de 350 kilomètres représente un avantage décisif, comme l'a souligné récemment le Président de la République à Canjuers.

Continuité donc dans le développement des forces nucléaires mais continuité aussi dans l'équipement des forces conventionnelles qui ne sont pas pour autant délaissées.

Ainsi, sans entrer dans le détail des commandes prévues pour 1983, je puis vous affirmer, monsieur Combasteil, que l'armée de terre poursuivra son équipement en blindés avec notamment la commande de quarante-quatre AMX 10 RC, de quarante-trois AMX 10 P et PC et de 225 véhicules de l'avant blindé. Cette armée consacrera 7 177 millions de francs en autorisations de programme et 4 773 millions de francs en crédits de paiement à son équipement.

En ce qui concerne l'armée de l'air, monsieur Bouvard, le projet de budget pour 1983, avec 7 146 millions de francs en autorisations de programme et 6 346 millions de francs en crédits de paiement, tend avant tout à maintenir le potentiel de l'aviation de combat : trente Mirage 2000 doivent être commandés tandis qu'une nouvelle commande de trente avions Epsilon permet, par ailleurs, de continuer à s'équiper en avions-écoles.

Pour l'avenir, je puis vous annoncer aujourd'hui que les travaux préparatoires en vue de la définition de l'avion de combat qui devra être construit en série à partir de 1995 se poursuivent très activement. Ils ont pour but d'acquiescer la maîtrise des technologies de base qui pourront être utilisées dans la réalisation de cet avion.

Des actions de démonstration ont été entamées sur le futur moteur, le nouveau radar et les composants majeurs du système. En outre, les travaux de définition d'un avion expérimental dont la réalisation est indispensable pour réduire les risques du développement ultérieur sont en cours. Je suis heureux d'annoncer à MM. Darinot et Bouvard que cette phase s'achèvera prochainement et aboutira dans le courant du premier trimestre de 1983 au lancement de l'appareil expérimental ACX.

Je souhaite vivement que le futur programme puisse être réalisé en coopération. Dès maintenant, je propose à nos partenaires étrangers de réaliser également en coopération la phase expérimentale dont je viens de parler.

Quant à la marine, j'indique à M. Gourmelon que les 4 250 millions de francs d'autorisations de programme et les 3 819 millions de francs de crédits de paiement lui permettront de commander notamment en 1983 deux corvettes anti-aériennes et de consacrer 100 millions de francs d'autorisations de programme et 30 millions de francs de crédits de paiement aux études et au développement de l'appareil propulsif des porte-aéronefs nucléaires. La date de lancement du premier de ces bâtiments sera fixée, en fonction des disponibilités financières, dans la future loi de programmation pour 1984-1988.

Comme vous pouvez en juger, mesdames et messieurs les députés, à l'heure où les pays voisins diminuent l'effort budgétaire qu'ils consentent au profit de leur défense, la France démontre qu'elle entend se donner les moyens de son indépendance. Mais peut-on parler d'indépendance en matière de défense si l'on ne dispose pas librement des armements les plus évalués ? Certainement pas, et deux conditions s'imposent pour mener à bien cette politique d'indépendance : posséder le « savoir-faire » et disposer d'un outil industriel bien adapté. La France a l'un et l'autre, et je puis vous assurer, monsieur Rimbault, que mon souci constant est de préserver ce potentiel humain et industriel de haute qualité. J'ai ainsi décidé d'admettre progressivement, et par les procédures habituelles de recrutement, au statut d'ouvrier d'Etat les personnels de la main-d'œuvre à temps contrôlé, les M. O. T. C., qui travaillent dans les arsenaux.

Si les seuls effectifs de l'industrie d'armement sont de 300 000 personnes, les emplois induits par l'activité « défense » sont estimés en France à plus de 1 million de personnes. C'est dire le rôle important que jouent les dépenses militaires dans la vie économique du pays et quelles peuvent être les conséquences sur l'emploi d'une diminution des commandes.

A cet égard, une récente étude sur l'impact économique des dépenses de défense, que j'ai fait parvenir à tous les parlementaires, démontre qu'à dépenses égales, des crédits inscrits au titre V créent davantage d'emplois que des crédits de fonctionnement inscrits au titre III : 20 p. 100 en moyenne. L'équipement fait plus pour l'emploi que le fonctionnement. C'est la raison pour laquelle vous ne trouverez pas dans ce projet de budget des mesures nombreuses et coûteuses en faveur des personnels. Je sais qu'il s'agit là d'une attitude qui fuit la facilité : elle me semble cependant la plus sérieuse et la seule possible.

J'ajoute que le projet de loi de finances rectificative pour 1982 qui vous sera soumis prévoit l'ouverture d'un crédit de 584 millions de francs au titre V du budget de la défense par utilisation de la provision pour hausse des rémunérations qui

n'a pas été totalement consommée. Ce surcroît de crédits permettra de limiter les effets des annulations de 1982 sur les cadences de fabrication.

Mais l'effort dans lequel nous sommes engagés, qui doit aboutir à maintenir la qualité de notre outil militaire, n'aurait guère de sens s'il négligeait d'adapter cet outil militaire à l'évolution des menaces qui naissent de la situation internationale.

C'est pourquoi le changement intervenu depuis un an ne doit pas subir de ralentissement en 1983.

Le changement s'imputera pour une grande partie sur les dépenses ordinaires de mon budget. Ces dépenses qui s'élevaient à 72 292 millions de francs, soit 54,26 p. 100 du budget global, sont en progression de 8,65 p. 100 par rapport à 1982. Elles permettront de faire face aux hausses de rémunérations et elles assureront comme en 1982 des conditions satisfaisantes de fonctionnement aux armées.

La progression des dépenses de fonctionnement se traduira notamment pour nos forces par une redéfinition du rôle opérationnel de la gendarmerie et de l'armée de terre et par une amélioration des conditions de vie et de l'activité des personnels.

En ce qui concerne la gendarmerie, je tiens à ce que cette arme accomplisse plus complètement ses missions militaires qui sont traditionnellement la défense des points sensibles. Aujourd'hui, une des missions prioritaires est la lutte contre le terrorisme qui est une forme d'agression. Je souhaite qu'un plus grand nombre de gendarmes d'active soient affectés à des tâches opérationnelles pour remplir complètement cette mission. Le pays compte sur eux pour cela.

Le projet de budget pour 1983 contient deux mesures qui vont dans ce sens.

La première prévoit la création de 1 000 postes de gendarme d'active qui iront renforcer les unités existantes. Je rappelle ici qu'avant 1981 de 500 à 700 emplois de gendarme seulement étaient créés, dont, soulignons-le, la moitié de gendarmes auxiliaires. Je réalise exactement le double de créations.

La seconde consiste à libérer les gendarmes d'active actuellement affectés à des gardes statiques de bâtiments publics notamment à Paris et dans la région parisienne. J'ai donc proposé de transférer de l'armée de terre à la gendarmerie 2 000 postes d'appelé dans le projet de budget initial, plus 1 268 gendarmes auxiliaires que je propose par un amendement gouvernemental en vue d'augmenter le nombre de gendarmes qui seront affectés à ces missions à la place des gendarmes d'active qui doivent remplir les missions pour lesquelles ils sont recrutés et qui ont leur préférence. Si cela apparaît nécessaire, les textes fixant les conditions d'emploi des gendarmes auxiliaires seront modifiés.

Je ne voudrais pas quitter le sujet de la gendarmerie sans vous faire part des mesures prises en faveur de l'amélioration des logements des gendarmes.

M. Jean-Guy Branger. Très bien !

M. le ministre de la défense. En 1982, j'avais décidé l'inscription d'une somme de 30 millions de francs en autorisations de programme et en crédits de paiement au titre VI du budget, destinée à accompagner par des subventions en capital l'effort d'autofinancement que réaliseraient les collectivités locales. 543 unités-logement ont bénéficié de cette aide au cours de cette année. En 1983, cette somme qui sera portée à 51 millions de francs permettra d'aider à la construction de 800 unités-logement, qui s'ajouteront aux 1 210 prévues au titre V du budget de la défense.

Enfin, monsieur Aumont, le Gouvernement, à la demande expresse de M. le Président de la République, a décidé que la loi de finances rectificative contiendra un article permettant aux veuves de gendarmes tués au cours d'une opération de police de bénéficier d'une pension de réversion au taux de 100 p. 100. Il entend marquer ainsi sa solidarité avec les familles de ceux qui sont touchés en protégeant la sécurité des Français. Au nom du Gouvernement, et je pense de toute l'Assemblée, je rends hommage à leur dévouement. (Applaudissements sur tous les bancs.)

J'ai été très frappé par la pertinence des observations de M. Aumont sur l'insuffisance d'encadrement de la gendarmerie. Cela ne m'avait pas échappé. J'ai donc décidé de suivre ses conclusions et je propose à votre vote un amendement transformant 500 postes de gendarme en emplois de gradé. C'est une opération que je m'emploierai — je vous le promets — à renouveler au cours des prochaines années.

J'en arrive maintenant à l'armée de terre. Ses missions — inchangées, j'y insiste — sont triples : la défense des frontières de la France et des intérêts vitaux du pays ; la défense en surface du territoire national ; l'assistance rapide à l'extérieur.

La défense des frontières nécessite un corps de bataille solide, à base d'unités blindées modernisées, installées de part et d'autre du Rhin. Sa mobilité doit être accrue grâce à un renforcement de ses moyens aéro-terrestres. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé au groupe de planification et d'études stratégiques, d'abord, aux états-majors, ensuite, d'étudier la validité de ce concept.

Si pour l'instant aucune décision définitive n'a été prise, je confirme à M. Huyghe des Etages que je partage tout à fait son sentiment et que des études poussées sont en cours de réalisation, portant sur ce que pourrait être une force d'hélicoptères anti-chars — que j'appelle déjà la F.A.C. — qui regrouperait des moyens aujourd'hui relativement dispersés et qui constituerait pour notre armée de terre une force remarquable, disposant d'une mobilité, d'une puissance et d'une allonge de tir notables.

En tout état de cause, la tâche de défendre en surface le territoire national doit être mieux partagée entre la gendarmerie et l'armée de terre. A la gendarmerie, le renseignement, la protection des installations, la neutralisation des commandos infiltrés ; à l'armée de terre le combat contre les éléments les plus importants et les agressions en profondeur sur le territoire national.

Pour l'assistance rapide à l'extérieur, il est bien évident que les moyens ne peuvent pas, ne doivent pas être réduits, bien au contraire. La mission d'interposition que remplissent nos unités à Beyrouth prouve le rôle important que peuvent être amenées à jouer nos forces dans le rétablissement de la paix, en plus des missions qui leur sont habituellement dévolues.

J'entends, ici ou là, que l'on s'émue du sort futur de l'armée de terre, de sa taille, de ses effectifs, de ses missions. Laissez-moi vous dire que les principaux intéressés, les cadres de l'armée de terre, ses chefs, eux, ne s'émouvent pas. Ils savent parfaitement que si la future loi de programmation militaire peut introduire des inflexions dans les concepts d'emploi des forces, ce ne sera pas, je le dis bien nettement, au détriment de leur armée. Le croire serait mal me connaître et mal connaître le Gouvernement.

Ces cadres sont acquis à l'idée d'une armée de terre bien équipée, dotée d'une capacité de feu accrue, plus mobile, où la polyvalence des forces sera renforcée. Pensez-vous donc que le ministre de la défense n'étudie pas ces choses-là ? Le débat sur la loi de programmation aura lieu en son temps. Rien n'est arrêté et le Parlement sera consulté, soyez-en certains, le moment venu.

Je vous demande simplement aujourd'hui de ne pas mélanger les débats pour ne pas semer le doute par des informations incomplètes ou de pures inventions complaisamment colportées ici et là pour des raisons que je souhaiterais dénuées d'arrière-pensées.

C'est vrai que dans un ministère comme le mien il y a des études, des hypothèses, des maquettes sur lesquelles nous travaillons. Aucune actuellement n'est retenue, et il est trop facile d'en avancer une ici ou là et de faire croire qu'elle correspondrait à la position du ministre. Le temps viendra où, avec le Parlement, nous parlerons de la loi de programmation. Aujourd'hui, je ne parle que du budget.

Déterminer la taille optimale d'un tel ensemble découlera — qui peut en douter ? — des choix stratégiques inscrits dans la loi de programmation. Une décision de cet ordre ne peut pas être la conséquence de moyens financiers par définition — j'allais dire sous tous les gouvernements — toujours limités. Je tiens par ailleurs à faire observer que le projet de budget pour 1983 ne prévoit aucune réduction des effectifs de l'armée, en France ou à l'extérieur de la France. Ceux qui disent le contraire abusent nos concitoyens et les militaires eux-mêmes.

Mais les mesures d'équipement prévues pour 1983 ne doivent pas nous faire oublier qu'en matière de défense et d'indépendance nationale les choses valent ce que valent les hommes. La vie quotidienne de nos armées, les activités en temps de paix qu'elles poursuivent n'ont qu'un but : préparer les hommes à être des soldats et, il ne faut pas l'oublier, des combattants, les préparer, s'il le fallait, à la lutte, au combat. Quand je me rends dans les unités ou dans les écoles et que je m'adresse aux officiers, aux sous-officiers et aux soldats, c'est toujours ce que je leur rappelle.

Dans les domaines de l'instruction et de l'entraînement qui sont les éléments majeurs de la condition opérationnelle de nos forces, j'ai veillé à ce que l'armée de terre porte de quarante-sept à cinquante ses jours de sortie avec matériels en 1983 et que, parallèlement, un effort tout particulier soit consenti au profit de l'entraînement au tir. Pour les autres armées, les pilotes de l'armée de l'air et de l'aéronavale bénéficieront, comme l'an passé, de 180 heures d'entraînement sur leur avion

d'arme. Quant à la marine, les navires continueront à sortir en moyenne, tous bâtiments confondus, quatre-vingt-six jours à la mer en 1983.

Pour les personnels, j'ai entrepris en 1982 une réforme du contenu du service national. J'ai suffisamment répété que pour moi — je remercie Mme Marie-Thérèse Patrat de l'avoir rappelé — le contenu du service prime sur sa durée. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé, à la fin de l'année dernière — et vous les avez approuvées — trente mesures pour le service national qui sont toutes entrées en application. Leur coût est important, puisqu'il atteint 400 millions de francs.

Une première série de mesures, d'ordre purement financier, vise à l'amélioration de la situation matérielle des appelés. Le prêt du soldat a été augmenté et il est désormais plus nettement encore hiérarchisé afin d'encourager la prise de responsabilité par les appelés du contingent. Une prime de service en campagne a été créée pour les appelés. Comme la prime versée aux personnels d'active, elle est attribuée à tout militaire ayant passé au moins trente-six heures en manœuvre, hors de son casernement.

Des mesures propres aux appelés servant dans les forces françaises en Allemagne viennent compenser les sujétions imposées par l'éloignement. J'ai décidé, en particulier, que la gratuité de tous les trajets leur serait accordée sur le réseau ferré allemand et qu'ils bénéficieraient de dix jours supplémentaires de permission.

Pour tous les appelés, j'ai décidé l'octroi d'un voyage gratuit supplémentaire.

Quant à la vie dans les unités, elle fait l'objet de bien d'autres dispositions. L'une d'elles, en particulier, met en place dans chaque unité des commissions régimentaires permettant aux appelés et aux cadres de participer à l'élaboration des décisions touchant à leur vie de chaque jour. J'ai en outre donné des instructions pour que la compétence de ces commissions soit étendue notamment aux domaines de l'hygiène et de la sécurité.

Ces commissions doivent, par l'intermédiaire de leurs membres, permettre à l'ensemble de la collectivité militaire d'exprimer ses légitimes aspirations et constituer ainsi un bon moyen d'informer la hiérarchie des problèmes concrets qui se posent dans la vie quotidienne des soldats, qui peuvent ainsi faire part au commandement de leurs préoccupations.

Dix-sept contrôleurs des armées sont en permanence chargés de suivre le fonctionnement de ces commissions. Dès que le budget aura été — je l'espère — voté par le Parlement, je me rendrai moi-même dans un grand nombre d'unités pour visiter ces commissions.

J'ajoute que j'ai mis en place une expérimentation sur les méthodes de désignation des appelés dans ces commissions. Progressivement, nous devrions pouvoir modifier ces procédures pour faire appel à la désignation des membres par les jeunes appelés eux-mêmes.

Une récente modification du règlement de discipline générale, adoptée après accord des états-majors, en a éliminé tout ce qui pouvait apparaître comme excessivement contraignant ou inutilement rigoureux. Le droit d'expression et le droit de réclamation ont été aménagés. Le droit à l'information est lui aussi consacré par la liberté d'accès de la presse dans les enceintes militaires. Seuls les périodiques qui insultent les armées ou les militaires ne sont pas autorisés, et je ne suis pas près de les autoriser !

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial, M. Yves Lancien et M. Gabriel Kasperoff. Très bien !

M. le ministre de la défense. Il faut savoir aussi que ce sont les commissions du foyer, donc les jeunes appelés eux-mêmes, qui choisissent les journaux achetés.

Les arrêts de rigueur ont été supprimés et seuls subsistent les arrêts simples dont la limite maximale a été ramenée de soixante à quarante jours.

Cette volonté de réforme se poursuivra en 1983. Des travaux sont en cours en vue d'une toilette plus approfondie du code du service national. Comme vous le savez, ce code a été modifié par la loi, d'origine parlementaire, du 29 juin 1982 qui améliore sensiblement le régime des reports d'incorporation puisqu'il permet d'obtenir un report jusqu'à vingt-trois ans pour terminer un cycle d'études et même jusqu'à vingt-quatre et vingt-cinq ans pour ceux qui sont titulaires de brevets de préparation militaire ou de préparation militaire supérieure.

Je souligne que cette disposition consacre la légitime vocation de ceux qui bénéficient des délais les plus longs pour conduire des études poussées à occuper des fonctions d'encadrement au cours de leur vie professionnelle. La même loi a ramené à douze mois la durée du service des jeunes gens des professions de santé et des scientifiques du contingent.

Les prochaines réformes viseront à mieux adapter le service national aux aspirations de notre jeunesse, mais aussi aux besoins de notre défense. Certaines de ces mesures concernent, comme vous le savez, la possibilité d'un appel à dix-neuf ans, la situation des objecteurs de conscience, le service volontaire féminin.

J'indique, à cet égard, que je viens de prendre, après une large procédure de consultation associant notamment les états-majors, une série de mesures pour améliorer la situation des femmes militaires et leur offrir un plus large accès à des spécialités auxquelles elles ne pouvaient prétendre jusqu'ici. Ces mesures consacrent l'effort fait par les armées pour répondre aux légitimes aspirations de leurs personnels féminins et pour tendre progressivement, mais fermement, à une réelle égalité partout où cela est possible, et seulement là.

Pour en revenir aux appelés, le budget de 1983 me permet de poursuivre la hiérarchisation du prêt de façon que l'augmentation d'un franc par jour, qui prendra effet au cours de l'année prochaine, soit accompagnée d'un élargissement de l'éventail des soldes entre l'homme du rang et l'aspirant. L'échelle du prêt qui était de 1 à 2,48 en 1982 sera de 1 à 2,65 en 1983.

A titre indicatif, un soldat de deuxième classe percevra au 1^{er} juillet 1983 12,50 francs par jour, soit 8,6 p. 100 de plus qu'en 1982, un sergent 25 francs par jour, soit 30 p. 100 de plus. Comme M. Combasteil, je pense que l'on doit favoriser l'accès des jeunes appelés aux postes d'encadrement pour leur donner davantage de responsabilités, et je compte sur ces mesures pour y parvenir.

Au total, 115 millions de francs supplémentaires seront consacrés à augmenter le prêt des appelés. A titre indicatif, 115 millions de francs représentent l'équivalent de 17 000 Famas ou de 9 chars AMX 30 B 2.

Enfin, j'ai prévu dans mon budget la rémunération de jeunes appelés qui, dans le cadre des dispositions législatives actuelles seraient volontaires pour un service prolongé au-delà de douze mois. Cette expérimentation fera partie des travaux qui permettront, une fois la loi de programmation discutée et votée, d'entraîner, comme l'a annoncé M. le Premier ministre, une réforme plus profonde des modes d'exécution du service national. Il est clair, en effet, que le choix des options sur la durée du service est fonction du modèle d'armée retenu, et non l'inverse.

Je ne voudrais pas terminer cette présentation de mon projet de budget sans dire que la part de notre richesse nationale consacrée à la défense n'a pas baissé. Elle place la France au premier rang des démocraties occidentales de taille comparable. On ne peut pas dire que la France baisse sa garde. Le prétendre, c'est tromper l'opinion.

Cet effort qui sera, si vous le voulez bien, consenti par notre pays au profit de sa défense sera maintenu. La future loi de programmation militaire 1984-1988 qui sera, je l'espère, présentée au Parlement au printemps de 1983, exprimera cette volonté. L'effort financier au service de la dissuasion nucléaire sera poursuivi tout en garantissant aux forces l'équipement et l'entraînement nécessaires au maintien à un haut niveau de leur aptitude opérationnelle.

Mesdames, messieurs les députés, pour conclure, je dirai qu'en dépit des difficultés économiques le projet de budget pour 1983 permet au Gouvernement de mener une politique de défense qui demeure claire, cohérente, solide, une politique qui trouve son expression dans les efforts accomplis en matière d'équipements, d'entraînement, d'amélioration des conditions de vie des hommes et des femmes de nos armées, une politique de défense qu'inspire la volonté de maintenir au service de la France des forces armées qui, ainsi que le rappelait le Président de la République à Canjuers, possèdent — et croyez que leur ministre ne l'oublie pas — ces deux vertus qui s'appellent la disponibilité et l'unité.

C'est pourquoi les Françaises et les Français sont de plus en plus attachés à leur armée, et je crois que nous pouvons en être fiers. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Mes chers collègues, il reste quatre questions et nous aurons à examiner une dizaine d'amendements. Si chacun veut bien prendre l'engagement d'être bref, nous pouvons faire l'effort d'en terminer cette nuit, si toutefois le Gouvernement et la commission en sont d'accord.

M. le ministre de la défense. Bien sûr !

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale. D'accord !

M. le président. Je crois comprendre que l'engagement a été pris. (Sourires.)

M. Gabriel Kasperoff. Nous verrons !

M. le président. Nous en arrivons donc maintenant aux questions.

Je rappelle que l'auteur de la question dispose de deux minutes.

Pour le groupe du rassemblement pour la République, la parole est à Mme Florence d'Harcourt.

Mme Florence d'Harcourt. Monsieur le ministre, vous avez déclaré vous-même en commission que l'essentiel n'était pas la durée du service militaire, mais son contenu. La plupart des membres de cette assemblée partagent certainement votre point de vue.

Notre jeunesse accepte encore le service national, parce qu'elle a le sentiment que la défense est l'affaire de tous les citoyens et que le service national consenti est le complément de la dissuasion nucléaire.

Une démocratie n'a jamais survécu à l'abandon, par ceux qui en bénéficient, du droit de protéger eux-mêmes leur pays et leurs institutions. Mais notre jeunesse n'est plus celle des débuts du siècle. Elle est habituée à la rationalisation des formations, à la compression dans le temps des entraînements divers.

Les nouvelles pédagogies inventées dans l'enseignement général ont réagi sur l'esprit des jeunes, qui apprécient l'effort concret, efficace, durable. Ce que beaucoup de jeunes reprochent au service national, ce sont les « temps morts ». Certains sont indispensables, d'autres leur apparaissent comme une perte de temps.

Tant qu'ils sont amenés à perfectionner leur entraînement et leurs connaissances militaires, les jeunes du contingent ne ménagent ni leurs efforts ni leur peine. Le service national prend alors toute sa valeur.

Or le présent projet de budget diminue en fait les crédits consacrés à l'activité des forces. Cela signifie moins de séjours en camp, moins d'exercices et sans doute plus de séjours immobiles en caserne.

Ne pensez-vous pas que ce choix est mauvais et va de lui-même relancer la question de la durée du service national ? Ou bien pouvez-vous assurer que les économies sur le service militaire ne se feront pas au détriment de son intérêt essentiel : la formation d'hommes aptes à servir au poste qui leur est assigné ?

Cela me conduit naturellement à vous interroger sur les modalités pratiques de l'exécution du service dit « à la carte » variant entre six et dix-huit mois. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Madame d'Harcourt, je crois avoir déjà répondu en grande partie à votre préoccupation concernant le service national et son contenu.

Je pense comme vous que la formule du règlement de discipline général selon laquelle la discipline fait la force principale de nos armées pourrait être modifiée et qu'on pourrait dire : « La discipline et la pédagogie font la force principale de nos armées. »

Vous m'interrogez sur le service « à la carte » et sur les appelés volontaires pour effectuer un service long.

L'article L. 84 du code du service national autorise les jeunes gens de la disponibilité, c'est-à-dire ceux qui viennent d'achever leur service actif légal, à accomplir des périodes de volontariat.

A partir de cette disposition, j'entends offrir à certains appelés, ou futurs appelés, la possibilité de prolonger volontairement leur service actif d'une période comprise entre quatre et douze mois — période renouvelable jusqu'à un maximum de trois ans, service légal compris.

Grâce à ce volontariat pourraient être satisfaits, avec plus d'efficacité qu'aujourd'hui, certains besoins militaires, dont vous avez, comme moi, conscience. Je veux parler des nécessités de l'encadrement : les aspirants, les sergents, les spécialistes dont la formation est longue et coûteuse et qu'il est dommage de voir repartir dans leurs foyers au bout de douze mois alors qu'ils pourraient rester seize, dix-huit, vingt-quatre, voire trente-six mois. Je pense également aux problèmes qui se posent pour les personnels embarqués, les gendarmes auxiliaires, le service outre-mer, le service dans les forces françaises en Allemagne, le service prolongé pour les forces d'assistance rapide et même — pourquoi pas ? — pour certaines de nos troupes alpines.

En contrepartie, ces appelés percevront une solde spéciale améliorée dès le début du service militaire si les intéressés font connaître leurs intentions. Cette solde pourrait être augmentée de moitié pendant les six premiers mois, multipliée par deux et demi ensuite ; un régime de permissions spécial serait prévu ; enfin, à l'issue du service, une réelle assistance

des armées serait accordée à ces jeunes gens de façon qu'ils ne se trouvent pas au chômage lors de leur retour à la vie civile.

Il m'est difficile d'indiquer quel sera l'effectif ouvert pour 1983. Ne disposant pas de statistiques très affinées, je ne voudrais pas trop m'avancer. Mais j'espère avoir d'ici peu un premier volontariat d'une dizaine de milliers de jeunes gens.

Cette mesure doit être totalement distinguée de l'engagement volontaire. Il s'agit simplement, dans mon esprit, de permettre à des jeunes d'accomplir d'une meilleure façon le service militaire, tout en acquérant une spécialité, et de lever ainsi certaines ambiguïtés et certaines craintes qui existent au sein des armées. Ainsi celles-ci pourront-elles disposer plus longtemps des jeunes qu'elles auront formés.

Telle est, dans l'ensemble, l'économie de mon projet.

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Goulet.

M. Daniel Goulet. Monsieur le ministre, je pense que vous ne vous étonnerez pas que, élu d'une région rurale, je pose une question qui porte sur un point essentiel de notre doctrine de défense : la couverture du territoire, ce que vous appelez vous-même la défense en surface — terme, je le note, inemployé depuis la IV^e République.

Vous avez dit : « A la gendarmerie, le renseignement, la protection des installations, la neutralisation de commandos infiltrés. A l'armée de terre de combattre les éléments les plus importants. »

Qu'entendez-vous exactement par « éléments les plus importants » ?

Qu'on ne s'y trompe pas, la question est essentielle ! Neutraliser des commandos légers, peu saisissables, est parfaitement cohérent avec notre doctrine de défense. Neutraliser des unités d'un volume plus important, c'est au contraire admettre que le sol national puisse faire l'objet d'une invasion, d'un débarquement de vive force ou d'un assaut massif de troupes aéroportées, c'est-à-dire d'une agression caractérisée. C'est admettre l'extension de la bataille jusque sur le sol national. C'est donner à penser que le Gouvernement recule devant la menace d'emploi de l'arme nucléaire.

En cas de réponse négative de votre part — ce que je souhaite — doit-on admettre que l'armée de terre n'aura plus sa part dans la défense territoriale ? Est-ce à dire que nos quatorze divisions mobilisées seront intégrées dans l'arme de la gendarmerie ?

Cette question en appelle une autre : M. le Premier ministre faisait état l'an dernier de mobilisation populaire. Il a indiqué le 20 septembre dernier, devant l'Institut des hautes études de la défense nationale, son souci de rénover profondément les réserves. Pouvez-vous préciser à la représentation nationale ce que sont les intentions du Gouvernement en ce domaine ? En quoi nos officiers et sous-officiers de réserve, qui, dans nos unités et nos associations, se dévouent au service de notre pays, n'étaient-ils pas jusqu'à présent issus du peuple ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense, pour une réponse qui, j'en suis sûr, sera concise. (Sourires.)

M. le ministre de la défense. Monsieur Goulet, vous m'interrogez sur la défense du territoire.

Pour ma part, j'estime que notre système de défense — excusez ma franchise — est actuellement imparfait et que le système des divisions dérivées en est la preuve si j'en juge par le nombre d'exercices et de manœuvres de divisions dérivées auxquels j'ai assisté. Je crois d'ailleurs que c'est la conviction de tous les parlementaires, de la majorité ou de l'opposition, qui ont assisté à ce genre de manœuvres.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit de mobiliser des unités supérieures à l'échelon du régiment. Il convient donc de revoir le système d'organisation des réserves. C'est pourquoi j'ai chargé M. Lemoine d'étudier cette question.

Ce dernier est venu en traiter devant la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale. Je ne peux pour le moment que vous indiquer les orientations puisque les décisions ne sont pas prises. Qu'on ne me reproche pas de procéder à des études ! On ne peut pas prendre des décisions à l'emporte-pièce sur des questions aussi graves. L'armée n'est pas comme une charrie qu'on descend le long d'un sillon et qu'on peut retourner brutalement à l'extrémité du champ. Il faut prendre quelques précautions.

Nous nous orientons vers un système largement décentralisé, qui permette de mobiliser une armée de réserves et que, pour ma part, j'appelle l'armée de la première heure et qui se trouverait immédiatement aux côtés de l'armée d'active.

Nous allons mettre en place une concertation pour y réfléchir. Et nous sommes en train de créer un conseil national des réserves, qui comprendra bien sûr les inspecteurs généraux chargés des réserves, mais aussi les représentants des associations d'officiers et de sous-officiers réservistes.

Pour le moment, je considère que la gendarmerie doit continuer à assurer ses missions de renseignements, son effort préventif, son effort de protection des points sensibles du territoire. D'où la décision — que j'ai expliquée tout à l'heure — d'accroître le nombre des gendarmes et celui des gendarmes auxiliaires qui viendront remplacer les gendarmes d'active.

Mon but est d'atteindre la proportion de 10 p. 100 de l'effectif global de la gendarmerie, comme la possibilité légale m'en est offerte. Sauf erreur de ma part, cela représente 8 368 gendarmes auxiliaires. Nous y arriverons.

A l'armée de terre, il reviendrait de répondre, en raison de ses capacités plus grandes que celles de la gendarmerie à d'éventuelles attaques majeures sur des points sensibles.

Mais le principe et la dialectique de la discussion nucléaire m'interdisent de vous dire si cette défense de points sensibles s'opérerait en-deçà ou au-delà du Rhin. Car l'essentiel dans la dissuasion nucléaire stratégique est de laisser peser toute l'incertitude sur l'adversaire. Tout ce que je puis vous indiquer, c'est que nul ne peut douter, en cas de menace sur les intérêts vitaux de notre pays, de la volonté du Président de la République, du Premier ministre et du ministre de la défense de se servir des armes nucléaires. Mais si nous étions conduits à nous en servir, cela tendrait à prouver que la stratégie de la dissuasion a échoué, puisque le but de celle-ci est précisément d'éviter la guerre. (Très bien ! Très bien ! sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à Mme Florence d'Harcourt.

Mme Florence d'Harcourt. Monsieur le ministre, ma question a trait à l'équipement des forces terrestres, en particulier à celui des forces d'assistance rapide.

La guerre des Malouines, la constitution de la force multinationale au Liban, les tensions qui se font jour dans l'océan Indien, tous ces événements prouvent qu'une nouvelle dimension s'impose aujourd'hui à la stratégie.

La Grande-Bretagne, grâce à un effort de mobilisation remarquable, mais aussi à un coût financier et matériel élevé, a pu faire face à cette nouvelle forme d'intervention. Notons que, depuis des années, en réformant ses forces maritimes, l'U.R.S.S. tend à se donner les moyens d'une action à longue distance.

Pour notre part, nous avons pu faire face à l'affaire du Congo et à nos engagements au Liban parce que nous nous trouvons à une certaine proximité de nos bases. A l'évidence, nous pourrions difficilement — et même pas du tout — faire respecter le droit international dans des régions plus éloignées ou, plus simplement, assurer l'intégrité totale de nos départements et territoires d'outre-mer. Ce n'est pas faute d'hommes ni d'équipement des forces, mais faute de moyens d'assurer leur transport, leur vie et leur protection à longue distance.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

Mme Florence d'Harcourt. Or le présent projet de budget ne prend pas en compte cette nouvelle éventualité de conflit.

Parmi les choix que vous avez opérés, pourquoi n'avez-vous pas mis l'accent sur la capacité d'intervention à longue distance de nos forces terrestres spécialisées ? Cela impliquerait la modernisation de la capacité de transport de notre marine et de notre aviation, l'acquisition de la capacité d'agir durablement loin de la métropole. Or, non seulement ces capacités sont aujourd'hui réduites, mais, compte tenu de l'évolution de votre budget, elles diminueront encore dans les années à venir.

Pouvez-vous nous donner les raisons de « l'impasse » que vous faites malgré les leçons de l'expérience ? Est-ce que la prochaine loi de programme militaire cherchera à renverser cette évolution ? Souvenons-nous que c'est parce qu'ils n'avaient pas les moyens de faire respecter le traité de la Société des nations que les pays démocratiques ont, en Ethiopie, puis en Mandchourie, perdu la paix. Comme par le passé, la paix, pour être réelle, doit pouvoir être défendue à tout moment et partout. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Concernant les forces d'assistance rapide et le problème des Malouines, nous en avons tiré bien des leçons. Quantité d'études sont conduites, y compris dans mon propre département. Une règle sacrée veut que, pour éviter qu'un territoire ne soit envahi par un adversaire, le pays souverain doit manifester sa souveraineté par un signe militaire tangible. C'est ce que j'appelle le « pré-positionnement » d'une force.

Si, devant les Malouines, il y avait eu des bateaux ou des sous-marins sous pavillon britannique suffisamment nombreux, les Argentins n'auraient pas lancé leur attaque. Cela doit servir de leçon. C'est pourquoi je fais en sorte que, partout où pourraient naître des problèmes analogues, des navires et des contingents français soient présents. Actuellement, nous avons dix-huit mille hommes qui « montent la garde » à travers le monde — compte non tenu de ceux qui sont au Liban et des forces françaises en Allemagne. La France est un pays pacifique, mais elle ne peut se désintéresser des affaires internationales, particulièrement celles des Etats auxquels nous sommes liés par des accords de coopération militaire ou de défense. Aussi devons-nous disposer de forces susceptibles, en cas de besoin, d'assurer la sécurité, la sauvegarde, voire le départ de coopérants, de militaires ou de citoyens français. C'est, en effet, nécessaire à la protection de nos ressortissants.

L'illustration militaire en est la force d'assistance rapide, qui traduit cette volonté de coopération, de sécurité et de paix.

Vous me demandez, madame le député, comment elles sont équipées et comment elles fonctionnent ?

L'armement des forces d'assistance rapide est constitué par des Famas, par des blindés légers Sagaie, par des véhicules de l'avant blindés, par des matériels de transmission de troisième génération, par des véhicules tactiques spécialement conçus techniquement pour servir dans ces pays. Ces forces d'assistance rapide sont appuyées par des avions d'appui qui sont des Jaguar et des Mirage F1.

La mise en place de ces moyens exige évidemment une logistique très importante. Par exemple, nous avons actuellement 2 004 hommes et femmes à Beyrouth. Pour les transporter, il a fallu 3 154 marins et 187 aviateurs. Et comme il y a un mouvement tournant, une force d'appui est nécessaire.

Cette mise en place est assurée par des DC 8 du C.O.T.A.M. et par des avions Transall de la nouvelle génération, qui, grâce à leur possibilité de ravitaillement en vol, permettent — je ne crois pas trahir là un secret militaire — l'intervention d'un régiment en quarante-huit heures à 7 000 kilomètres.

Grâce au système de réquisitions, le ministre de la défense peut aussi utiliser des avions civils. Mme Thatcher nous a montré quelle était la fiabilité du système de réquisition de bâtiments civils. J'ai moi-même employé ce système pour transporter, au début, certains contingents au Liban.

J'ai l'habitude de dire tout ce que je pense. Je regrette donc qu'il n'existe pas sur le marché mondial, et pour plusieurs années encore, je le crains, un avion à très long rayon d'action. Vous avez raison, madame, ce type d'appareil nous manque. S'il en existait un, je serais volontiers acheteur. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Jacques Toubon. A condition d'avoir des crédits !

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Vous n'avez pas suivi le débat, monsieur Toubon !

M. le président. Au titre des non-inscrits, la parole est à M. Branger.

M. Jean-Guy Branger. L'augmentation des crédits d'équipement de l'armée de l'air, en particulier pour la fabrication de nouveaux avions Mirage 2 000, qui ne seront pas commandés, est notoirement insuffisante tant en crédits d'engagement que de paiement.

La dotation de l'armée de l'air en matériel nouveau sera de ce fait retardée par rapport aux objectifs qui ont été fixés à l'origine.

Pour ma part, j'en tirerai deux conséquences.

La première, c'est que la composante aérienne de nos forces au sein de l'Alliance atlantique sera réduite en efficacité et en puissance. Or, des études des instituts stratégiques occidentaux il ressort que le domaine de la défense aérienne est le seul où les forces européennes et celles de leurs alliés d'outre-atlantique continuent de posséder un avantage sur les forces du pacte de Varsovie dont la suprématie est évidente dans les autres domaines du combat aéro-terrestre. L'interception et la défense aérienne sont de ce fait un élément fondamental du déploiement et de l'engagement de nos forces.

La deuxième conséquence est la remise en cause du programme d'équipement de nos forces aériennes qui risque d'entraîner de sérieuses répercussions financières et sociales dans l'ensemble de nos industries aéronautiques. Je ne pense pas seulement aux industries nationalisées et aux ateliers militaires, mais aussi aux très nombreux sous-traitants qui jouent un rôle important dans la maintenance et la réparation.

Depuis plusieurs années déjà, l'armée de l'air a eu tendance à réduire le volume des travaux exécutés au dehors. De nombreuses entreprises moyennes ont dû, de ce fait, se restructurer. Les nouvelles restrictions de crédits pour la commande des Mirage 2000 vont à nouveau porter atteinte à leur fragile équilibre.

économique. Des licenciements nombreux sont à prévoir, alors que nous voulons, ensemble, endiguer le chômage. Les responsables, ainsi que tous les salariés, monsieur le ministre, sont inquiets. Or il s'agit d'industries de haute qualification et la destruction de ces structures risque d'être grave si le besoin de les reconstituer devait se faire sentir rapidement.

J'aimerais savoir, monsieur le ministre, comment vous comptez pallier la réduction des crédits en matière d'équipement de nos forces aériennes en maintenant le plan de charge de nos industries aéronautiques.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Comme vous le savez, monsieur Branger, le niveau élevé de l'activité aéronautique était jusqu'à maintenant le résultat des réussites commerciales des hélicoptères de la S.N.I.A.S., du programme Airbus, des engins tactiques et des avions de combat.

S'agissant des avions militaires, la production des appareils anciens se maintenait, alors que le développement et l'industrialisation du Mirage 2 000 étaient lancés.

Quelle est actuellement la situation ?

Dans les premiers mois de 1982, les difficultés financières des compagnies ont entraîné un fort ralentissement des prises de commandes. En outre, le marasme que connaît le marché américain des avions d'affaires et des hélicoptères a conduit à une baisse marquée des ventes.

Toutefois, il n'y a pas des points noirs. Des points positifs sont enregistrés : le démarrage de l'ATR 42 et la signature de très importants contrats à l'exportation pour le Mirage 2 000, par exemple. Je ne voudrais pas me mettre en avant mais, il y a quelques semaines, j'étais en Inde et j'en suis revenu après qu'un contrat d'achat de quarante avions a été signé. Je suis aussi allé en Egypte et, après mon voyage, un contrat portant sur vingt avions a été passé. D'autres contrats sont en cours et je me rendrai dans de nombreux autres pays au cours des mois qui viennent.

Les perspectives, sur ce plan-là, ne sont donc pas mauvaises. Mais il est évident qu'une reprise du marché civil, même modérée, améliorerait considérablement la situation actuelle.

Pour ma part, je m'efforce et m'efforcerai d'améliorer l'activité industrielle aéronautique militaire en priorité. Par rapport à 1981, l'augmentation des crédits de paiement s'établit à 33,8 p. 100 alors que l'augmentation du budget de l'armée de l'air est de 28,9 p. 100, pour une augmentation globale du budget de 27,5 p. 100.

Voilà, monsieur Branger, comment je vois les choses et voilà dans quel sens je travaille.

M. le président. J'appelle les articles 31 et 32.

Article 31.

M. le président. « Art. 31. — I. Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1983, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 5 612 640 000 F et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

« II. Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1983, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des crédits s'élevant à la somme de 3 966 539 000 F et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

Le Gouvernement a présenté un amendement n° 144 ainsi rédigé :

« I. Réduire de 5 019 000 francs les crédits de paiement ouverts au paragraphe II de l'article 31. »

« II. Majorer de 5 019 000 francs les crédits de paiement ouverts au paragraphe II de cet article. »

La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Mesdames, messieurs les députés, le développement croissant des missions de la gendarmerie, leur diversité et leur complexité exigent sur le terrain un meilleur encadrement des unités.

Aussi vous est-il proposé de créer 500 postes de gradés à la gendarmerie en 1983.

Afin de respecter l'équilibre financier initial, la dépense nouvelle est gagée par redéploiement de postes et de crédits de fonctionnement.

Les créations d'emploi sont modifiées de la manière suivante : majors, plus 20 ; adjoints-chefs, plus 60 ; adjoints, plus 170 ; maréchaux des logis chefs, plus 250 ; gendarmes, moins 500.

Les modifications de crédits au titre III, section Gendarmerie, sont les suivantes : chapitre 31-12, plus 5 019 000 francs ; chapitre 34-11, moins 5 019 000 francs.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. La commission des finances ne s'est pas prononcée sur cet amendement parce

qu'elle n'en a pas été saisie. A titre personnel, après les explications qui ont été fournies par M. le ministre, je suis favorable à son adoption.

M. le président. La parole est à M. Aumont, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale.

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. Bien que notre commission ne se soit pas réunie pour examiner cet amendement, je suis certain de m'en faire l'interprète en vous félicitant, monsieur le ministre, d'avoir ainsi créé cinq cents postes de gradés. Cela permettra, en effet, un meilleur encadrement des unités de terrain et donnera la possibilité aux gendarmes brevetés d'accéder en plus grand nombre au grade de maréchal des logis chef.

Cela dit, j'aimerais que vous preniez l'engagement de poursuivre cet effort pendant les cinq prochaines années et de hiérarchiser les créations prochaines, comme en 1982.

M. le ministre de la défense. J'ai répondu sur ce point dans mon exposé !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 144. (L'amendement est adopté.)

M. le président. Le Gouvernement a présenté un amendement n° 145 ainsi rédigé :

« I. Réduire de 26 800 000 francs les crédits de paiement ouverts au paragraphe II de l'article 31. »

« II. Majorer de 26 800 000 francs les crédits de paiement ouverts au paragraphe II de cet article. »

La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. La mesure proposée a pour objet, comme je l'ai indiqué tout à l'heure de transférer 1 268 appelés supplémentaires à la gendarmerie nationale.

L'augmentation du nombre de gendarmes auxiliaires relève d'un plan tendant à renforcer la participation de la gendarmerie à la lutte contre le terrorisme.

L'affectation de gendarmes auxiliaires à des gardes statiques et le renforcement des unités concourraient, bien évidemment, à cette fin.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement, mais en raison des explications qui ont été fournies par le ministre, tant dans son exposé que dans les réponses aux questions, personnellement je le voterai.

M. le président. La parole est à M. Aumont, rapporteur pour avis.

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. Je suis sûr que la commission de la défense nationale, si elle pouvait être consultée, serait très favorable à cette mesure. Je me demande même s'il ne faudrait pas dépasser ce seuil car les jeunes appelés volontaires, affectés dans la gendarmerie accomplissent là un service dynamique, actif et utile.

En offrant cette possibilité, vous sensibilisez l'opinion et permettez à la gendarmerie d'augmenter ses ressources en réservistes.

M. le président. La parole est à M. Toubon.

M. Jacques Toubon. Monsieur le ministre, je comprends fort bien l'objectif qui est visé par l'amendement n° 145 et je l'approuve. Mais je me pose néanmoins la question de savoir s'il est bien prudent d'exposer de jeunes appelés aux risques que présentent ces gardes statiques. Ces missions de protection me paraissent particulièrement dangereuses. Elles réclament probablement, dans l'état actuel des choses, plus d'expériences que celle que pourra avoir un jeune appelé du contingent.

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale. On a expliqué tout à l'heure de quoi il s'agissait, monsieur Toubon !

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Le débat a commencé cet après-midi ! Il ne faut pas rater le train !

M. Jacques Toubon. Je souhaite simplement que vous fassiez justice de cette crainte. Cela dit, la mesure nous paraît opportune, sous cette réserve, s'agissant du souci que nous avons du sort des jeunes appelés.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Je peux donner toutes assurances sur ce point. Dans mon exposé général, j'ai clairement expliqué que ces gendarmes auxiliaires viendraient remplacer les gendarmes d'active. Il est bien évident qu'il s'agit de gardes de bâtiments publics et non de gardes d'ambassades. J'ajoute que partout où l'on placera des gendarmes auxiliaires, ceux-ci seront encadrés par des gendarmes d'active.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 145.
(L'amendement est adopté.)

M. le président. MM. Lancien et François Fillon ont présenté un amendement n° 151 ainsi rédigé :

« Réduire de 801 000 francs les crédits de paiement inscrits au paragraphe II de l'article 31. »

La parole est à M. Lancien.

M. Yves Lancien. L'amendement n° 151 a pour objet de diminuer les crédits affectés à la nouvelle direction de protection et de sécurité de la défense et de les ramener au niveau moyen de l'augmentation des crédits du budget de la défense.

En effet, cette nouvelle direction, qui a remplacé l'ancienne sécurité militaire que vous avez tant décriée, bénéficie d'une augmentation de 18,47 p. 100 de ses crédits alors que le pourcentage moyen d'augmentation du budget de la défense n'est que de 8,44 p. 100.

Cette augmentation nous laisse quelque peu perplexe parce qu'elle ne nous paraît pas correspondre à la philosophie que vous avez si souvent développée, ni aux craintes que nourrissait chez vous le fonctionnement de la sécurité militaire.

Suffit-il donc de la baptiser d'un autre nom pour qu'elle retrouve toutes les vertus, ou suffit-il que ce soit la vôtre pour qu'enfin elle soit bonne ?

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale. C'est important !

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. La sécurité militaire n'a pas seulement changé de titre en devenant la direction de protection et de sécurité, elle a également changé de contenu. C'est la première fois dans l'histoire de notre pays qu'elle a à sa tête un général de gendarmerie, ce qui signifie quand même quelque chose.

Je demande donc à l'Assemblée de repousser cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Joxe.

M. Pierre Joxe. Ce débat sur le projet de budget de la défense a donné lieu à de longs développements de la part de certains parlementaires de l'opposition qui ont accusé le Gouvernement et la majorité de mettre en danger la défense du pays.

Mme Florence d'Harcourt. Mais non !

M. Pierre Joxe. Quelle n'a pas été ma stupeur, quand j'ai lu cet amendement signé et défendu oralement par notre collègue Yves Lancien, dont le passé ne permettrait pas de penser qu'il voulait mettre en danger la défense du pays ! C'est pourtant exactement en ce sens qu'on peut interpréter son amendement. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. François Fillon. Ne soyez pas hypocrite, monsieur Joxe !

M. le président. Je vous en prie, messieurs !

M. Pierre Joxe. De trois choses l'une : ou bien M. Yves Lancien a parlé pour ne rien dire, mais j'exclus évidemment cette hypothèse.

M. Yves Lancien. Merci !

M. Pierre Joxe. Ou bien il a déposé un amendement qui est, sinon hypocrite, pour reprendre un terme dont on a usé à l'instant, du moins singulièrement compliqué ; ou bien, enfin, M. Lancien veut effectivement que l'on réduise les crédits d'entretien et d'achat des matériels du chapitre 34-91 et du chapitre 34-92, ainsi que les crédits, et cela m'a encore plus surpris, pour l'informatique du chapitre 34-42.

M. François Fillon. Il faut faire des fichiers !

M. Pierre Joxe. Monsieur Lancien, vous me permettez de vous demander des explications car je suis officier de réserve de la sécurité militaire.

M. Yves Lancien. Nous y voilà !

M. Pierre Joxe. J'approuve le Gouvernement qui a réformé la sécurité militaire pour l'orienter dans un sens plus favorable à la protection de la défense.

Quelle mouche vous a piqué pour vouloir ainsi réduire de 801 000 francs les crédits de protection et de sécurité de la défense ?

Si c'est vraiment ce que vous voulez, expliquez-nous pourquoi vous choisiriez précisément les chapitres 34-42, 34-91 et 34-92 qui sont, à coup sûr, des chapitres qui ne peuvent supporter des diminutions aussi importantes que celles que vous suggérez.

M. Yves Lancien. Mais il ne s'agit pas d'une véritable diminution !

M. Pierre Joxe. Et si ce ne sont pas ces chapitres qui sont concernés, expliquez-nous alors où vous voulez effectuer cette réduction de crédits de 801 000 francs puisque vous avez dit que c'était, d'une façon générale, la direction protection et sécurité de la défense que vous vouliez viser.

M. Yves Lancien. Mais ce n'est pas une diminution !

M. Pierre Joxe. Alors, que voulez-vous ? Jeter de la poudre au yeux ?

Monsieur Lancien, je crains que vous n'ayez bien du mal à intervenir dans le débat sur la motion de censure, qui s'ouvrira bientôt, après avoir déposé un tel amendement ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Yves Lancien. On verra bien !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 151.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. MM. François Fillon et Lancien ont présenté un amendement n° 153 ainsi rédigé :

« Réduire de 2 895 000 F les crédits de paiement inscrits au paragraphe II de l'article 31. »

La parole est à M. François Fillon.

M. François Fillon. La démarche de M. Joxe est d'une totale hypocrisie. Il sait bien que ces réductions de crédits sont l'arme de l'opposition et le seul moyen de tourner le règlement de l'Assemblée.

M. Pierre Joxe. Vous le tournez plutôt en dérision !

M. François Fillon. Ainsi pouvons-nous dire un certain nombre de choses. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

L'amendement n° 153 consiste à réduire de 2 895 000 francs les crédits de paiement inscrits à l'article 31.

Il vise les crédits du service d'information et des relations publiques des armées et, paradoxalement, il me permet de rendre hommage à l'action de ce service qui informe la population sur les activités des armées.

Je profite de l'occasion qui m'est ainsi donnée pour vous demander, monsieur le ministre, de revoir l'information du Parlement sur les problèmes de défense, sujet auquel, je le sais, vous êtes très attaché et j'ai relu avec beaucoup d'attention toutes vos interventions passées à cet égard. D'une part, nous avons été très étonnés de ne plus recevoir à la commission de la défense les chefs d'état-major et les responsables des entreprises d'armement qui, chaque année, venaient exposer leur point de vue sur leur budget. D'autre part, nous souhaiterions que le S.I.R.P.A. prenne en charge l'organisation de débats télévisés sur les problèmes de défense, comme il en existe chez nos voisins — j'en ai vu récemment en Grande-Bretagne — en espérant toutefois qu'ils ne soient pas du niveau atteint par celui organisé il y a quelque temps au cours d'une émission intitulée « La planète bleue ».

Tel est, monsieur le ministre, l'objet de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement.

Je suis extrêmement surpris par l'attitude de M. Fillon qui, d'une part, à plusieurs reprises et y compris dans la presse, a manifesté le souci que l'effort de défense soit partagé par l'ensemble de la nation et donc que l'information en la matière soit suffisante et qui, d'autre part, demande de supprimer les crédits accordés à l'organisme dont l'information est précisément la mission.

Il y a une contradiction que je ne m'explique pas...

M. Jacques Toubon. Ne faites pas l'innocent !

M. Daniel Goulet. En effet, vous n'avez rien d'un innocent !

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. ... et que l'auteur de l'amendement pourra certainement expliquer dans la presse, mais sans doute pas dans celle du S.I.R.P.A., puisqu'il veut la supprimer.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Vous me permettez, monsieur Fillon, de vous rappeler que je suis le premier ministre de la défense qui ait innové en éditant des documents très complets destinés à l'information de tous les députés pour expliquer notamment l'impact des conséquences de la politique de la défense sur le plan économique.

Vous ne pouvez pas à la fois réclamer le dialogue armée-nation et vouloir supprimer les crédits pour le service d'information et de relations publiques des armées.

Je vous rappelle en outre que je suis venu expliquer mon budget pendant plus de quinze heures devant les commissions de l'Assemblée nationale...

M. François Fillon. C'est vrai.

M. le ministre de la défense. ... et je ne le regrette évidemment pas. En fait, monsieur le député, en déposant cet amendement vous cherchez à vous faire plaisir. Le Gouvernement en demande le rejet.

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. Très juste !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 153.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements, n° 149 et 154, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 149, présenté par M. Hamel, est ainsi rédigé :

« Réduire de 133 100 000 francs les crédits ouverts au paragraphe II de l'article 31. »

L'amendement n° 154, présenté par MM. Lancien et François Fillon, est ainsi rédigé :

« Réduire de 16 millions de francs les crédits de paiement inscrits au paragraphe II de l'article 31. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir l'amendement n° 149.

M. Emmanuel Hamel. Je me proposais de renoncer à défendre cet amendement compte tenu de l'heure avancée. Je le soutiendrais cependant ne serait-ce que pour rappeler à notre collègue, président du groupe socialiste et parlementaire expérimenté, que le dépôt de tels amendements est le seul moyen pour les députés de l'opposition d'intervenir dans les débats. En réalité, il ne s'agit pas tant d'obtenir une réduction de crédits que d'utiliser la procédure parlementaire pour pouvoir évoquer un problème en dépit de la limitation du temps de parole.

M. Pierre Joxe. Vous supprimez un sous-marin pour pouvoir vous faire entendre ! Rien que cela !

M. le président. La parole est à M. Hamel et à lui seul !

M. Emmanuel Hamel. Monsieur Joxe, vous connaissez parfaitement cette pratique et en utilisant cet argument, vous n'augmentez guère votre autorité ni sur les membres du groupe socialiste ni sur les collègues qui siègent sur d'autres bancs.

Monsieur le ministre, j'ai indiqué tout à l'heure que bien que député de l'opposition, et regrettant les insuffisances de votre budget, je le voterais néanmoins pour ne pas prendre part à l'affaiblissement de notre défense.

Je ne mets pas en doute votre volonté d'obtenir dans la conjoncture économique mondiale actuelle le maximum de crédits pour notre défense, et ce en dépit des arbitrages budgétaires auxquels vous soumettez la solidarité gouvernementale. Il n'en reste pas moins que ce budget n'est pas ce qu'il aurait dû être. Compte tenu de votre autorité au sein du Gouvernement, vous auriez pu vous opposer à ces annulations de crédits que, vous l'avez affirmé tout à l'heure, vous essaieriez de compenser à l'occasion du prochain collectif par une augmentation plus forte que celle prévue initialement des crédits de paiement affectés à nos armées.

Je ne doute pas que les critiques qui se sont élevées sur les bancs de l'opposition comme les regrets formulés par nos collègues socialistes concernant l'annulation des crédits résultant de l'arrêt du 9 octobre sont motivés par le souci patriotique de porter notre défense au niveau des périls du temps.

Par cet amendement, nous souhaitons, en fait, reconnaître à l'armée, compte tenu des nécessités de la défense et de la situation économique actuelle, la possibilité de bénéficier de la part d'un organisme de l'importance de la S.N.C.F. d'une contribution indirecte plus élevée à l'effort de défense. Dans cet esprit, par exemple, nous pourrions sacrifier une ou deux voitures de T.G.V. au profit de celui-ci. De même, pourrions-nous différer de quelque temps le déménagement du ministère de l'économie et des finances du palais de la rue de Rivoli dans les édifices nouveaux qui lui sont destinés !

M. Jacques Toubon. Ça, c'est sûr !

M. Emmanuel Hamel. Comme l'affirmait à juste titre M. Jack Lang, la culture est un élément fondamental de la prise de conscience de l'identité nationale. Il n'en reste pas moins que dans la conjoncture mondiale actuelle, l'attribution de certains crédits destinés à des festivals ou même à certaines maisons de la culture aurait pu être différée.

Les travaux de la Cour des comptes démontrent souvent à quel point, pour autant qu'une volonté politique existe, des économies peuvent être réalisées dans tous les domaines de l'activité de l'Etat, sans pour autant sacrifier le progrès social.

En acceptant des sacrifices dans d'autres domaines, nous aurions pu éviter les annulations auxquelles vous avez dû consentir. Une telle attitude aurait été correctement perçue tant par les Français dont vous souhaitez, comme nous tous, qu'ils soient plus intimement associés à l'effort de défense

et à cet effort pour la liberté qui appelle incontestablement à une ascèse nationale, que par l'étranger qui nous regarde.

Monsieur le ministre, je n'ai pas déposé cet amendement par souci partisan. Certains de mes votes — ils me sont parfois reprochés — témoignent de l'idée que je me fais de l'union de la France en ces temps de périls et montrent que, bien que député de l'opposition, je sais assumer mes responsabilités en m'associant à des dispositions délibérément impopulaires.

Je demande à mes collègues de l'actuelle majorité, compte tenu de leurs liens privilégiés avec le Gouvernement, d'agir au sein de leurs instances pour faire en sorte qu'en 1983 soient tenues les promesses qui ont été faites devant le Parlement par M. le ministre du chargé du budget à l'occasion du débat sur les charges communes et, sans aucun doute avec votre consentement, monsieur le ministre.

Quelles que soient l'an prochain les difficultés de la conjoncture, les pressions économiques internationales et l'évolution de l'emploi, il ne faut pas que les crédits de la défense soient sacrifiés à la défense du franc. Au surplus, monsieur le ministre, si les nécessités de la conjoncture l'exigeaient, quelques paroles d'union suffiraient à faire consentir à tous les Français plus d'ascèse et plus de sacrifices pour que la défense de la France soit portée au niveau des périls. Les conduites des uns et des autres se conformeraient à un tel langage.

Enfin, je voudrais, à cette heure avancée de la nuit, rendre un hommage à ces 360 jeunes Français qui, pour la liberté et l'honneur de la France, pour l'équilibre et la paix, pour nous-mêmes, sont actuellement au fond des mers, dans les sous-marins nucléaires aux côtés de leurs commandants, éloignés des leurs pendant plus de deux mois, dans l'oppression de la mer et de la nuit ; à ces officiers qui, sur le plateau d'Albion, dans les profondeurs de la terre, attendent des ordres éventuels ; à ces commandants d'escadrille et à ces commandants de Mirage ; à tous ces jeunes qui font que notre armée est ce qu'elle est.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, aux moments de grande tension internationale, et compte tenu des périls du temps, nous devons faire fi des querelles partisans pour porter sur la défense tout l'effort qui convient. Tel sera le sens de mon vote de député de l'opposition pour le budget de la défense, qui espère que, l'an prochain, l'erreur commise cette année sera réparée !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Je n'ai pas bien saisi l'objet de l'amendement même si j'ai compris le propos de M. Hamel. S'agit-il des conditions de transport des appelés par la S.N.C.F. ?

M. Emmanuel Hamel. L'ensemble de la nation, y compris la S.N.C.F., doit, par un effort d'ascèse, faire en sorte que la défense nationale ne soit pas victime d'une amputation de crédits.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur et à lui seul. Monsieur Hamel, vous vous êtes déjà exprimé.

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement que, du reste, je ne comprends plus, après avoir cru saisir qu'il s'agissait des conditions de transport des appelés.

M. Emmanuel Hamel. Il convient que la S.N.C.F. les prenne à sa charge et ne les impute pas sur les crédits de la défense. Vous savez très bien que ma demande est tout à fait logique.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Je remercie M. Hamel pour la confiance qu'il témoigne en votant le budget, et le ministre de la défense ne peut qu'être sensible à son souci d'union nationale. Qu'il soit convaincu que je partage son sentiment. Elu de la même région que lui, je le connais et je l'apprécie. Je n'en suis que plus désolé de devoir repousser son amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 149.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Lancien, pour défendre l'amendement n° 154.

M. Yves Lancien. L'amendement n° 154 a le même objet, même si la réduction de crédits que nous proposons est moins importante. Elle porte sur le chapitre 37-94 de la section commune et sur le montant de l'indemnité compensatrice versée à la S.N.C.F., qui était de 1185 millions de francs l'an passé et qui augmente de 146 millions de francs cette année, soit 12,32 p. 100, progression nettement supérieure à l'augmentation moyenne du budget de la défense.

En évoquant le problème du transport des appelés par la S.N.C.F., j'espère être compris de M. Le Drian et ne pas encourir les foudres de M. Joxe qui, si je puis m'exprimer ainsi, a pris le train en marche. (Sourires.)

Chargé sous la précédente législature de présenter un rapport sur le service national, j'avais demandé à prendre un train de permissionnaires, un dimanche soir, à la gare de l'Est. Forcé m'a été de constater qu'un tel voyage ne se déroulait pas dans d'excellentes conditions. J'étais la seule personne ou presque, avec l'expert militaire et l'administrateur de l'Assemblée qui m'accompagnaient, à avoir le droit de monter dans l'un des deux wagons de première classe, tandis que les appelés, eux, s'entassaient dans les wagons de deuxième classe, qui couchés sur les banquettes, qui dans les couloirs, qui dans les soufflets. Ceux qui avaient l'idée d'émigrer vers les wagons de première classe dont ils constataient l'inoccupation, en étaient chassés, *manu militari*, si j'ose dire, par des contrôleurs musclés. Ils comprenaient fort mal cette rigueur et je n'avais pas manqué moi-même, dès mon retour, de faire des représentations sur ces conditions de transport. Le ministère de l'époque avait établi les contacts nécessaires avec la S.N.C.F. J'ai pu constater alors que le ministère des armées payait un bon prix pour ce transport, mais que la S.N.C.F., elle, ne mettait pas vraiment les meilleurs trains à la disposition des appelés.

Il nous fut même exposé que la présence singulière des deux wagons de première classe intercalés dans le train s'expliquait par le fait que ce dernier revenait d'un pèlerinage à Lourdes et qu'on n'avait guère eu le temps de changer sa composition.

On dit, monsieur le ministre, que ces derniers temps vous avez inauguré des trains Corail destinés aux permissionnaires et desservant Strasbourg, Kehl et la République fédérale d'Allemagne. Pour ma part, j'estime que les appelés qui accomplissent leur service militaire dans l'Est et en République fédérale d'Allemagne ne sont pas parmi les plus favorisés.

M. Daniel Goulet. Très juste !

M. Yves Lancien. Par conséquent, ils devraient faire l'objet d'un effort particulier.

Tel est le sens de cet amendement. Il convient que la S. N. C. F. puisse mieux faire face à la situation pour offrir les services qui lui sont effectivement payés.

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. Vous auriez pu le dire dans votre intervention !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Je comprends mieux l'objet commun de ces deux amendements. Je partage tout à fait les préoccupations de leurs auteurs, s'agissant d'un réel problème qui concerne l'application de la convention passée entre le ministère de la défense et la S. N. C. F.

Pour éviter toute polémique et toute amputation de crédits, je leur propose d'enquêter moi-même, en qualité de rapporteur spécial, auprès de la S. N. C. F. et de déposer ensuite mes conclusions.

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. Bonne proposition !

M. Daniel Goulet. En effet.

M. Yves Lancien. Très bien !

Je retire mon amendement.

M. le président. L'amendement n° 154 est retiré.

Personne ne demande plus la parole ? ...

Je mets aux voix l'article 31, modifié par les amendements adoptés.

(L'article 31, ainsi modifié, est adopté.)

Article 32.

M. le président. « Art. 32. — I. — Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1983, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme ainsi réparties :

« Titre V « Equipement »	78 229 000 000 F.
« Titre VI « Subventions d'investissement accordées par l'Etat »	214 000 000 F.
« Total	78 443 000 000 F.

« II. — Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1983, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des crédits de paiement ainsi répartis :

« Titre V « Equipement »	18 612 608 000 F.
« Titre VI « Subventions d'investissement accordées par l'Etat »	140 800 000 F.
« Total	18 753 408 000 F. ».

MM. Lancien, François Fillon et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement n° 146 ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme du titre V de 401 885 000 francs et les crédits de paiement du titre V de 290 405 000 francs. »

La parole est à M. Lancien.

M. Yves Lancien. Je « reviens à la charge » sur le problème des études, recherches et prototypes.

Je me permets de dire que mon collègue Jean-Yves Le Drian, qui avait bien voulu m'interrompre tout à l'heure, m'a donné acte entre-temps du fait qu'à la section Air, au chapitre 51-71, les crédits de paiement de 1982 qui s'élevaient à 2 470 millions de francs passeraient pour 1983 à 1 986 millions de francs, soit une baisse de 484 millions de francs, ce qui représente bien une diminution de 19,59 p. 100 des crédits de paiement, ce que je regrette d'autant que dans le même temps, les autorisations de programme diminueraient de 395 millions de francs puisqu'elles passeraient de 3 030 millions de francs en 1982 à 2 635 millions de francs en 1983, soit une diminution de 13 p. 100.

Nous proposons par cet amendement, monsieur le ministre, de réduire les autorisations de programme de 401 885 000 francs et les crédits de paiement de 290 405 000 francs, et ce par imputation sur le chapitre 51-71.

Nous avions entendu dire au sein de la commission de la défense que la faible augmentation de ces crédits — 2,26 p. 100 en francs courants — était, d'une certaine façon compensée par l'effort consenti dans le budget national en faveur du budget de la recherche scientifique dont votre collègue M. Jean-Pierre Chevènement a la charge.

Nous n'étions pas habitués dans le passé à ce qu'on parle de retombées dans ce sens-là.

M. Jacques Huyghues des Etages, rapporteur pour avis. C'est un commencement !

M. Yves Lancien. Nous entendions plutôt affirmer que les retombées des recherches militaires profitaient le plus souvent au secteur civil. Après tout, il s'agit peut-être d'un effet du 10 mai.

M. Guy Durbec. Oui !

M. Yves Lancien. Je n'ai plus qu'à me reporter à la réponse de M. le ministre d'Etat, ministre chargé de la recherche et de l'industrie, lui-même, à la question n° 13 de la commission des finances, relative à l'incidence de la recherche sur la défense. Je cite :

« En ce qui concerne les recherches militaires proprement dites, il est clair que celles-ci seront directement tributaires de l'évolution du budget du ministère de la défense et du maintien de son pouvoir d'achat. »

Il ne me semble donc pas que le ministre d'Etat ait corroboré votre thèse précédente !

M. le ministre de la défense. Et l'adverbe « proprement » ?

Il y a les recherches militaires « proprement dites » et les autres !

M. Chevènement a parlé des premières, pas des secondes. (Exclamations sur divers bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Yves Lancien. A cette heure, je ne veux pas vous infliger la lecture de toute la réponse de M. Chevènement, mais je crois qu'elle ne va pas tout à fait dans le sens de vos explications.

Nous devons regretter très vivement une diminution qui n'a jamais eu lieu les années précédentes. D'ailleurs, l'année dernière, dans les documents à couverture jaune, que vous nous aviez distribués, parmi les grands progrès dont vous vous targuez, il y avait l'inscription, comme axe d'effort principal, des crédits d'études et des recherches. Je n'ai évidemment pas retrouvé la même observation cette année dans les documents à couverture verte. Une nouvelle fois, je tiens à vous dire tous mes regrets car c'est vraiment là que nous préparons, où que nous sacrifions, notre avenir !

Vraiment, faites en sorte, monsieur le ministre, que ce soit la dernière fois que nous descendions à un niveau aussi bas !

M. le président. Maintenez-vous votre amendement, monsieur Lancien ?

M. Yves Lancien. Non, monsieur le président. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. Vous souhaitez seulement prendre la parole !

M. le président. L'amendement n° 146 est retiré.

MM. Lancien, François Fillon et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement n° 147 ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme du titre V de 100 millions de francs. »

La parole est à M. François Fillon.

M. François Fillon. Je serai aussi bref que possible, car manifestement les membres de l'Assemblée sont pressés d'aller se coucher ! (Protestations sur les bancs des socialistes.)

L'amendement concerne les porte-avions.

Monsieur le ministre, vous nous avez déclaré, et je l'ai lu à plusieurs reprises dans diverses publications, que la décision de construire le porte-avions à propulsion nucléaire était prise virtuellement. Or, au rythme de 100 millions de francs annuellement, ce porte-avions ne verra le jour qu'en l'an 2010.

D'ailleurs, j'ai lu dans les rapports que ce crédit de 100 millions était destiné à des études de chaufferie. Or nous avons découvert que cette chaufferie fonctionnait sans difficulté depuis un an à Cadarache. En outre, la marine considère qu'il n'y a pas de problème pour la propulsion nucléaire.

A notre avis, vous prenez du retard pour un élément essentiel de la force d'assistance rapide.

Si j'avais eu davantage de temps, monsieur le ministre, nous aurions pu parler de nouveau de la marine, mais je vous fais grâce des autres développements.

M. le président. Monsieur Fillon, retirez-vous cet amendement ?

M. François Fillon. Oui, monsieur le président. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. le ministre de la défense. C'est trop facile !

M. le président. L'amendement n° 147 est retiré.

La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Le procédé est trop facile.

Je demande qu'il soit inscrit au procès verbal que M. Fillon a demandé la suppression des crédits du porte-avions à propulsion nucléaire contre lequel est le R.P.R. ! (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. François Fillon. Ce n'est pas sérieux !

M. Jacques Toubon. C'est la Comédie-Française !

M. le ministre de la défense. C'est la vérité ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Maintenant je comprends pourquoi les gouvernements précédents n'ont jamais voulu inscrire les porte-avions à propulsion nucléaire dans les lois de programmation. M. Fillon vient de le montrer surabondamment, et ce sera au procès verbal.

Vous avez démontré que vous ne vouliez pas de ces investissements ! Merci, monsieur Fillon ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Vives protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Jean Brocard.

M. Jean Brocard. Monsieur le président, à l'ordre du jour de la séance de samedi matin, il y avait le budget de la défense, suite et fin.

Je suis surpris que vous ayez autorisé notre assemblée à poursuivre ses travaux jusqu'à cette heure tardive — deux heures quinze ! Cela me paraît absolument anormal, alors que la suite de la discussion pouvait être renvoyée au lendemain ! Voilà un débat particulièrement intéressant qui s'achève dans des conditions que nous ne pouvons pas qualifier.

M. Jacques Huyghues des Etages, rapporteur pour avis. Le président a consulté l'Assemblée, qui a manifesté son accord !

M. le président. Monsieur Brocard, c'est d'un commun accord avec le Gouvernement et la commission que j'ai accepté finalement que le débat sur les crédits de la défense aille jusqu'à son terme.

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale. Jamais le budget de la défense n'aura été voté devant une telle assistance !

M. le président. MM. Lancien, François Fillon et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement n° 148 ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme du titre V de 150 millions de francs et les crédits de paiement du titre V de 100 millions de francs. »

La parole est à M. Lancien.

M. Yves Lancien. En proposant de réduire les autorisations de programme de 150 millions de francs et les crédits de paiement de 100 millions de francs sur le chapitre 53-71, article 40, section marine, notre amendement supprime les crédits destinés au septième S.N.L.E., non que nous n'en voulions pas — à cet égard, je tiens à vous rassurer d'emblée, monsieur le ministre — au contraire : nous voudrions davantage de ces sous-marins !

Mais nous aimerions que ce septième sous-marin ne s'appelle pas l'Introuvable.

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. C'est comme l'Inflexible !

M. Yves Lancien. Monsieur le ministre, je me souviens de vos déclarations du 16 avril 1981, quand vous étiez le porte-parole pour la défense du candidat socialiste devenu depuis le Président de la République.

Vous aviez alors annoncé la construction de deux sous-marins au cours du septennat.

M. Jacques Huyghues des Etages, rapporteur pour avis. Nous n'en sommes qu'à la première année !

M. Yves Lancien. Je me souviens de la visite du Président de la République à l'île Longue, le 26 juillet 1981 : il disait qu'il faudrait un sous-marin de plus vers les années 1990.

M. le ministre de la défense. M. Chirac en a demandé quinze !

M. Jacques Toubon. Il en demande toujours quinze !

M. Yves Lancien. Vous nous avez déclaré ensuite que le septième S.N.L.E. serait pour 1994.

Lors de votre dernière audition devant la commission de la défense nationale et des forces armées, la limite a été désormais repoussée à 1995.

Nous savons d'ailleurs que le missile M5 a été retardé dans des conditions telles qu'il ne sera pas au rendez-vous de 1985 — si ce rendez-vous est maintenu ! — avec le septième S.N.L.E. Cela pour expliquer nos graves préoccupations en ce qui concerne la nouvelle génération de nos sous-marins nucléaires lanceurs d'engins.

Nous aimerions même avoir des affirmations sur la poursuite de l'amélioration du missile M4 et sur la mise en service de la version M4C. Nous avons proposé un amendement pour avoir précisément l'occasion de montrer que les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins nous sont toujours apparus depuis le début, depuis le Redoutable — car il ne faut pas oublier qui a lancé la série des S.N.L.E. — comme l'outil majeur de notre force de dissuasion.

Nous souhaiterions que l'on cesse de trop étaler dans le temps les réalisations.

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. Alors pourquoi demander des suppressions de crédits ?

M. Yves Lancien. Ces sous-marins sont absolument indispensables.

Aussi bien pour leur construction que pour les missiles qui doivent les équiper, nous voulons que ne soient pas pris de nouveaux retards.

Cela étant, je retire l'amendement. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. le ministre de la défense. C'est quand même trop facile !

M. Jacques Toubon. Vous l'avez fait aussi !

M. le président. L'amendement n° 148 est retiré.

La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. C'est quand même trop facile, je le répète !

M. Jacques Toubon. Qu'avez-vous fait pendant dix ans ? C'était trop facile aussi ! (Protestations sur les bancs des socialistes.)

M. Jacques Huyghues des Etages, rapporteur pour avis. Vous n'étiez pas ici !

Vous n'en savez rien !

M. le ministre de la défense. Je reste calme, et je m'exprime sans esprit polémique.

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

Pourriez-vous, monsieur le ministre.

M. le ministre de la défense. Mesdames, messieurs, s'il y a quelqu'un dont vous ne pouvez pas nier qu'il est depuis longtemps pour la dissuasion nucléaire, c'est bien moi ! Rappelez-vous le combat que j'ai mené pendant pas mal d'années.

M. Jacques Toubon. Mais vous avez bien déposé aussi des amendements !

M. le ministre de la défense. En outre, il n'est pas admissible de reprocher au ministre de la défense et aux membres de la majorité d'avoir repoussé le projet M 5.

Vous savez bien la vérité, monsieur Lancien ! D'ailleurs M. Raymond Barre, s'il avait été encore là, vous l'aurait dit.

M. Emmanuel Hamel. Il vient de partir !

M. le ministre de la défense. Il vous confirmera mes dires. Le projet M 5 n'a jamais été décidé sous le septennat de M. Giscard d'Estaing. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. François Fillon. Il devait équiper le septième S.N.L.E. !

M. le ministre de la défense. Jamais un conseil de la défense n'a décidé le projet M 5 !

Où avez-vous trouvé cette information ? Dans Tintin ? (Applaudissements et rires sur les bancs des socialistes.)

C'est un procédé trop facile. Depuis ce soir, on se tourne vers le ministre de la défense pour lui demander : porte-avons ! M 5 ! On lui cite des réalisations non décidées sous les précédents gouvernements, on lui demandant pourquoi il ne les a pas réalisées. Et l'on observe : vous n'êtes pas au rendez-vous !

M. Jacques Toubon. C'est vous qui en avez parlé.

M. le ministre de la défense. Selon vous, monsieur Toubon, le président Jacques Chirac reste partisan de quinze S.N.L.E.

M. Jean Gattei. Démagogie !

M. Jacques Huyghues des Etages, rapporteur pour avis. Comment les paierait-il ?

M. le ministre de la défense. Monsieur Toubon, s'il y avait un gouvernement présidé par M. Chirac, comment présenterait-il donc son projet de budget pour annoncer quinze S.N.L.E. ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 32.

(L'article 32 est adopté.)

M. le président. J'appelle maintenant les crédits inscrits à l'état D.

ETAT D

Autorisations d'engagement accordées par anticipation sur les crédits à ouvrir en 1984.

TITRE III

« Crédits concernant la défense : 219 500 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III de l'état D.

(Le titre III de l'état D est adopté.)

Budget annexe des essences.

M. le président. J'appelle enfin les crédits du budget annexe des essences.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 34, au titre des services votés, au chiffre de 4 979 987 000 francs.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme inscrites au paragraphe I de l'article 35, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 116 250 000 francs.

(Ces autorisations de programme sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits inscrits au paragraphe II de l'article 35, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 123 657 000 francs.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la défense et du budget annexe des essences.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI MODIFIE PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi modifié par le Sénat, portant réforme de la redevance pour création de locaux à usage de bureaux et à usage industriel en région d'Ile-de-France.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1214, distribué et renvoyé à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 3 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI ADOPTES PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat, autorisant la ratification d'une convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1210, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne relative à l'entraide judiciaire en matière de droit de garde des enfants, de droit de visite et d'obligations alimentaires.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1211, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne relative aux obligations de service national en cas de double nationalité.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1212, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat, autorisant l'adhésion de la France à l'acte constitutif de la commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1213, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat, portant révision des conditions d'exercice des compétences de l'Etat et de leur répartition entre les communes, les départements et les régions.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1215, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 4 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI REJETE PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi portant adaptation de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique et à la Réunion, adopté par l'Assemblée nationale, en deuxième et nouvelle lecture, et qui a fait l'objet d'un vote de rejet en deuxième et nouvelle lecture par le Sénat au cours de sa séance du 10 novembre 1982.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1209, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à dix heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983, n° 1083. (Rapport n° 1165 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Anciens combattants et articles 56 et 57 :

(Annexe n° 6. — M. Jean-Louis Dumont, rapporteur spécial ; avis n° 1166, tome VII, de M. Jean Falala, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Formation professionnelle :

(Annexe n° 19. — M. Michel Berson, rapporteur spécial ; avis n° 1166, tome XVIII de M. Antoine Gissinger, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le samedi 13 novembre 1982, à deux heures vingt.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

Commissions mixtes paritaires.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR
LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF
AUX COMITÉS D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le vendredi 12 novembre 1982 et par le Sénat dans sa séance du lundi 8 novembre 1982, cette commission est ainsi composée :

Députés.

Membres titulaires.

MM. Jacqueline Fraysse-Cazalis.

MM. Eliane Provost.

MM. Nicolas Schiffler.

M. Michel Coffineau.

M. Marie-France Lecuir.

MM. Bruno Bourg-Broc.

Francisque Perrut.

Membres suppléants.

M. Bernard Schreiner.

M. Marie-Josèphe Sublet.

MM. Robert Malgras.

Robert Le Foll.

Etienne Pinte.

Henri Bayard.

Joseph Legrand.

Sénateurs.

Membres titulaires.

MM. André Fosset.

Jacques Mossion.

Jean Chérioux.

Jean Madelain.

Daniel Hoeffel.

Hector Viron.

Michel Dreyfus-Schmidt.

Membres suppléants.

MM. Louis Lazuech.

François O. Collet.

Jacques Moutet.

Jacques Larche.

Louis Souvet.

Jean Béranger.

M. Cécile Goldet.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR
LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI SUR
LE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS ET LA PROTECTION DE
L'ÉPARGNE

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le vendredi 12 novembre 1982 et par le Sénat dans sa séance du mercredi 3 novembre 1982, cette commission est ainsi composée :

Députés.

Membres titulaires.

MM. Alain Bonnet

Jean-Louis Dumont

Dominique Frelaut

Jean Natiez

Christian Pierret

Jean-Paul Planchou

Georges Tranchant

Membres suppléants.

MM. Christian Goux

Raymond Douyère

Hervé Vouillot

Dominique Taddei

Parfait Jans

Michel Inchauspé

Edmond Alphandéry

Sénateurs.

Membre titulaires.

MM. Edouard Bonnefous

Maurice Blin

René Monory

Henri Duffaut

Geoffroy de Montalembert

Etienne Dailly

Josy Moinet

Membres suppléants.

MM. Jean-Pierre Fourcade

Jean Cluzel

André Fosset

Louis Perrein

Jacques Descours Desacres

Christian Poncelet

Paul Jargot

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	STRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 19.	
Codes.	Titres.	France.	France.		
	Assemblée nationale :			Téléphone } Renseignements : 578-62-31 Administration : 578-61-39 TÉLEX 201176 P DIRJO-PARIS	
	Débats :				
68	Compte rendu	84	320		
33	Questions	84	320		
	Documents :			Les DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : — 67 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; — 27 : projets de lois de finances.	
67	Série ordinaire	468	852		
27	Série budgétaire	520	204		
	Sénat :				
68	Débats	102	240	N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.	
69	Documents	468	828		
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.					

Le présent numéro comporte le compte rendu intégral
des trois séances du vendredi 12 novembre 1982.

1^{re} séance : page 7049 ; 2^e séance : page 7071 ; 3^e séance : page 7097.

Prix du numéro : 2 F. (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)